**Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 18 novembre 2022**

**Décision Modificative n°2**

LOT-ET-GARONNE
Le Département

# COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 18 novembre 2022)

| | Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat | Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité | Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles | Développement durable et environnement | Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur | Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative | Agriculture et forêt | Administration générale et ressources humaines | Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques | Solidarités territoriales |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **PRESIDENT(E)** | GONZATO-ROQUES Christine | BORIE Daniel | MASSET Michel | GARGOWITSCH Sophie | LACOMBE Nicolas | BILIRIT Jacques | HOCQUELET Joël | DEZALOS Christian | DEZALOS Christian | |
| **VICE-PRESIDENT(S-ES)** | MESSINA-VENTADOUX Annie<br><br>PICARD Alain | CALMETTE Marcel | TONIN Valérie<br><br>BILIRIT Jacques | VO VAN Paul | TONIN Valérie<br><br>LAURENT Françoise | PAILLARES Marylène<br><br>LAMY Laurence | CALMETTE Marcel<br><br>DHELIAS Danielle | BOUYSSONNIE Thomas<br><br>LAMY Laurence | MIRANDE Jean-Jacques<br><br>CHOLLET Pierre | |
| **MEMBRES** | BOUYSSONNIE Thomas<br><br>HAURE-TROCHON Caroline<br><br>KHERKHACH Baya<br><br>CONSTANS Rémi<br><br>GRENIER Marie-Laure<br><br>DALLIES Vanessa | LACOMBE Nicolas<br><br>MASSET Michel<br><br>VO VAN Paul<br><br>BORDERIE Jacques<br><br>LEPERS Guillaume<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>DUFOURG Gilbert | LAVIT Béatrice<br><br>PICARD Alain<br><br>PAILLARES Marylène<br><br>GIRAUD Béatrice<br><br>LEPERS Guillaume<br><br>BORDERIE Jacques<br><br>CASTILLO Julie | LAMY Laurence<br><br>MIRANDE Jean-Jacques<br><br>MESSINA-VENTADOUX Annie<br><br>CAMANI Pierre<br><br>DUCOS Laurence<br><br>CHOLLET Pierre<br><br>BOUSQUIER Philippe<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>MAILLARD Clarisse | PAILLARES Marylène<br><br>DHELIAS Danielle<br><br>GRENIER Marie-Laure<br><br>SUPPI Patricia<br><br>GENOVESIO Cécile | BORIE Daniel<br><br>MAILLOU Emilie<br><br>DHELIAS Danielle<br><br>SUPPI Patricia<br><br>KHERKHACH Baya<br><br>DUPUY Aymeric<br><br>MAILLARD Clarisse<br><br>DALLIES Vanessa | GARGOWITSCH Sophie<br><br>PICARD Alain<br><br>BOUSQUIER Philippe<br><br>DUPUY Aymeric<br><br>GENOVESIO Cécile<br><br>DUFOURG Gilbert | LAVIT Béatrice<br><br>MIRANDE Jean-Jacques<br><br>DUCOS Laurence<br><br>GIRAUD Béatrice | CAMANI Pierre<br><br>LAURENT Françoise<br><br>CASTILLO Julie<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>DELBREL Christian | BORDERIE Sophie<br>GARGOWITSCH Sophie<br>DHELIAS Danielle<br>BORIE Daniel<br>MASSET Michel<br>BILIRIT Jacques<br>LACOMBE Nicolas<br>DEZALOS Christian<br>CASTILLO Julie<br>GENOVESIO Cécile<br>CHOLLET Pierre<br>DEVILLIERS Arnaud<br>LEPERS Guillaume<br>DELBREL Christian<br>DALLIES Vanessa |

# DM2 2022

## ORDRE DU JOUR

***Administration générale et ressources humaines*****.....p 2**

**8012** Approbation des débats de la session du 8 juillet 2022 consacrée à la Décision Modificative n°1 de 2022

***Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles*****.....p 33**

**3007** Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Démarche de création d'un outil de finance solidaire : le Fonds d'Epargne Citoyen 47

**3008** Création des dispositifs "Fonds Territorial" et "Hébergements touristiques" à destination des porteurs de projets privés

**3009** 5ème schéma départemental d'aménagement touristique durable 2022 - 2027 – Rapport intermédiaire d'information

**3010** Rapport annuel 2022 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

**3011** Délégation de service public (DSP) – Agropole - Rapport annuel du délégataire – exercice 2021

***Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat* .....p 69**

**1016** Prolongation du dispositif de cumul de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée

**1017** Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) 2022-2023, entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne

**1018** Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2021-2022

**1019** SLIME 47 : Un nouveau service départemental complémentaire pour lutter contre la précarité énergétique au plus près des ménages

**1020** Financement par le Département de Lot-et-Garonne de la mise en place de mesures de revalorisation salariale en faveur des personnels socio-éducatifs, soignants et paramédicaux exerçant au sein d'établissements médico-sociaux sous compétence exclusive du Département

**1021** Amélioration de la rémunération et des indemnités versées aux assistants familiaux employés par le Département

**1022** Transfert de la mission d'évaluation de la prestation de compensation du handicap (PCH) à la MDPH et actualisation des apports du Conseil départemental au fonctionnement de la MDPH, formalisée dans la convention constitutive du GIP MDPH 47

***(3007*** *Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Démarche de création d'un outil de finance solidaire : le Fonds d'Epargne Citoyen 47****)***

***Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité*** ***p 58***

**2004** Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable

**2005** Plan Routes et déplacements du quotidien – rapport d'information n°2

**2006** Pont du Mas d'Agenais

**2007** Sécurisation des passages à niveau

***Commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative*** ***p 78***

**6006** Création d'un dispositif unique d'aide en faveur des clubs sportifs de haut niveau évoluant dans des championnats nationaux

**6007** Ajustement des régimes d'aide - Politiques culturelles

**6008** Production cinématographique et audiovisuelle - Convention d'application financière CNC 2022 - 3E Répartition du fonds de soutien cinématographique

***Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur*** ***p 47***

**5006** Collèges et Bâtiments Départementaux

***Commission Agriculture et forêt*** ***p 83***

**7006** Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire - présentation du rapport d'activité 2021 des laboratoires des Pyrénées et des Landes

***Commission Administration générale et ressources humaines*** ***p 85***

**8013** Modification du règlement intérieur de l'Assemblée départementale

**8014** Composition des commissions du Conseil départemental - Rectification d'une erreur matérielle dans l'annexe de la délibération n°8009 du 8 juillet 2022

**8015** Tableau des effectifs au 1er septembre 2022

**8016** Protection fonctionnelle de Madame la Présidente du Conseil départemental

***(9015*** *Plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hiver 2022-2023****)***

***Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques*** ***p 88***

**9013** Règlement d'intervention du Fonds d'aide aux communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises (FACIL)

**9014** Projet de renouvellement et de modernisation du parc d'engins lourds de lutte contre les feux de forêt du SDIS 47 - Demande de subvention exceptionnelle au titre de la DSIL Exercice 2022

**9015** Plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hiver 2022-2023

**9016** Décisions de la Présidente du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L.3221-10-1 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales

**9017** Rapport sur les travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2021

**9018** Pertes sur créances irrécouvrables - Provisions

**9019** Décision Modificative n°2 (DM2) du Budget Principal et du Budget annexe du Foyer départemental de l'enfance de Balade (FEB) pour l'exercice 2022

**9020** Exécution du Budget Primitif 2023 avant le vote du budget

**9021** Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM 47) - exercices 2016 à 2020

**9022** Préparation du Budget Départemental 2023 : Impacts de l'inflation et des mesures législatives et gouvernementales sur les finances du Département

***(5006*** *Collèges et Bâtiments Départementaux****)***

***Commission Développement durable et environnement***

***(1019*** *SLIME 47 : Un nouveau service départemental complémentaire pour lutter contre la précarité énergétique au plus près des ménages****)***

***(3007*** *Economie Sociale et Solidaire (ESS)*
*Démarche de création d'un outil de finance solidaire : le Fonds d'Epargne Citoyen 47****)***

***(9015*** *Plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hiver 2022-2023****)***

***Motion*** ..... ***p 105***

***Diaporama*** ..... ***p 107***

***Lexique*** ..... ***p 123***

# PROCES-VERBAL

# DES DEBATS

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 2022**

**-----**

***SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022***

***Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 18 novembre 2022 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, Directeur général des services.***

***La séance a débuté à 9h42 et a été levée à 18h12, avec une interruption de séance de 13h30 à 15h15.***

***Étaient présents : M. BORDERIE Jacques, M. BORIE Daniel, M. BOUSQUIER Philippe, M. BOUYSSONNIE Thomas, M. CALMETTE Marcel, M. CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, M. CHOLLET Pierre, M. CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, M. DELBREL Christian, M. DEVILLIERS Arnaud, M. DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danielle, Mme DUCOS Laurence, M. DUFOURG Gilbert, M. DUPUY Aymeric, Mme GARGOWITSCH Sophie, Mme GENOVESIO Cécile, Mme GIRAUD Béatrice, Mme GONZATO-ROQUES Christine, Mme GRENIER Marie-Laure, Mme HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. Nicolas LACOMBE, Mme LAMY Laurence, Mme LAURENT Françoise, Mme LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLARD Clarisse, Mme MAILLOU Émilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mme SUPPI Patricia, Mme TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.***

***Était absent : M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)***

**Mme la Présidente**. – Bonjour à toutes et à tous. Mes Chers Collègues, je constate que le quorum est atteint, je déclare donc la session ouverte.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je propose, si vous en êtes d'accord et si elle le veut bien, Madame Clarisse MAILLARD afin d'assurer cette fonction. Etes-vous d'accord ? Je vous remercie.

*Mme MAILLARD est désignée secrétaire de séance.*

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? M. Christian DEZALOS.

**M. DEZALOS**. – Oui, une motion sera présentée par le groupe Majorité sur le droit à l'avortement.

**Mme la Présidente**. – Je pense que les motions ont été envoyées hier soir et que vous les avez tous. Souhaitez-vous les avoir en version papier ? Nous allons vous les distribuer.

Je vous informe que nous accueillerons des intervenants extérieurs pour les présentations suivantes :

- au moment de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles, Monsieur Sylvain PINEAU, Directeur de l'Agropole pour une présentation de la structure ;

- à l'issue de cette commission, je vous propose de modifier l'ordre de passage des commissions et d'enchaîner par la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur afin d'accueillir Monsieur Christophe DE SINGLY, chef d'établissement du collègue Ducos-du-Hauron qui sera accompagné de Madame Amélie MARIOTTAT-COLOMBO, enseignante, afin de nous faire un point sur les usages du numérique au sein de ce collège.

Un envoi complémentaire de rapports vous a été transmis le 15 novembre 2022. Cet envoi concerne la commission Administration générale et ressources humaines avec le rapport n°8016, et la commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques avec le rapport n°9013 relatif au FACIL, avec deux modifications qui vous ont été annoncées dans l'envoi, le rapport n°9021 afin de corriger une coquille dans le rapport, et le rapport n°9022 « Conséquences de l'inflation et des mesures gouvernementales sur le budget du Département ».

Comme je m'y suis engagée lors de la dernière session, nous reviendrons sur l'examen de ces rapports au moment des commissions.

Je vous propose d'adopter le rapport n°8012 « Approbation des débats de la session du 8 juillet 2022 consacrée à la Décision modificative n°1 de 2022. Avez-vous des observations ? (*Non.*) Je soumets donc ce rapport au vote.

**RAPPORT N° 8012**

**APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION DU 8 JUILLET 2022 CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)

**Mme la Présidente**. – Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Chers internautes,

Cette décision modificative intervient dans un contexte extrêmement particulier, pour les collectivités dans leur ensemble, ainsi que pour les habitants.

Les tensions internationales, géopolitiques, économiques et sociales et leurs répercussions sur les prix des fluides et des matières premières impactent terriblement les budgets de fonctionnement mais également d'investissement.

J'ai ainsi souhaité que vous soit présenté aujourd'hui un rapport d'étape sur les impacts de l'inflation, de la situation économique et sociale et des mesures législatives et gouvernementales sur les finances du Département.

Les prévisions estimées à ce jour devront être réévaluées au cours des prochains mois avant d'être reprises au BP 2023, soit en totalité, soit partiellement, dans la mesure où certaines d'entre elles ont été en partie intégrées au cours de l'exercice 2022.

L'économie mondiale, confrontée ces deux dernières années aux effets d'une crise sanitaire sans précédent, a en effet connu de fortes tensions, synonymes de graves difficultés d'approvisionnement et de fortes hausses des prix, principalement des matières premières, des composants et du transport.

Par ailleurs, le déclenchement de l'invasion russe contre l'Ukraine, début 2022, a fortement amplifié le renchérissement des prix des matières premières agricoles et agroalimentaires et encore plus du gaz, du fait d'anticipations de ruptures des approvisionnements. L'inflation a atteint des niveaux inconnus depuis les années 80 : 6,2 % pour 2022.

Alors que le budget départemental 2023 sera confronté à ce contexte économique particulièrement difficile, le Département devra dans le même temps répondre à plusieurs mesures consécutives à la crise sanitaire prises en 2021 et 2022 par le Gouvernement. Certains de leurs surcoûts ont déjà partiellement été supportés par le Département, mais l'intégralité de la charge nouvelle portera sur le budget 2023 et ce, de façon pérenne. Il s'agit plus particulièrement des conséquences :

- de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile relatif à la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées,

- de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique,

- du Ségur dans le secteur social et médico-social,

- de l'actualisation du Revenu de solidarité active (RSA) et plus généralement des minimas sociaux.

À titre d'exemple, il y a quelques jours à peine, nos services ont confirmé que l'augmentation du point d'indice de 3 % annoncée par le ministre en septembre dernier se traduira, en ce qui concerne les seuls Etablissements Sociaux et Médico-sociaux à un surcoût de 3,5 M€ en 2023 pour le Département.

Dans le même temps et une fois de plus, les compensations annoncées par l'Etat sont partielles et globalement insuffisantes. M. Christian DEZALOS aura l'occasion de vous le détailler.

À ce jour, le montant brut des charges supplémentaires qui impacteraient le budget départemental s'élèverait ainsi à près de 25 M€.

Les compensations de l'Etat relatives aux mesures dont il est à l'initiative, ont été évaluées entre 4 et 5,7 M€, ramenant ainsi le surcoût net pour le Département entre 19 et 21 M€, sachant et j'insiste, que nous n'avons aucune garantie concernant la pérennité de ces compensations.

Et malheureusement, il semble ne pas falloir compter sur le projet de loi de finances ou le PLFSS 2023 dont les débats ont été arbitrairement limités à l'Assemblée nationale par l'utilisation répétée du 49-3, pour améliorer significativement les perspectives financières des collectivités.

Tout comme Départements de France (ADF), je tiens à dénoncer :

- l'instauration d'un « filet inflation » pour les collectivités bien trop lacunaire et bien trop sélectif. Les critères envisagés pour permettre de bénéficier de ce prétendu filet qui est en fait une version réemballée du dispositif voté l'été dernier et dont le décret d'application avait été rejeté par le Comité des Finances locales, exclura de nombreuses collectivités du dispositif : 75 % selon l'AMF !

- le refus dogmatique du Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 alors que cette disposition juste et de bon sens est demandée par l'ensemble des associations d'élus !

- le maintien de la suppression de la CVAE, disposition renforçant la fin de l'autonomie financière des collectivités et dont les critères d'application semblent défavorables aux Départements. Une « double peine » en quelque sorte.

- enfin, l'instauration d'un nouveau pacte de « défiance ». Une fois de plus, l'Etat souhaite faire peser sur les collectivités locales la charge d'assainir les comptes publics alors qu'il est bon de rappeler que les collectivités locales, qui représentent 70 % de l'investissement public en France, représentent moins de 9 % de la dette publique totale ! 500 collectivités seraient ainsi sanctionnées, ponctionnées, si le taux de progression de leurs dépenses de fonctionnement était supérieur à l'inflation, soit moins de 0,5 %. On notera que, contrairement au « pacte de Cahors », si ce dispositif met en place un bâton, il ne prévoit pas de « carotte », de valorisation des collectivités remplissant les conditions imposées. La mesure se veut donc plus contraignante que vertueuse. En vérité, avec l'impact de l'inflation, ce dispositif s'apparentera à une véritable camisole de force. L'Etat se défausse une fois de plus et fait peser ses engagements européens sur les collectivités locales, donc sur les services publics de proximité rendus aux citoyens.

Pour autant, la majorité départementale ne fait pas le choix de l'impuissance ou du renoncement, et les rapports présentés à l'occasion de cette session en sont la parfaite illustration !

Dans un contexte d'incertitudes financières lourdes, la collectivité résiste et continue en effet de déployer des politiques publiques ambitieuses au service des habitants et des territoires.

**En matière de solidarité :**

- avec la création d'un Fonds d'épargne citoyen en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire : dispositif unique en France qui permettra de favoriser la mobilisation de l'épargne citoyenne aux cotés des collectivités et ainsi de soutenir des projets locaux, petits ou grands, ayant des difficultés d'accès aux soutiens bancaires traditionnels.

- avec la mise en place d'un Service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (SLIME) sur 3 ans. Ce nouveau dispositif vise à développer des outils pour accompagner techniquement et socialement les ménages : avec l'aide au paiement des factures via le fonds de solidarité logement, la remise de kit permettant de mieux maitriser sa consommation énergétique, une plateforme territoriale de rénovation énergétique et une orientation vers un diagnostic technique puis vers des instances ciblées d'accompagnement et de conseil.

À noter que nous vous présenterons également lors de cette session un plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hiver 2022-2023. Ce plan s'inscrit dans la continuité des initiatives en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables que nous portons depuis maintenant des années, et récemment illustré par la signature d'une ambitieuse convention de partenariat avec Territoire d'Energie 47.

J'en profite pour saluer le travail mené actuellement par la Mission d'information et d'évaluation sur les politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles. Je fais confiance aux membres de la Mission conduite par M. Joël HOCQUELET, pour faire preuve bien évidemment de pragmatisme et de réalisme mais avant tout d'ambition et d'innovation sur ce sujet.

**En matière éducative et culturelle :**

- avec le renforcement du Plan « Collèges »

Le Département ayant redoublé d'efforts, malgré la crise sanitaire suivie d'un contexte inflationniste et de raréfaction des matériaux, toutes les opérations inscrites en phase 1 sont désormais réalisées, et certaines de la phase 2 (2023-2025) ont même pu être anticipées.

C'est le cas, par exemple, de la rénovation et de l'extension du collège Daniel Castaing au Mas d'Agenais, de l'isolation et de la réhabilitation du bâtiment pédagogique du Collège Paul Dangla à Agen, de l'isolation et de la mise en accessibilité du Collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot ou de la restructuration du bâtiment pédagogique du Collège Germillac à Tonneins.

M. Nicolas LACOMBE vous fera un point précis de l'avancée du plan « Collèges » qui a intégré à ma demande les travaux du collège Gaston Carrère de Casseneuil pour un montant supplémentaire de 6 M€. Le plan collège se monte désormais à près de 83 M€.

Concernant le dossier sensible des gymnases utilisés par les collégiens et/ou lycéens, nous travaillons activement avec l'ensemble des partenaires et notamment la Région, pour trouver des solutions financières et opérationnelles rapides et satisfaisantes aux quelques situations difficiles auxquelles nous devons faire face.

- avec, en matière culturelle, la création d'aides sur-mesure pour mieux accompagner la filière « livre », pour favoriser le « développement des collections et équipements patrimoniaux » ou continuer à faire du Lot-et-Garonne une « terre de cinéma ».

**En matière d'aménagement du territoire**

- avec le FACIL, Fonds d'aide aux communes et intercommunalités, dont nous fixerons les modalités et qui permettra tout à la fois : de rendre plus efficace la politique d'aide en faveur du bloc communal, de s'adapter aux besoins de chaque territoire à travers une offre plus ouverte, d'apporter un meilleur financement aux projets structurants tout en développant le soutien aux projets à dimension plus locale des communes, de proposer des aides complémentaires et cohérentes avec l'offre d'assistance technique, dans une logique de projet et de favoriser enfin, à travers une action globale, le renouvellement urbain dans un objectif de transition écologique.

Tous les conseillers départementaux qui ont participé aux réunions d'échanges et de concertation que j'ai souhaité organiser avec les maires et présidents d'intercommunalité, peuvent attester de la satisfaction des élus de terrain quant à la création de ce cadre d'intervention modernisé, plus simple et permettant tout à la fois de financer significativement des équipements locaux de centralité et des équipements de proximité, des équipements du quotidien.

- avec la finalisation du Plan « Routes et déplacements du quotidien »

Projet phare du mandat, le Plan « Routes et déplacements du quotidien », sera bien présenté et adopté au cours du 2ème trimestre 2023. Toutes les étapes de la grande concertation voulue pour son élaboration sont désormais achevées ou en voie d'achèvement et il reviendra au Comité de pilotage spécifique composé de 13 membres issus des groupes politique de notre Assemblée et présidé par M. Daniel BORIE, de finaliser cet indispensable et ambitieux plan de modernisation.

- avec la finalisation d'un nouveau schéma départemental d'aménagement touristique durable pour les 5 prochaines années

Ce schéma, élaboré en concertation avec l'ensemble des filières touristiques, professionnels et élus locaux, permettra de consolider le positionnement de notre département sur un « slow tourisme » aujourd'hui particulièrement à propos, en privilégiant les axes « nature » identifiés, la convivialité et le bien vivre pour viser un tourisme à l'année intégrant les nouveaux impératifs liés à la durabilité et à l'écologie.

Mes chers collègues, malgré de nombreuses incertitudes, une situation nationale et internationale où les tensions se développent, où les individualismes, les peurs, la méfiance sont souvent alimentés à dessein, où malheureusement la main tendue est de plus en souvent remplacée par le bras levé, où l'on constate amèrement que la nécessaire transformation et non transition énergétique est toujours combattue ou freinée, nous gardons le cap avec détermination et confiance et conservons la volonté et l'enthousiasme de ceux qui savent, qui agissent et qui font leur devoir.

Je vous remercie.

Je laisse la présidence à M. Nicolas LACOMBE, 1er Vice-président, pour soumettre au débat et au vote le rapport n°8016. Je quitte la salle.

*(Mme la Présidente quitte la salle du Conseil départemental.)*

**M. LACOMBE**. – Je donne la parole à M. Christian DEZALOS qui va vous présenter le rapport n°8016 concernant la protection fonctionnelle de Madame la Présidente du Conseil départemental.

## RAPPORT N° 8016

### PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**M. DEZALOS**. – Merci, Monsieur le Président. Vous le savez, le Code général des collectivités territoriales prévoit que les élus, présidents, conseillers départementaux, conseillers délégués dans certaines fonctions, de même d'ailleurs que les agents, peuvent bénéficier d'une protection dite fonctionnelle pour certaines situations qu'ils devraient supporter. À ce titre, le Département est notamment tenu de protéger la Présidente du Conseil départemental, les vice-présidents ou les conseillers départementaux ayant reçu délégation, contre les violences, les menaces,

les outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant le préjudice qui en a résulté.

Madame la Présidente du Conseil départemental a été victime d'écrits particulièrement outrageants prenant la forme de messages « texto » adressés à son attention au mois d'octobre dernier de la part d'un agent du Conseil départemental. Ces messages ont fait l'objet d'un constat d'huissier qui figure en annexe du présent rapport et dont vous avez été destinataires car les conseillers départementaux doivent être intégralement informés des affaires qui font l'objet d'une délibération. Cette communication est faite, je me permets de le préciser, à titre strictement confidentiel dans la mesure où la divulgation de cette pièce risquerait de porter atteinte au bon déroulement des procédures juridictionnelles.

En raison de ces faits, Madame la Présidente a formulé une demande de protection fonctionnelle par un courrier du 8 novembre 2022, en application du Code général des Collectivités territoriales. Par conséquent, je vous propose d'adopter la délibération qui permettra d'accorder la protection fonctionnelle à Madame la Présidente du Conseil départemental pour les faits dont elle a été victime, ceci afin de permettre la prise en charge des frais d'avocat et de procédure qu'elle pourrait devoir exposer dans le cadre des différentes procédures juridictionnelles qu'elle est susceptible de mettre en œuvre à la suite de ces événements.

**M. LACOMBE**. – Avez-vous des questions ou des interventions sur le sujet ?

**Mme PAILLARES**. – Mes Chers Collègues, je tenais au nom des élus de notre groupe à apporter publiquement notre soutien plein et entier à la Présidente dans ce dossier particulier. Nous ne pouvons pas, pour des raisons de confidentialité et de procédure, l'évoquer dans le détail ici, mais certains propos tenus ne sont tout simplement pas acceptables. À titre personnel, en tant qu'élue, mais également en tant que femme, j'estime que nous ne pouvons pas et ne devons pas banaliser ce genre de comportement. Je vous remercie.

**M. CHOLLET**. – C'est la même chose du côté du groupe 100 % Lot-et-Garonne. Nous exprimons à notre Présidente notre solidarité la plus entière, la plus forte, la plus proche pour combattre tout ce qui est outrage, menaces, violences auprès des élus. Nous avons été très choqués à l'époque, souvenez-vous, lorsque notre ami Michel PERAT, maire de Clairac, avait été agressé physiquement dans l'exercice de ses fonctions. Nous en gardons un souvenir terrible et il n'est pas question, quel que soit le bord politique, que ces agissements se poursuivent. Il faut faire bloc tous ensemble et nous sommes très proches d'elle et de vous pour rester sur cette ligne.

**M. LACOMBE**. – Merci. M. Gilbert DUFOURG.

**M. DUFOURG**. – Bonjour à tous. Il en est de même de notre part, bien sûr. Nous ne pouvons pas accepter de tels raisonnements et même si nous sommes en désaccord sur certains points, cela peut arriver, il faut se comporter d'une autre façon. Nous constatons un dérapage complet dans la société et en tant que maire, en tant que conseiller départemental, même en tant que personne privée, je pense que certains abus sont de plus en plus concrets et difficiles à comprendre. C'est la société qui est peut-être un peu malade, mais ce n'est pas de cette façon que nous arrangerons les choses. Nous sommes donc solidaires avec cette délibération, pour que tout aille dans le bon sens et que cela rentre un peu dans les esprits.

**M. LACOMBE**. – Merci. M. Christian DELBREL.

**M. DELBREL**. – Je m'associe évidemment à ce qu'ont dit les trois groupes. Nous ne pouvons pas laisser passer ce qui s'est passé. J'imagine qu'il y aura des poursuites juridictionnelles et peut-être pénales. Affaire à suivre. Nous sommes en tous les cas solidaires et nous apportons tout notre soutien à la Présidente, évidemment.

**M. LACOMBE**. – Merci. Avez-vous d'autres interventions ? (*Non.*) Je soumets donc le rapport n°8016 au vote.

***VOTE : Le rapport n°8016 est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)

**Mme BORDERIE, sortie de l'Hémicycle, ne participe ni au débat, ni au vote.**

**M. LACOMBE.** – Je rends la présidence à la Présidente.

*(Madame la Présidente réintègre la salle du Conseil départemental.)*

**Mme la Présidente**. – Nous reprenons le fil de cette session. Je donne la parole à M. Christian DEZALOS pour nous présenter les grandes lignes de la Décision Modificative n° 2. Les groupes pourront prendre la parole ensuite.

**M. DEZALOS**. – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, un point de présentation sur cette Décision Modificative n° 2. Comme chaque année, la dernière Décision Modificative de l'année prépare la clôture de l'exercice budgétaire. Au même titre que la DM1 que nous avons adoptée au mois de juillet dernier, la DM2 ne bouleverse pas les équilibres du budget, aussi bien en investissement en fonctionnement. Les crédits nouveaux sont financés par des redéploiements de crédits complétés le cas échéant par de nouvelles recettes.

**Présentation d'un diaporama (p. 108)**

Le volume de la section de fonctionnement augmente de 4,3 M€. Quant à la section d'investissement, elle ne varie que de 63 000 € du fait uniquement de l'inscription d'opérations d'ordre budgétaire.

Les ajustements proposés à la section de fonctionnement sont donc de portée modérée et répondent essentiellement à des dispositions qui nous sont imposées par l'État et que nous devons financer. Ainsi, sur les 4,3 M€ de crédits nouveaux proposés, 3,8 M€, soit 88 % des ajustements, sont la traduction financière de mesures gouvernementales. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice qui représente près de 500 000 €, de la revalorisation des salaires des assistants familiaux, nous inscrivons à ce titre 250 000 €, ou des mesures au titre de l'action sociale, le fameux Avenant 43 et le Ségur de la Santé dont vous avez déjà entendu parler, représentant un peu plus de 3 M€.

Ces dernières dépenses sont, certes, compensées en partie par l'État mais le compte n'y est pas et la charge à laquelle nous serons confrontés dès 2023 et sur les prochains budgets sera lourde.

Comme la Présidente l'a évoqué dans son intervention introductive, nous avons estimé que pour 2023, le poids budgétaire brut de ces mesures gouvernementales, auxquelles s'ajoutent les impacts d'une inflation qui ne cesse de croître, se situerait autour de 13,5 M€, ce sont les chiffres que

nous avions avancés mercredi en commission des Finances. Or, la Présidente vous l'a dit, nous avons été destinataires d'informations ces jours-ci, il nous faut ajuster les prévisions puisqu'au titre des services d'aide et d'accompagnement à domicile avec des avenants qui portent les numéros 51 et 52, également au titre de l'augmentation du point d'indice pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, c'est pratiquement 5 M€ qu'il faudra, nous parlons là de 2023, ajouter aux prévisions d'impact pour l'année 2023 que nous avons abordées cette semaine en commission Finances et dont nous parlerons cet après-midi lorsque nous examinerons le rapport dont il est question.

Au total, pour résumer, comme la Présidente l'a indiquée, la charge nette supplémentaire qu'il nous faudra intégrer dans le projet de budget 2023 se situera non pas autour de 13 ou 14 M€ comme je vous le disais, mais plutôt autour de 19 ou 20 M€. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela.

Nous devons donc pour cela rester très vigilants et poursuivre une gestion rigoureuse en retenant surtout qu'une santé financière de fin d'année ne saurait préjuger de celle de l'année suivante.

Enfin, notons pour le fonctionnement, l'inscription de nouvelles autorisations d'engagement, dont les rapports seront présentés au cours de cette session, une subvention par exemple pour la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine, 30 000 €, également pour le comité d'Itinéraire du Canal des Deux Mers à Vélo, 30 000 €. La troisième autorisation d'engagement, qui est de très loin la plus importante, représente plus de 5,7 M€ et correspond à la traduction budgétaire du Fonds Social Européen, le FSE, dont le plan de financement a été approuvé lors de la Commission Permanente du 7 octobre dernier.

Au sujet des investissements, aucun impact sur le volume du budget puisque les nouvelles propositions sont financées par le redéploiement de crédits à hauteur de 2,7 M€, de divers programmes qui pour autant sont reportés en 2023. Les principales prévisions correspondent à des travaux de voirie, de signalisation plus précisément, à hauteur de 400 000 €, à des acquisitions de matériel pour 100 000 € et acquisitions de véhicules également pour 894 000 € dont 790 000 € pour des engins lourds feux de forêt destinés au SDIS et financés à hauteur de 80 % par l'État. Nous aurons l'occasion de reparler de cette dépense.

Au niveau des travaux, plusieurs autorisations de programme sont présentées pour un montant global de 8,219 M€, qui se répartissent entre l'ajustement du Plan Collèges avec la réhabilitation du collège de Gaston Carrère de Casseneuil pour 6 M€, avec des ajustements de plusieurs opérations en cours intéressant les collèges Daniel Castaing du Mas-d'Agenais, Anatole France à Villeneuve-sur-Lot et Paul Dangla à Agen. L'ensemble pour près d'un 1 M€.

Cela touche également le programme de grosses réparations des ouvrages d'art à hauteur de 700 000 € et l'opération de réhabilitation du centre d'exploitation de Marmande pour 545 000 €.

La Collectivité poursuit, malgré un contexte difficile, une politique d'investissement volontariste, favorable au développement du territoire et au bien-être de la population lot-et-garonnaise. Je tiens toutefois à attirer votre attention sur le fait que ces investissements, notamment à travers l'ouverture d'autorisations de programme que je viens d'évoquer et qui sont totalement justifiées, représentent un engagement lourd pour l'avenir et impactent significativement notre PPI. Si j'insiste là-dessus c'est que, par exemple, pour l'opération de réhabilitation du collège de Casseneuil, c'est aujourd'hui que nous actons cet engagement que nous prenons pour la réhabilitation du collège. Donc évidemment, ces 6 M€ viennent s'ajouter à notre programme pluriannuel d'investissements avec les conséquences en termes de dépenses que nous aurons dans les années à venir.

C'est pourquoi là encore nous devons rester vigilants, raisonner non seulement en volume, mais aussi en tenant compte de la hausse significative des prix en cours et à venir. À ce titre, je vous informe par exemple que les fameux index BT01 et TP01, concernant le bâtiment ou les travaux publics ont enregistré au premier semestre de 2022 sur un an, une progression de 7,1 % et de 10,2 %. Au

deuxième trimestre, l'index évolue encore à la hausse. Tout ceci demandera que le PPI soit révisé lors de la prochaine étape budgétaire, donc pour le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget 2023.

Du côté des recettes que nous évoquions précédemment, nous retiendrons principalement les participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le secteur social, dotation de 2,87 M€, également un complément de taxe d'aménagement à hauteur de 600 000 € et quelques autres recettes de faible volume dont le détail figure dans le rapport de présentation.

En investissement, les recettes d'un montant de près de 1 M€, dont la moitié correspond à une subvention de l'État pour financer l'achat de véhicules incendie, permettent de réduire l'emprunt d'équilibre d'un montant équivalent, ramenant son montant de 15,6 M€ à 14,6 M€. Par conséquent, la Collectivité se désendettera au minimum sur l'exercice 2022 de 12 M€ comme initialement prévu au Budget Primitif.

Enfin, la DM2 n'impacte que très faiblement le budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade : 13 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Voici, mes Chers Collègues, les grands points de cette DM2 qui traduisent, je crois, une saine maîtrise de nos finances. La situation financière devrait, en dépit de la poussée de l'inflation et des mesures gouvernementales, rester satisfaisante en 2022 et confirmer notre politique volontariste d'investissements engagée depuis plusieurs années.

Cependant, nous avons quelques raisons de nous inquiéter un peu pour l'avenir. Le modèle budgétaire départemental, largement dépendant de dépenses telles que le RSA et de recettes contracycliques les unes vis-à-vis des autres, telles que les DMTO et maintenant la TVA, est évidemment facteur de fragilité en cas de crise systémique. Ce risque financier est d'autant plus marqué qu'avec la perte de son pouvoir fiscal, la Collectivité ne dispose plus de moyens lui permettant de s'adapter en cas de contexte budgétaire tendu.

Grâce à une gestion rigoureuse de notre budget, conjuguée à un niveau exceptionnel de recettes, nous avons pu assurer pleinement toutes nos compétences en préservant une santé financière satisfaisante. Mais nos équilibres restent fragiles, pardon de le répéter d'une façon que vous jugerez peut-être un peu obsessionnelle. Le débat sur la mise en place d'un modèle adapté de compensation du reste à charge des AIS reste plus que jamais d'actualité et plus généralement, celui du financement des dépenses de solidarité qui continueront sans doute de progresser.

Si vous le permettez, Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, je sais que tout à l'heure, Madame la Présidente et nous tous, nous salueront deux collaboratrices, deux cheffes de service de notre Conseil départemental qui vont quitter les services du Département. Je voudrais simplement faire un salut amical et reconnaissant à Mme Marie-Hélène HIMBER qui est la Directrice générale adjointe en charge des Finances depuis 10 ans maintenant ici dans cette maison. Je voudrais la remercier pour sa disponibilité, pour l'application qu'elle a toujours portée à ce que les membres de la commission des Finances et plus généralement tous les élus puissent disposer des informations nécessaires à nos débats. Je voudrais, chère Marie-Hélène, vous souhaiter par avance une très bonne retraite.

Si je puis me permettre cette extension, bien que nous sortions du domaine pur des Finances, je voudrais saluer aussi Mme Christine ROUGÉ, cheffe du service de l'Assemblée, qui va nous quitter, non pas pour la retraite, vous ne me croiriez pas, mais parce qu'elle a cédé aux sirènes de notre collègue et ami Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne, M. Christian DELBREL, qui a subtilisé Christine ROUGÉ à l'Assemblée départementale pour le CDG. Et là aussi, parce que Christine ROUGÉ est notre référente en quelque sorte au titre du service de l'Assemblée, elle s'occupe de nous, de nos rémunérations, de nos indemnités, de nos déplacements, etc., elle s'occupe avec son service de la bonne tenue des débats

de l'Assemblée, elle a toujours fait preuve d'une grande gentillesse, d'une grande disponibilité, d'une grande rigueur dans le travail. Merci, Christine, et bonne suite pour l'évolution de votre carrière.

*(Applaudissements.)*

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie, M. DEZALOS, pour cette présentation. Avez-vous des interventions ?

**M. CHOLLET**. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Chers Collègues, Chers internautes,

Pour nous, le point fondamental de cette DM2 est l'élaboration du nouveau régime FACIL qui reprend tout le thème fondamental de la solidarité territoriale. Nous reviendrons bien sûr sur les autres délibérations tout au long de la journée car elles sont également fondamentales. Mais je voudrais ici, avec le groupe 100% Lot-et-Garonne faire vraiment un zoom sur le FACIL.

C'était une demande forte de notre groupe, lors du BP, confirmée lors de la DM1. Nous nous réjouissons que la majorité départementale ait été à l'écoute et nous espérons que vous continuerez à l'être à l'annonce de nos propositions.

Comme vous, nous sommes pour l'abolition des 16 régimes existants d'une rigidité excessive, responsable d'un émiettement des aides au bloc communal et donc d'un manque d'efficacité de par le pourcentage très bas de participation du Conseil départemental du Lot-et-Garonne aux projets impulsés par les maires.

Cependant, pour nous il y a une divergence majeure à savoir que les masses financières mises en jeu sont largement insuffisantes. Ce FACIL n'est pas à la hauteur des attentes, nous espérons vous le démontrer.

Pour nous, le programme FACIL doit comporter 4 axes de financements et non pas 2.

Nous vous proposons de créer un premier axe intitulé « Appui Communal » attribué aux communes dans le cadre de petits projets, comme l'a proposé notre collègue Arnaud DEVILLIERS en commission FACIL.

Chaque commune, pourrait bénéficier de 5 000 €, sous proposition d'un projet validé au conseil municipal. Un moyen d'obtention rapide et simplifié pour les 319 communes, soit un budget de 1,6 M€.

Nous conservons ensuite votre proposition de base, à savoir votre FACIL de 3 M€ divisé en deux enveloppes à savoir celle des « équipements structurants » de 2 M€ et celle des « équipements locaux » de 1 M€.

Notre dernier et 4e axe porte sur les grands projets structurants à rayonnement régional ou national que vous avez mis en place en novembre 2020 et que vous avez supprimé beaucoup trop rapidement.

Force est de constater qu'il manque de manière claire le régime des grands équipements structurants, 3e étage indispensable de cette fusée, chère à notre collègue Guillaume LEPERS, que nous vous proposons de restaurer.

Sans cet étage, les maires et présidents d'EPCI qui ont des projets conséquents comme à Nérac, à Layrac ou à Sainte-Livrade-sur-Lot seront obligés de saucissonner leurs projets dans des contorsions administratives épuisantes.

Nous souhaitons que ce 3e étage avec son enveloppe de 500 000 € par an, comme cela était prévu sur 6 ans, soit remis en place. Nous rappelons qu'il a été utilisé pour la voie verte de VGA, celle des Coteaux et Landes de Gascogne et d'Albret Communauté, ainsi que le stade Armandie. Seulement les 4 premières années sur 6 ont donc été attribuées.

L'abolition de ce régime de 500 000 € annule en fait l'apport des 500 000 € du budget participatif confirmant ainsi l'absence de véritable effort du Conseil Départemental pour le bloc communal.

Nous vous proposons un projet à hauteur de 5,1 M€ par an soit plus de 15 M€ sur 3 ans. Dans la mesure où le budget 2022 s'établit à 478 M€, nous pourrions dépasser ainsi le cap symbolique des 1 % solidarités territoriales, comme le souligne notre collègue Cécile GENOVESIO, en passant ainsi l'aide aux communes de 3 M€ à 5,1 M€. Ainsi, nous augmenterions l'aide aux communes de 2 M€ par an de plus que ce que vous proposez. Cela représente un véritable effort du Conseil départemental du Lot-et-Garonne et non pas un simple rapprochement de chiffres.

Sachez que tout ceci n'est pas exceptionnel comme demande. Cette réclamation reste bien inférieure à des Départements de la même strate comme par exemple le Loir-et-Cher, l'Allier mais aussi d'autres comme la Corrèze, la Dordogne et l'Ardèche. Le département de l'Allier, par exemple, comprend environ 337 000 habitants et dépense à hauteur de 4 % de leur budget, en subventions. Également, le département du Loir-et-Cher qui lui est composé environ de 330 000 habitants, dépense à hauteur de 3 % de son budget, en subventions versées aux communes et EPCI. Si nous accordons 5 M€ par an aux communes, cela équivaut à seulement 1,1 % de notre budget.

Plusieurs raisons justifient cette proposition qui est tout sauf dispendieuse mais indispensable eu égard au contexte actuel.

Tout d'abord, les transactions immobilières qui ne cessent encore d'augmenter cette année. L'année 2022 sera probablement aussi riche en DMTO puisque, fin octobre 2022, le niveau est de 53 M€ et il est probable qu'il atteigne au moins les 58,5 M€ de l'année 2021, si ce n'est plus. Rappelez-vous le différentiel entre ce que vous aviez budgété, soit 40,4 M€, au BP en 2021 et le résultat final vu en CA de 58,5 M€ soit un différentiel d'exactement 18,1 M€.

Enfin la compensation de notre défunt levier fiscal la TFB par la TVA nous avantagera encore cette année 2022 comme l'année dernière où, je le rappelle, le Conseil départemental du Lot-et-Garonne avait touché 104 M€ au lieu des 99 M€ si la TFB avait été maintenue. De même, la DM2 d'aujourd'hui prouve, comme l'a dit M. Christian DEZALOS, que les équilibres économiques ne sont pas bousculés, ce qui témoigne de la bonne santé financière.

C'est le moment de réinjecter dans le tissu économique lot-et-garonnais de quoi favoriser l'attractivité et le dynamisme du territoire Lot-et-Garonne : c'est la contre-proposition nécessaire du groupe politique 100% Lot-et-Garonne qui, fort de ses nombreux maires, valide avec enthousiasme ce niveau d'aide aux territoires beaucoup plus près des attentes des maires. Nous l'appellerons le FACIL+. Vous voyez, pour les plus anciens, que nous avons retenu les leçons par exemple de l'APA et de l'APA+. On se fait aussi avec l'expérience des autres.

Votre manque d'ambition est couplé, malheureusement, à un manque d'efficacité.

Prenons quelques exemples, à la lecture du rapport n°1016 de la commission sociale portant sur la prolongation du dispositif de cumul de l'allocation de RSA avec les revenus d'une activité salariée. Nous constatons qu'on dénombre seulement 3 sorties définitives de plus que l'année dernière.

12 sorties définitives sur 10 000 allocataires. Baya KHERKACH reviendra aujourd'hui sur ces éléments chiffrés. Mais l'urgence nous semble être autre part et peut-être un certain degré d'innovation qui n'existe toujours pas !

En effet, vous n'êtes pas dans l'inaction mais ce qui vous manque c'est une véritable efficience de vos objectifs.

Manque d'efficacité ou alors mauvais circuit administratif peut-être aussi pour les 6 infirmières du service d'aide personnalisée à l'autonomie et les 3 du service Accueil Familial qui n'ont pas bénéficié de la prime dite SEGUR. Laurence DUCOS, vous fera part du désarroi de ces personnels médico-sociaux.

Manque d'efficacité également de par l'absence de décision sur le pont du Mas d'Agenais, qui ne peut rester dans cette position attentiste où tout le monde tape en touche. C'est très préjudiciable au développement de ce territoire et donc des lot-et-garonnais, comme le préciseront nos collègues Julie CASTILLO et Aymeric DUPUY.

Bien sûr, nous avons conscience des motifs d'inquiétude concernant l'incertitude globale et la hausse des allocations individuelles de solidarité ainsi que le dégel du point d'indice des fonctionnaires, tout comme les coûts des matières premières, que vous avez rappelé, les marchés à la hausse et la participation des collectivités locales à la prise en charge de la dette publique aggravée sensiblement par la crise sanitaire et géopolitique actuelle qui n'a rien de rassurant.

Nous avons donc bien pris en compte la délibération sur la hausse de 20 M€ qui, tout à coup ce matin, passe de 20 à 25 M€ pour le fonctionnement du Département, il faudra vraiment nous le montrer en commission Finances s'il-vous-plait, et aussi les financements de l'Etat relatifs aux charges supplémentaires qui s'élèvent entre 4 et 5,7 M€, ramenant ainsi la pression budgétaire du Conseil Départemental entre 14 et 16 M€.

L'augmentation des deux paramètres majeurs, à savoir les dépenses énergétiques et alimentaires d'une part, et les dépenses de personnel d'autre part, sont vraiment à relativiser dans le paysage des collectivités locales.

En effet, nous avons bien étudié le rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié par la Cour des comptes en octobre 2022, qui démontre que les achats en matière d'eau et assainissement, d'énergie et de chauffage urbain représentaient 4 % des dépenses de fonctionnement des communes en 2021 contre 0,4 % et 0,5 % pour les Départements et les Régions. Les communes sont en première ligne avec les EPCI et c'est bien eux qu'il faut aider.

Qu'allez-vous dire aux communes, Madame la Présidente, que nous sommes l'un, voir le seul département, à ne pas considérer ses propres communes au point de n'accorder que des miettes qui actuellement représentent 0,6 % du budget ? C'est la réalité actuelle.

Ces sommes que vous pouvez débloquer et utiliser pour ces deux axes de financement, si je reprends notre premier vice-président, Nicolas LACOMBE, lors de la commission permanente du 7 octobre 2022, qui avait dit que ce financement était aussi un choix politique, nous vous demandons, nous aimerions bien que vous utilisiez aussi ce choix politique maintenant, dès aujourd'hui. Cette journée nous offre la possibilité de débattre sur ce sujet qui pour nous est très important, décisif, parce qu'il engage l'avenir de nos territoires. Nous vous demandons de prendre en compte nos attentes pour assurer une véritable solidarité territoriale.

Je vous remercie.

**M. DELBREL**. – Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, à la retraite ou pas encore, Ma Chère Marie-Hélène,

Permettez-nous tout d'abord de nous associer aux remerciements à l'adresse de la grande argentière de notre vénérable institution, celle qui a tenu les cordons de la bourse durant plus de 10 ans

au sein du Conseil départemental participe donc ce matin à sa dernière DM2. Elle aurait pu partir un peu plus tôt, mais elle a tenu à clore la parenthèse budgétaire de l'exercice 2022 comme solde de tout compte.

À titre personnel, je la côtoie depuis 2015 au sein de la très influente commission des Finances présidée par le tout aussi influent Christian DEZALOS. J'ai pu apprécier son sens de l'expertise, je parle de Marie-Hélène, son professionnalisme, sa parfaite maîtrise des chiffres et son goût prononcé pour le coca light, « nobody is perfect ». Marie-Hélène HIMBER aura tout de même réussi le tour de force en 2017, sous la haute présidence de Pierre CAMANI, de nous faire voter ici même un budget volontairement insincère, qui avait provoqué à l'époque l'ire de la si pointilleuse Chambre régionale des Comptes, ce qui restera à mes yeux comme un sacré coup politique. Respect. Après cela, on peut partir à la retraite l'esprit tranquille, avec le sentiment du devoir accompli, merci, Marie-Hélène.

Quant à Christine ROUGÉ, vous comprendre bien mon embarras, je ne dirai rien sinon pour lui confirmer qu'elle a fait le bon choix et saluer ici sa brillante et longue carrière au sein du Conseil départemental.

Sinon, notre groupe La Dynamique Citoyenne a décidé ce matin de sauver la planète en réduisant son empreinte carbone et l'impact écologique de ses interventions orales. Si on sait tous ici qu'envoyer un email équivaut à 20 grammes de CO2 émis, on ne maîtrise pas encore scientifiquement parlant si parler sans postillonner favorise dans l'atmosphère l'émission des gaz à effet de serre. Et comme le doute m'habite subitement, nous allons opportunément réduire nos temps de parole ce matin dans cet hémicycle, histoire de participer, à notre façon, au plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hiver 2022-2023. Ce plan, je le rappelle, sera effectif dès ce soir, une fois la délibération prise.

Sinon, on ne pouvait pas ce matin ne pas revenir lors de cette DM2 sur l'organisation du 91e Congrès des Départements de France durant 3 jours chez nous, entre Garonne et Lot. C'était il y a un gros mois et avec Clarisse MAILLARD, nous avons tenu à le vivre de l'intérieur, pleinement. Vous dire simplement que l'on était fiers, mi-octobre, d'être lot-et-garonnais. Notre département a fortement marqué les esprits en dépoussiérant du sol au plafond le concept et en réinventant ce rendez-vous annuel et national, grand-messe des départements de France. Je n'avais jamais ressenti une telle identité territoriale et une telle force collective lors des précédents congrès.

Le 47 en a bluffé plus d'un, mêlant avec gourmandise et un certain talent l'institutionnel et le promotionnel, les tables rondes et les mange-debout, le savoir et le terroir, les décideurs et les partenaires. Ce fut une vraie belle réussite. Cette fierté, on l'a retrouvée dans les yeux des élus lot-et-garonnais tous groupes confondus, dans ceux aussi de ces 200 agents volontaires, qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour porter cette organisation avec une implication et une application jamais démentie.

Cette réussite, c'est aussi et d'abord la leur. La Présidente et le Directeur général des Services l'ont d'ailleurs justement rappelé à l'ombre de l'Orangerie lors du pot de remerciement organisé pour l'occasion. L'émotion était encore palpable une semaine après. Nous sommes convaincus qu'il y aura un avant et un après congrès et que la tenue de cette manifestation est un acte fondateur pour notre 47, que notre vénérable institution reçue avec mention à cet examen de passage serait peut-être bien inspirée de se lancer dans l'organisation d'autres congrès, que le Lot-et-Garonne terre d'accueil et de partage aurait tout à gagner à porter dans ses murs des évènements d'envergure régionale, voire nationale. Des manifestations à inventer peut-être, à imaginer tout simplement.

Avouez ici que les Assises nationales de la Ruralités, par exemple, organisées en Lot-et-Garonne auraient vraiment de « la gueule ». À méditer sans modération quand bien même certains agents vont sans doute nous haïr. Mais on avait à cœur de faire passer ce message, c'est fait.

Sinon que dire de cette DM2 ? Une fois encore à portée budgétaire réduite, mais force est de reconnaître que cette session referme en elle toute une kyrielle de nouveaux plans, de services et de fonds qui prendront tout leur sens, on l'espère, en 2023. On pense évidemment au Plan Routes et Déplacement du Quotidien, au Fonds d'Épargne Citoyen 47, nouvel outil de finance solidaire, au nouveau Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie joliment baptisé SLIME ou encore au Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises qui répond au doux pseudo de FACIL. C'était facile, le 47 l'a fait, plus simple, plus lisible, plus souple, plus généreux.

Cette nouvelle aide appelée de tous nos vœux a deux mérites. D'abord, celui d'exister et ensuite celui d'être évolutive. Elle n'est sans doute pas parfaite, pas assez dotée sûrement, mais elle va apporter une vraie bouffée d'oxygène à toutes les collectivités, petites comme grosses, pauvres comme riches.

Dans un an, il sera sans doute temps d'en faire une vraie évaluation, après un retour d'expérience concret. Il sera peut-être temps aussi de bouger le curseur, d'assouplir encore ou pas certains critères. C'est notre rôle d'élu qui prendra alors tout son sens.

Sinon, saluons encore ici la bonne santé de la production cinématographique. Le Lot-et-Garonne, plus que jamais terre d'accueil et d'expérimentation est aujourd'hui identifié au niveau national. Jamais le 47 n'aura attiré autant de tournages. Merci au BAT47.

Sinon, les impacts de l'inflation et des mesures législatives et gouvernementales sur les finances des départements seront bien réels durant les prochains mois. Au bas mot, si j'ai bien compris, ce sont 20 M€ de dépenses supplémentaires qui vont s'ajouter à la longue liste en 2023. Ayant perdu son dernier levier fiscal, le foncier, notre Département peut juste se consoler dans l'immédiat avec des Droits de Mutation toujours au plus haut, 53 M€ fin octobre, une fraction de TVA toujours aussi dynamique, plus 4 %, et une stabilité surprenante des bénéficiaires du RSA, pourvu que cela dure. Des indicateurs qui feront finalement que l'année 2022 accouchera plutôt d'un bon cru, mais gare aux vendanges tardives, 2023 pourrait très vite tourner au vinaigre.

Voilà, j'ai bouffé suffisamment de $CO_2$, il est l'heure de solder les comptes et de sauver la planète. À bon entendeur.

**M. DUFOURG**. – Notre discours ne sera pas polluant, parce qu'il va être très court. Vous voyez, j'ai bien compris la leçon.

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, Chers collègues,

Les temps sont compliqués en ce moment aux vues de la conjoncture financière actuelle soyons vigilants et travaillons ensemble pour les biens de nos citoyens, citoyennes.

Un petit mot sur la Loi SEGUR, sujet sensible, dans laquelle les aides ne sont pas égales. Que devient l'allocation d'autonomie ? Le domaine médical est vaste et certains personnels se sentent encore délaissés. N'oublions personne.

L'inflation donne lieu à des réflexions sur l'économie d'énergie. Trop de contradictions.

Les propositions d'économie d'énergie dans les services ne représentent que des mini-économies. Et il y a des contrôles obligatoires et non négociables sur tout ce qui est de la sécurité des bâtiments publics : bloc porte de secours, extincteurs, portes d'incendie et j'en passe. Ma proposition serait de réaliser ces contrôles tous les deux ans, au lieu de tous les ans avec des personnels et des services techniques qui viennent sur nos communes sans nous faire de devis, qui travaillent, qui nous envoient des factures non contrôlables. Cela pourrait être une économie pour éponger un peu les nouvelles mesures.

Concernant l'éclairage public par exemple. On nous demande d'éteindre les lumières mais c'est du service à la population. Et j'estime que ce n'est pas naturel de le faire partout même si nous pourrions faire des aménagements sur nos zones industrielles ou autres sites. Mais tout cela engage aussi un aménagement, un fonctionnement puisque les lignes sont souvent dotées ou accompagnées de certains endroits, jumelées ou est-ce qu'il faut faire des améliorations sur les minuteries, les points d'allumage et d'extinction des feux par rapport à des horaires. Sur ma commune, je suis à 3 000 € de devis pour éventuellement faire des coupures d'électricité, sans compter le village où je n'ai pas du tout l'intention de couper. Sachant que nous avons tous plus ou moins des caméras à présent et ces caméras, sans la lumière fonctionneront beaucoup moins bien.

Je reviens ensuite sur le FACIL. Je pense que nous avons bien travaillé au Conseil départemental parce que tous les maires étaient au courant de ce FACIL et les maires étaient présents à toutes les réunions qui ont eu lieu. Pour le moment, c'est une bonne chose, c'est une très bonne décision, tout le monde était au rendez-vous. Il est vrai que la somme, si tout le monde demande quelque chose, risque d'être un peu faible et je pense qu'il faut que cela commence à vivre, mais qu'il va falloir penser à mettre un budget supplémentaire, comme l'a dit notre collègue, parce que je pense que nous aurons du succès là-dessus. Les communes sont en attente de faire plein de petits travaux, des petits et des plus importants. Toutes nos petites communes sont intéressées.

J'en ai terminé, je vous remercie, Madame la Présidente.

**M. DEZALOS**. – Merci, Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, il y a dans cette session comme un air de déjà vu : des dépenses en forte croissance d'un côté, des recettes dont la prévision est incertaine de l'autre. Ce schéma, notre Collectivité ne le connaît que trop bien. Si nous sommes hélas habitués à voir l'État charger la barque des collectivités par des décisions non concertées, la situation est aujourd'hui inédite. Inédite par l'ampleur des décisions de l'État qui impactent lourdement notre budget, la Présidente les a détaillées, inédite par les effets d'une inflation dont nul ne peut dire aujourd'hui quand elle s'arrêtera. À cette situation, rajoutons un pacte qui n'a de confiance que le nom, un pacte qui encadrera nos dépenses dans des proportions, disons-le, inacceptables. Rappelons avec force ce qui figure clairement dans notre Constitution, à savoir le principe de libre administration des collectivités territoriales. Un principe qui suffit à condamner ces pratiques jacobines répétées de l'État.

Dans ce contexte difficile, notre collectivité départementale doit faire preuve de résilience, pour employer un terme à la mode. Mais, tout comme le SUA ne devra pas se contenter ce soir de défendre contre le leader de la Pro D2 Oyonnax et devra se montrer au contraire offensif, oui, tout comme le SUA, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne doit s'engager et s'engage avec détermination au service des Lot-et-Garonnais dans le cadre d'un projet de mandat construit avec eux, un projet auquel ils ont majoritairement adhéré en 2021.

En pleine responsabilité, ce projet, ce programme, nous le mettons en œuvre malgré les aléas. C'est une question de crédibilité, bien sûr, mais également la marque d'une volonté farouche qui nous anime. Celle de la fidélité aux engagements pris. Je tiens à rappeler plus particulièrement que, sur un budget 2022 qui s'élève au total à 478 M€, nous consacrons cette année 83 M€ aux investissements. Un niveau exceptionnel en hausse de 10 % pour soutenir l'activité économique, pour contribuer au développement du territoire et améliorer la vie des Lot-et-Garonnais.

Pour m'en tenir à ce qui figure dans cette DM2, je citerai les engagements qu'il vous est proposé de prendre aujourd'hui en créant le Fonds d'Épargne Citoyen, en accompagnant les Lot-et-Garonnais pour lutter contre la précarité énergétique via le SLIME 47, en accélérant la politique de rénovation thermique et d'économies d'énergies des bâtiments départementaux, en engageant la rénovation du collège de Casseneuil qui réaffirme notre volonté de ne pas avoir de territoires de seconde zone, en accentuant nos aides à la culture et au patrimoine, en renforçant notre soutien au sport, en soutenant les territoires au travers du FACIL, même si j'y bien compris que nous aurons tout à l'heure en abordant le rapport d'âpres discussions à ce sujet, en lançant également le plan «  Routes et

déplacements du quotidien ». Bref, en matière de manque d'ambition, si je reprends les termes de notre collègue Pierre CHOLLET, je crois que l'on peut faire pire.

Ces quelques illustrations qui vont être déroulées tout au long de la journée témoignent bien de notre volonté de respecter nos engagements au service des Lot-et-Garonnais. Je sais que ce désir d'être utile est largement partagé sur les bancs de notre Assemblée, aussi je ne doute pas qu'au-delà de nos sensibilités, nous saurons nous accorder sur l'essentiel, sinon la totalité des actions que vous proposent la Présidente et notre majorité. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Merci, M. Christian DEZALOS. Y a-t-il des prises de parole ?

**M. HOCQUELET**. – Juste par rapport à l'exposé de notre collègue Pierre CHOLLET sur les pourcentages, pour montrer par rapport aux communes que l'on fait beaucoup moins, etc. Il sait très bien qu'il faut comparer ce qui est comparable. La structure budgétaire d'un Département, pas que le nôtre d'ailleurs, avec la rigidité des dépenses sociales, fait que l'on ne peut pas appliquer les pourcentages comme vous l'avez fait, vous le savez très bien. Sur le budget d'environ 400 M€, je regarde notre DGS, il y a une rigidité de plus de 50 % ou 60 %, même, je crois. Donc forcément, le pourcentage est faussé, c'est tout simplement mathématique. C'est de bonne guerre de faire comme cela mais, là, on ne peut pas comparer l'effort d'une commune et l'effort d'un Département avec des structures budgétaires aussi différentes.

**M. CHOLLET**. – Vous imaginez bien que nous ne sommes pas d'accord sur ce que vient de dire Joël HOCQUELET. Honnêtement, l'Ardèche, la Dordogne, la Corrèze, il y a tout de même un paquet de Départements qui ne sont pas plus riches que nous. Et lorsque nous reprenons, lorsque nous égalisons tous les signes, les comparaisons de pauvreté avec le potentiel fiscal, etc., honnêtement, nous sommes les plus bas. Si vous prenez toutes les études, et cela vient de l'ADF, la moyenne est au-dessus de 2 % et nous, nous sommes 0,6 %.

Nous ne demandons donc pas quelque chose qui est complètement délirant, je voudrais vraiment insister là-dessus parce que ce n'est pas : « tiens, ils ne savent plus, ils sont totalement inadaptés », non. Nous avons beaucoup travaillé cela et honnêtement, nous venons juste discuter du fait que c'est insuffisant et qu'il faut, pour stimuler nos territoires, accentuer l'attractivité. Par rapport à d'autres Départements, nous sommes très en retard. Nous avons un déficit à récupérer et c'est ce que nous montrent aussi les études de l'ADF qui sont très claires là-dessus.

**Mme la Présidente**. – Je veux tout de même juste rappeler qu'effectivement, sur notre budget, 85 % de notre fonctionnement porte sur des missions obligatoires. Nous n'avons pas de levier, c'est tout de même à prendre en considération. Lorsque vous parlez de 0,6 %, vous parlez de ce à quoi correspondrait le FACIL aujourd'hui, nous sommes bien d'accord, mis à part que notre soutien aux territoires qui ne se limite pas au FACIL. Il y a toutes les subventions de fonctionnement au secteur culturel, au secteur sportif, au secteur social, nous sommes donc loin des 0,6 %.

Je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Je rappelle que le Département n'a plus du tout de levier fiscal, c'est une réalité, alors que les communes l'ont gardé. De plus, pour certaines d'entre elles, en tout cas 50 dans le département, un filet de sécurité va être mis en place. Je rappelle également l'augmentation importante des bases, soit 7 %, qui générera des ressources pour les communes. Tant mieux pour elles, il est hors de question pour moi dans cette Assemblée d'opposer les collectivités les unes aux autres. Mais je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable.

Quand vous dites : « vous allez nous expliquer en commission des Finances », c'est évident, je pense que nous avons tout de même l'habitude depuis le début de travailler avec vous en toute transparence. Effectivement, nous avons appris hier soir que nous allions être impactés de 5 M€ supplémentaires en 2023. Peut-être y aura-t-il un peu de compensation ? Il faut l'espérer. Il n'empêche que nous passons de 20 à 25 M€.

Lorsque vous mettez au regard de ces compensations des recettes supplémentaires au travers des DMTO, certes, c'est vrai, mais nous constatons tout de même depuis le mois d'août que progressivement les DMTO diminuent. Cela veut donc dire que pour le budget 2023, heureusement que nous avons ces recettes supplémentaires que sont les DMTO et la compensation de la perte du foncier bâti par la part de TVA, que nous avions effectivement estimée à 104 M€. A priori, elle sera plutôt autour de 107 M€. Ceci nous permettra effectivement de construire notre budget 2023 en y intégrant ce que nous vous proposons aujourd'hui au travers de plusieurs dossiers, c'est-à-dire une volonté en tout cas de développer des politiques publiques, je pense au SLIME, je pense au FACIL, je pense à la revalorisation des assistantes familiales, je les ai énumérés tout à l'heure. Un certain nombre de choix politiques que nous portons, comme le Fonds Citoyen, qui nous permettront de continuer à mener des politiques publiques pour les Lot-et-Garonnais. Je crois que nous ne pouvons pas aujourd'hui opposer les communes et la Collectivité départementale, qui sont différentes structurellement. Il faut donc faire attention.

Concernant les autres points, je vous propose de revenir rapidement sur la prime Ségur qui n'est effectivement pas appliquée à certains agents du Département. C'est une réalité mais les textes de loi sont très clairs, ces agents n'y ont pas droit. Au mois de juin, j'avais envoyé un courrier à M. Stanislas GUERINI (Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques), comme bon nombre de Départements de France, pour leur dire que cela induisait au sein de notre Collectivité des oppositions entre agents et que c'était plutôt délétère. Pour le moment, nous n'avons pas de réponse sur le sujet. Je vous propose de revenir sur le pont du Mas-d'Agenais au moment de la commission. M. Guillaume LEPERS.

**M. LEPERS**. – Madame la Présidente, j'aimerais juste revenir sur le FACIL qui est tout de même l'un des sujets importants de cette journée, et redire, car Pierre CHOLLET l'a dit, le travail très sérieux que le groupe 100 % Lot-et-Garonne a fait, parce que c'était une demande de notre part de revoir ces régimes saupoudrés un peu partout. Nous y avons beaucoup travaillé, nous étions présents aux réunions, nous nous sommes énormément réunis sur le sujet et lorsque nous parlons de chiffres, ce sont vraiment des chiffres très sérieux. Nous n'envoyons pas des chiffres à la volée, ils ont été contrôlés, réfléchis. Nous comparons de Département à Département, sur des subventions faites aux communes, nous intégrons vraiment la réalité des choses. Lorsque nous vous demandons de monter à 1 % pour valider la stratégie que nous proposons, nous venons vraiment ce matin dans l'optique de proposer de travailler ensemble et j'espère que nous arriverons à faire bouger les lignes pour ressortir tout à l'heure avec des évolutions.

Nous proposons quatre étages. Pierre CHOLLET l'a dit assez clairement mais je persiste. Arnaud DEVILLIERS pourra revenir sur le premier étage. Ensuite les deux étages que vous avez proposés et que nous avons validés. Et enfin, cet autre étage sur lequel j'aimerais revenir, concernant les projets structurants. Pour moi, il est capital que le Département puisse intervenir dans les grands projets, puisse être copilote de ces grands projets et l'idée qu'il y avait eu il y a quelque temps sous couvert d'Armandie de mettre 500 000 € sur les projets structurants, pour moi, c'était une très bonne idée. Nous nous étions dit les yeux dans les yeux que ce serait pour Agen au début, que ce serait ensuite pour le Marmandais et au moment où cela doit basculer dans un périmètre plus villeneuvois, le régime disparaît. C'est pourquoi je l'ai repéré de très près.

Tout cela pour vous dire que ces quatre étages sont vraiment réfléchis. Ils ont fait l'objet de nombreuses discussions, mais non politiques, avec les maires. Ce travail a été fait avec sérieux et j'espère que nous pourrons en discuter. J'espère vraiment que nous ressortirons de cette Assemblée en ayant pour une fois été écoutés un peu plus et avoir fait bouger les choses.

Juste une petite remarque, nous avons comparé le Département par rapport à d'autres Départements, ensuite bloc communal par rapport au Département. Joël HOCQUELET, je pourrais renvoyer dans l'autre sens, que si nous voulons faire des comparatifs, ce que Pierre CHOLLET n'a pas fait, sur l'impact de l'évolution du point d'indice, dans les communes où il y a 60 % de masse salariale

et au Département où la proportion est bien moindre. Nous aurions pu aussi donner ce point-là mais nous ne l'avons pas fait.

Je voulais revenir, et là, c'est le maire qui vous parle, sur le budget participatif. Pour arriver à ce même montant, parce qu'il ne faut pas faire croire aux maires que l'on met plus d'argent, on met exactement la même chose qu'avant. On a pris sur le budget participatif. C'est sûrement une bonne idée, vous y avez réfléchi, il y a tellement eu de difficultés l'an dernier et nous l'avons vu. En revanche, sachez qu'indirectement, c'est remettre la somme sur le dos des collectivités. En effet, ce budget participatif finançait des projets associatifs, etc. Mais à la fin, vers qui va-t-on se retourner une fois qu'il n'y aura plus ces aides ? Forcément vers le bloc communal et intercommunal. Donc au fond, on retire d'un côté pour remettre de l'autre, je tenais à le préciser. Nous l'avons dit lors des réunions avec les maires, mais vraiment, mon intervention a pour but de rappeler le sérieux du travail. Nous arrivons aujourd'hui avec des éléments que nous avançons sur le sujet, car il nous tient à cœur. Nous vous l'avions demandé, nous avons travaillé dessus et j'espère vraiment que nous arriverons à faire bouger les lignes et que ce ne soit pas montant pour montant et que nous ne ressortions pas avec quelque chose qui ne va pas beaucoup plus aider les communes d'une manière générale, alors qu'aujourd'hui, nous le savons, ce sont elles qui rencontrent d'énormes difficultés. Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente**. – Pour revenir sur les grands équipements, nous avions effectivement adopté pour une période de 5 ans, de 2019 à 2025, une enveloppe, dont je rappelle que c'était une autorisation, de 3 M€. 2 M€ ont été utilisés, vous avez énuméré les différents projets, et vous imaginez bien qu'avant de clôturer ce régime, nous avons regardé quels pouvaient être les projets sur les territoires. Je rappelle que l'un des critères était que le projet devait être supérieur à 4 M€. Aujourd'hui, il n'y en avait pas. Je vous rappelle tout de même, M. Guillaume LEPERS, que nous avions eu une discussion concernant votre projet sur le Villeneuvois autour des déchets, mais malheureusement, il ne peut pas y entrer parce qu'il n'était pas à plus de 4 M€. Après, un critère reste un critère. Lorsque l'on construit un régime, il y a des critères et il faut les respecter. Donc lorsque nous avons – je peux dire « j'ai » – lorsque j'ai avec mes collègues pris la décision de supprimer ce régime structurant, effectivement, il restait 1 M€, nous sommes bien d'accord, mais qui était une autorisation, nous n'avions pas 1 M€ de côté prêt à utiliser. Je n'avais pas ma tirelire avec 1 M€ dedans.

Aujourd'hui, vous dites effectivement que nous avons pris 500 000 € sur le budget participatif. C'est vrai, c'est une réalité, mais dans les critères pour pouvoir bénéficier du budget participatif, il fallait que ce soit porté par une association et nous nous sommes aperçus qu'il y avait des projets portés par de petites communes, souvent d'ailleurs de toutes petites communes, qui n'avaient pas la capacité de monter une association, dont les projets ne pouvaient de fait être financés. Par le FACIL, ces projets pourront désormais l'être. Honnêtement, je n'ai pas fait toutes les réunions territoriales, et je ne pense pas que les conseillers départementaux sur ces réunions ont terrorisé et empêché la discussion de circuler, à aucun moment il ne nous a été reproché le fait d'avoir supprimé ces grands équipements. À aucun moment. Peut-être à Casseneuil, mais c'est la seule. Peut-être, mais je n'y étais pas. Ce n'est pas le retour que j'ai eu en tout cas.

Il est vrai que ce qui est venu plusieurs fois de la part de conseillers départementaux de l'opposition, c'est effectivement le seuil des 2 000 habitants. Dans la mesure où nous maintenons une enveloppe de 3 M€, je rappelle quand même que je vous l'ai annoncé – ce n'est pas des blagues, les 5 M€ en plus, c'est 5 M€ en plus que nous aurons à intégrer dans notre budget 2023 – que nous passons tout de même de 2,5 M€ à 3 M€, c'est-à-dire une augmentation de 20 % pour le soutien aux communes et aux territoires. 20 %, c'est énorme. Passer de 2,5 à 3 M€, cela fait 20 % d'augmentation. Aujourd'hui, si vous regardez la presse locale, vous voyez tous les jours des collectivités, que ce soient des communes ou des EPCI, qui s'inquiètent de savoir comment elles vont construire leur budget et certaines font le choix de diminuer le soutien au monde associatif ou dans d'autres secteurs d'activité. Aujourd'hui, il me semble que nous faisons un effort, c'est quelque chose qui peut évoluer, nous évaluerons évidemment au bout d'une année ce qu'il en est, nous regarderons si vraiment beaucoup de projets ne pourront pas entrer dans cette enveloppe, mais j'en doute.

J'ai demandé aux services de me faire un récapitulatif sur les trois dernières années, 2020, 2021 et 2022. 80 % des projets portés par les communes, ce sont des communes de moins de 2 000 habitants. Je pense que nous correspondons donc à la demande des territoires. Après, si nous intégrons évidemment les communes de 3 000 habitants, cela veut dire que nous diluons la somme et cela veut dire qu'effectivement, les petites communes qui ont souvent des budgets plus restreints ne pourraient pas abonder sur ce fonds. Voilà pourquoi nous avons construit ce FACIL de cette façon, avec deux enveloppes, 2 M€ pour les équipements de centralité plutôt structurants et 1 M€ pour les projets plus communaux et de proximité. M. Jean-Jacques MIRANDE.

**M. MIRANDE**. – J'ai écouté ce qu'a dit Pierre CHOLLET tout à l'heure et je me pose une question. Si nous reprenons les comparatifs avec d'autres Départements, nous avons le même camembert concrètement, nous avons la même situation. Sur ce camembert, 80 % sont directement absorbés par des investissements obligatoires. Si avec le même camembert d'autres Départements dans le cadre d'un FACIL investissent plus, cela veut dire qu'ils le font au détriment d'autre chose. Je pose donc la question : si vous voulez que nous allions au-delà, dites-nous sur quoi le prendre. Sur les autres aides que nous apportons. Je trouve qu'il faut aller jusqu'au bout, l'argent, je ne l'ai pas, moi. Des idées, oui, mais cela veut dire que c'est au détriment d'autre chose. C'est donc un choix que nous faisons et la Présidente a énuméré les autres aides apportées aux communes. J'étais hier dans une réunion avec l'équipe de football du Passage. Ils étaient très contents du Chèque Asso parce que tout compte fait, ils nous ont expliqué qu'ils avaient fait un gros effort pour que le maximum d'enfants puisse profiter de ce chèque. Si, demain, nous mettons plus sur le FACIL, c'est au détriment d'autres choses, voilà ce que je veux dire par rapport à cela.

Concernant les DMTO, je vous alerte actuellement, je ne sais pas comment cela se passe sur votre commune, mais de par la difficulté d'accéder au crédit, cela va exploser. Deux choses sont dangereuses à travers cela : le crédit a augmenté, donc les familles ne peuvent plus emprunter pour acheter et je me pose la question derrière, que va-t-il se passer économiquement pour les entreprises et nos artisans locaux ? Il faut donc l'intégrer par rapport à cela.

Dernier point, les collectivités sont en train de se renvoyer la balle : « c'est toi qui dois payer, c'est toi qui dois m'aider », ainsi de suite, cela devient très pénible. Au niveau des communes, avec les Agglomérations, avec le Département, c'est très pénible. J'ai une petite anecdote et je vous invite à réfléchir à cela même si nous ne partageons pas les mêmes valeurs politiques. Quand j'ai participé comme vous aux Assises départementales, j'ai entendu un chiffre à la louche à l'époque, cela représentait les surcoûts de tout ce dont nous venons de discuter au niveau du Département, cela représente 2,5 Md€. En même temps, Total Energie a versé à ses actionnaires 2,5 Md€. Si nous devons donc chercher de l'argent, nous devons nous tourner vers celles et ceux qui créent les richesses, sinon nous n'en sortirons jamais.

Cela n'engage que moi, c'est ma sensibilité politique qui parle, mais à un moment donné, arrêtons de tourner en rond dans la même cafetière ensemble, si nous voulons vraiment développer quelque chose, si nous voulons vraiment aider nos populations, il faut aussi que celles et ceux qui portent la responsabilité d'aider des territoires prennent leurs responsabilités et il y a de l'argent pour le faire.

**M. DUPUY**. – Merci, Madame la Présidente. Juste pour rebondir sur ce que vient de dire M. MIRANDE, nous sommes tout à fait d'accord. Nous parlons là de choix politiques et vous en faites. La preuve en est, la réduction des prix des cantines. Donc quand vous voulez vraiment faire un choix politique, vous le faites. Le choix d'aujourd'hui est donc tout à fait possible.

Je n'entre pas dans le débat « pas assez, pas trop », etc. Les miettes sont des miettes et si les miettes deviennent des morceaux de pain, tant mieux, si elles restent des miettes, nous les prendrons tout de même. Je veux juste porter à connaissance de l'Assemblée une inquiétude, et pour le coup, je prends ma casquette de maire. Lorsque nous montons un plan de financement pour un projet de demande de subvention, nous avons droit, vous le savez, à 80 % maximum de subventions. Il faut

donc écrire le pourcentage que nous demandons à chaque entité : la DETR, le FACIL, les fonds de concours des communautés de communes ou autres. Et je me pose cette question : si nous voulons demander votre participation à nos projets, que faut-il écrire ? Si nous prenons un petit projet à moins de 100 000 €, pour lesquels vous dites subventionner à 25 % si bonus éco, 20 % sans bonus éco, sur une base de 30 000 €, que doit écrire la Mairie ? Doit-elle écrire 25 % sur la base de 30 000 € ? Parce que 25 % de 30 000 €, cela fait 7 500 €, mais 25 % de 100 000 €, cela fait 25 000 €. En réalité, les 25 % de 30 000 €, qui donneront 7 500 € ne correspondent qu'à 7,5 % d'un projet à 100 000 €.

Que dois-je donc écrire en tant que Maire ? Dois-je écrire que je demande au Département 25 % ou que je demande au Département 7,5 % ? Ce n'est pas la même chose, car si je vous demande 25 % et que cela ne correspond en réalité qu'à 7,5 % du projet, je me grignote des pourcentages que je pourrais demander à d'autres. Je vous remercie.

**M. DELRUE, Directeur général des Services**. – En réponse à votre question, vous prenez le montant auquel vous aurez droit dans la subvention du Conseil départemental, vous le rapportez au montant total de votre projet et vous en déduisez le pourcentage que vous indiquez dans votre dossier. Vous prenez le réel de la subvention qui vous sera attribuée, vous le divisez sur le montant total de votre projet et vous inscrivez le pourcentage qui en résulte.

**M. DUPUY**. – C'est donc 7,5 % d'un projet de 100 000 € et pas 25 %. Cela correspond en réalité à 7,5 % de la demande de 100 000 €. Si bonus éco.

**M. MASSET**. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, le Conseil départemental a entendu l'ensemble des communes et là, elles sont unanimes, unanimes sur un point en disant : « il faut faciliter aujourd'hui les différentes demandes ». C'est cela, le premier objet, c'est-à-dire faire une porte d'entrée et accompagner les collectivités. Et je pense qu'une fois de plus, le Conseil départemental propose un dispositif innovant. Tout dispositif demande à être perfectionné dans le temps, à être alimenté, évalué en fonction des demandes, en fonction effectivement des retours que nous aurons des collectivités, du nombre de dépôts de dossiers et aussi des finances du Conseil départemental, et cela a d'ailleurs été dit.

Je crois donc que nous pouvons tous encourager le Conseil départemental de s'être engagé dans ce dispositif. Laissons-lui un peu le temps de vivre, il y aura certainement des ajustements à venir, mais surtout, félicitons aujourd'hui la majorité départementale de la présentation de ce dispositif.

**M. BORDERIE**. – Merci, Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, je reviens sur ce qui vient d'être dit. Nous sommes tout à fait d'accord concernant l'évolution de ce régime et les maires sont tout à fait d'accord sur la simplicité dans tous les systèmes administratifs. Cela ne fait pas l'ombre d'une discussion entre nous. Le sujet n'est pas celui-là.

Le sujet, c'est uniquement le montant que l'on consacre à l'aide aux communes, c'est uniquement celui-là. Mes interventions datent déjà un peu, je vous rappelle que le régime d'aide qui était ancien, mais qui prévoyait des interventions entre 10 et 30 % du Département, était en grande majorité servi au minimum du barème, 10 % pour raisons budgétaires et finir le budget en servant les budgets présentés.

Aujourd'hui, nous répondons que nous sommes d'accord sur tout cela. Mais si nous continuons à servir les maires de la même manière, il va y avoir un problème. Vous aurez le même nombre de dossiers, voire davantage, car cela facilitera le nombre de dépôts, et donc, s'il y a davantage de dossiers et que les taux d'intervention, qui sont précisés, écrits, se montent à 20 ou 25 % au lieu des anciens 10 %, où allez-vous trouver les moyens de financer les dossiers ? Je ne comprends pas. Si vous n'augmentez pas le budget comme nous vous le demandons, je ne comprends pas le système qui est mis en place aujourd'hui. Le règlement est faux quelque part. C'est une ambiguïté que nous avons soulignée à Casseneuil et qui n'a pas eu de réponse et qui n'en aura pas non plus aujourd'hui.

Nous regrettons cet état de choses, nous ne combattons pas une majorité, nous souhaitons simplement tomber sur un accord. Nous devons retravailler ensemble ce sujet parce que là, il y a un problème qui n'est pas résolu. Nous avons fait un grand bout de chemin, c'est très bien, finissons-le correctement.

**Mme GENOVESIO**. – Je voulais à nouveau marteler mon point de vue sur l'enveloppe. Je pense qu'aujourd'hui, il est encore plus pertinent d'augmenter l'enveloppe parce que soutenir des projets locaux, c'est soutenir le tissu économique local. Et donc, les communes effectivement, avec l'indice de 3,5 qui représente 60 % sur nos budgets, les augmentations des énergies, c'est aussi 20 % des budgets des communes. Il sera donc en plus difficile pour elles d'investir. Et donc augmenter l'enveloppe d'aides, pour moi, c'est aider le tissu économique local et en période de crise, je trouve que c'est une demande tout à fait pertinente.

**Mme la Présidente**. – Pour répondre, les communes participent largement à l'activité économique du Département. Je peux vous assurer que notre Collectivité, avec 70 M€ d'investissements par an, contribue aussi largement à l'activité économique de notre département. À un moment donné, il faut effectivement faire des choix politiques en fonction du secteur d'activité dans lequel nous voulons faire des investissements.

**M. CAMANI**. – Merci, Madame la Présidente. Pour faire un retour, j'ai assisté à deux réunions, l'une concernant le territoire VGA et Coteaux et Landes de Guyenne, et nous avons terminé hier soir en apothéose à Miramont sur les communautés de communes de Duras et de Lauzun. Je dis « en apothéose » parce que cela a été pour tous les participants une réunion exceptionnelle, cela s'est très, très bien passé et il y a une vraie satisfaction sur l'ensemble de ce qui est présenté, à la fois la simplification, mais également l'augmentation. J'entends l'opposition, j'ai été il y a longtemps dans l'opposition et nous en demandions toujours plus. Je comprends cela parfaitement mais aujourd'hui, attention à la période actuelle, vous risquez de ne pas être très crédibles parce que les élus savent que la période est difficile pour tout le monde et demander un quasi-doublement du budget, de ce qui est proposé, franchement, ce n'est pas très sérieux et c'est dommage.

Je pense qu'il faut plus s'attarder sur le fait - j'ai remarqué ce qui était apprécié - c'était effectivement plus simple, beaucoup plus facile, et plus démocratique aussi. Aujourd'hui, il y aura une commission qui va délibérer et cela permet de répondre à la question, me semble-t-il, de Jacques BORDERIE : « comment ferons-nous pour financer tout cela » ? Des budgets seront affectés sur chaque enveloppe. Si le budget est dépassé parce que l'année X il y a plus de demandes que ce qui est prévu, que faisons-nous jusqu'à maintenant ? Nous renvoyons sur l'année suivante et ainsi de suite. Cela se fait jusqu'à maintenant sur l'ensemble de nos régimes on les a volontairement cadrés pour éviter les dérives. Nous ne fonctionnons pas à guichet ouvert. Il n'y a donc pas de problématique de ce côté-là.

Je salue le travail qui a été fait par les élus qui suivent cette commission et les services parce qu'effectivement, initialement, ce n'était pas tout à fait la même optique et le travail de fond a permis de présenter aujourd'hui quelque chose qui est appréciable et apprécié.

**M. LEPERS**. – Concernant la simplification, oui, nous sommes contents. Nous l'avons demandée. Il faut tout de même remettre les choses dans le bon sens, nous l'avons demandée face à des régimes d'aide où plus personne n'y comprenait rien. Nous l'avons également demandée plus démocratique. C'était également la deuxième de nos demandes. Aujourd'hui, nous avons fait la réunion à Casseneuil, elle a peut-être été un peu différente des vôtres, mais lorsque nous posions des questions, et à juste titre, je remercie les services, Monsieur « Pirouette » nous renvoyait dans nos 22, et il avait raison de le faire, en nous disant : « c'est un débat politique, ce n'est pas un débat avec les agents, nous vous présentons un dispositif. En revanche, si vous voulez discuter de dispositifs, notamment des montants et des différents étages, il faudra en parler vendredi ».

Nous sommes vendredi et j'aimerais donc juste savoir si tout est ficelé et au fond, c'était des réunions de présentation pour se faire plaisir, etc., ou si aujourd'hui, cette histoire de quatre étages que nous proposons, qui est vraiment pertinente et réfléchie, avec des chiffres peut être évoquée. Vous dites que ce serait démagogique de demander 1 %, mais nous parlons de 1 % du budget. Ce choix politique, sincèrement, vous le savez très bien, vous connaissez les chiffres mieux que moi, M. Pierre CAMANI, c'est largement faisable de pouvoir augmenter. Sommes-nous donc là aujourd'hui juste pour valider les choses ou pouvons-nous encore faire évoluer les choses en nous imprégnant de ce que nous sommes en train de proposer, éventuellement avoir une augmentation ou tout est-il verrouillé et au fond, nous parlons pour rien et il vaudrait mieux se dépêcher pour rentrer chez nous et gagner du temps. C'était juste cela. On nous a dit : « vous pourrez discuter vendredi ». Dans les réunions on nous a dit : « taisez-vous sur le plan politique, c'est des problèmes d'élus ». Maintenant, nous sommes là et nous discutons. Est-ce vraiment fermé ? Pensez-vous, Madame la Présidente, que ce travail sérieux qu'a fait l'opposition sera entendu ? C'est juste une question.

**Mme la Présidente**. – Et moi, je me demande si vous avez entendu les propos introductifs, les miens et ceux de M. Christian DEZALOS, concernant l'impact de l'inflation, du contexte économique national et international, tous les impacts sur notre Collectivité. Je me demande si vous les avez entendus. Je vous dis donc que non, cette fois-ci, sur le FACIL, c'est 3 M€ qui seront consacrés à ce fonds d'aide. Je n'exclus pas l'idée de regarder à la fin de l'année, une fois que nous aurons fait toute l'année complète, si effectivement il y a beaucoup de projets qui auraient été rejetés par manque de fonds, nous regarderons et à ce moment-là nous aviserons.

L'autre fois, il n'y avait pas de pilote dans l'avion, cette fois, c'est autre chose, je ne sais plus ce que vous avez dit, M. Pierre CHOLLET. Je ne veux pas manquer d'ambition, bien évidemment, parce que je pense qu'en plus aujourd'hui, nous démontrons largement au travers de tout ce que nous mettons en place, notamment le FACIL, je les ai déjà énumérés, que nous restons ambitieux et que nous restons porteurs de politiques publiques qui vont venir en soutien dans la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais. Aujourd'hui, effectivement, l'enveloppe va rester à 3 M€, mais je n'exclus pas, si demain la situation est favorable, d'augmenter ce fonds. Je ne l'exclus pas, mais aujourd'hui, non, ce serait de ma part irresponsable de proposer une augmentation de ce fonds.

**M. DEVILLIERS**. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je pense que comme le FACIL, c'est maintenant, je ne peux que me saisir du sujet. Je pense que nous avons commis, collectivement une erreur, je ne vous jetterai pas la pierre. Je dois dire que j'en porte une partie de la responsabilité peut-être plus que vous encore, Madame la Présidente, parce que nous avons insisté pour que ce FACIL soit mis en place rapidement et nous avons donc commencé à travailler début juillet, alors même que nous n'avions pas les éléments financiers qui nous sont présentés ce matin, à savoir l'augmentation, et il est vrai que quelque part, lorsque l'on détermine une enveloppe, il est mieux de savoir ce que l'on a droit de consommer avant de se jeter sur le plateau.

Pour autant, vous êtes bloqués sur l'enveloppe des 3 M€, et là, je parle sous couvert de Christian DEZALOS, nous avons tout de même proposé de tenir compte de cette enveloppe de 3 M€, de la rendre un peu plus ambitieuse via une indexation du montant alloué au FACIL sur le montant des DMTO, ce qui fait que quand il y a plus d'argent, on peut dépenser plus et quand il n'y en a pas, on reste aux 3 M€.

**Mme la Présidente**. – Et quand les DMTO baissent, le montant alloué baisse ?

**M. DEVILLIERS**. – Alors non, Madame la Présidente, non, non, vous ne m'aurez pas comme cela. C'est effectivement ce qu'a proposé votre DGS, mais je rappelle qu'aujourd'hui, vous proposez 3 M€ en disant que c'est un montant tout à fait normal qui tient compte de l'équilibre des comptes, donc ne le diminuez pas si les comptes se maintiennent ou se détériorent puisque vous l'avez fixé dans votre budget aujourd'hui.

Donc là, non, je suis désolé, cela ne peut pas jouer comme cela. 3 M€, pour moi, c'est le montant que nous sanctuarisons, nous indexons ensuite sur les montants de DMTO et je dirais même que ce n'est pas la DMTO qu'il faut voir, ma proposition n'était pas tout à fait complète, c'est plus sur l'excédent de fonctionnement dégagé en fin d'année budgétaire qui permettrait d'abonder plus le FACIL via une règle mathématique, comme cela, il n'y aura pas de débat, qui permettrait que si l'on dépasse 10 M€ d'excédent, on accorde 1 M€ de plus, si c'est 15, c'est 1,5, et ainsi de suite. De cette manière, cela permettrait d'être très prudents sur la gestion de nos comptes, tout en permettant d'abonder le budget relativement facilement. Surtout que je suis d'accord, les DMTO sont une menace, mais la TVA n'est pas vraiment menacée, l'augmentation des prix va tout de même aussi un tout petit peu nous profiter. J'entends bien que nous avons effectivement des dépenses supplémentaires via l'inflation, l'indexation, le Ségur, etc., et que de toute façon notre excédent de fonctionnement sera nécessairement impacté, vous avez parlé de 25 M€, nous étions à 20 M€ mercredi, mais si mes souvenirs sont bons, et vous me corrigerez, Monsieur le Président de la Commission des Finances, sur ces 20 M€, il n'en restait que 13 parce que certains sont déjà intégrés à notre budget 2022.

**Mme la Présidente**. – Mais cela fait 25 M€ en année pleine.

**M. DEVILLIERS**. – Cela fait 25 M€ en année pleine, mais cela ne nous décalera pas l'excédent, surtout que nous avons des recettes en face qui seront elles aussi dynamiques.

Je pense donc que plutôt que de nous battre comme des chiffonniers pour savoir si c'est 3 M€ ou 5 M€, nous pouvons adopter une règle qui permettrait une flexibilité, mais une flexibilité encadrée et raisonnable pour vous rassurer et un peu plus ambitieuse pour, je pense, répondre à la demande de l'opposition sur l'accompagnement des communes. Et comme l'a dit Cécile GENOVESIO, dans un contexte où sans doute l'investissement local sera très important et pour lequel les communes ont un rôle à jouer. Voilà pour le volet général.

Pour le volet technique maintenant, nous avons eu ce débat en commission et je pense que nous avons été force de propositions sur le sujet. Le FACIL, c'est très bien, nous l'avons réclamé comme l'a dit Guillaume LEPERS. Tout le monde se félicite tout de même du projet vers lequel nous allons. Pourtant, j'ai un peu l'impression que nous ratons la dernière marche avant d'être vraiment « faciles ». Je m'explique. D'une part, la proposition sur les 5 000 €. Je pense honnêtement que nous complexifions une affaire qui pourrait être beaucoup plus simple. J'en veux pour preuve que nous avons débattu pendant la commission de ce sujet pendant une heure et demie, 5 000 € pour une petite commune, et que nous avons un peu laissé les autres sujets de côté.

L'idée est de dire, et cela, c'est la réunion qui a été organisée à Penne-d'Agenais pour le canton de Tournon et le canton de Pays de Serres qui m'en a fait prendre conscience, la présentation des services à un moment, même moi qui suivais le dossier, je trouvais que cela faisait un peu usine à gaz. C'était la première, cela s'est peut-être amélioré sur les réunions suivantes, mais nous sommes en train de parler d'un budget de 5 000 € pour des opérations qui jusqu'à 25 000 € représentent 20 %. C'est assez raisonnable, mais comme l'a dit M. Aymeric DUPUY tout à l'heure, lorsque l'on monte un projet jusqu'à 99 500 €, cela ne représente au mieux que 7 500 €.

Cela m'interpelle sur deux choses. La première, c'est que pour 5 000 €, je pense que nous pourrions, sur le même modèle que les amendes de police, organiser quelque chose d'automatique. Nous aidons les communes, c'est automatique, cela tombe. Effectivement, cela implique d'y consacrer 1,5 M€ au lieu d'y consacrer 1 M€, mais au moins, l'expression est malheureuse, il y a un droit de tirage. En réfléchissant après, nous avions le système des amendes de police, vous avez une délibération, vous avez un devis et vous avez vos 6 080 € qui « tombent », voire peut-être même plus les autres années. Cela a de plus un autre intérêt, c'est que vous avez parlé tout à l'heure du pacte de défiance qu'il y a avec l'État, je vous propose un pacte de confiance avec les maires : vous leur accordez ces 5 000 €. Ils le font avec une délibération, avec un devis et au moins, c'est clair et on leur laisse la responsabilité de ce qu'ils font avec. Pour moi c'est un sujet, nous montrons au moins que nous sommes solidaires avec les maires à une époque où la vocation tend à s'éteindre un peu.

Cela pose ensuite un second problème, c'est-à-dire que jusqu'à 25 000 €, vous bénéficiez de 5 000, voire 7 500 €, c'est relativement intéressant, je pense donc que c'est une très bonne chose, mais quid des chantiers entre 25 et 100 000 € ? Vous tombez sur quelque chose qui va devenir tout à fait minoritaire en termes de participation du Département sur les dossiers qui sont tout de même sur un seuil de 25 à 100, et c'est beaucoup de dossiers. Quelque part, lorsque vous arrivez à 100, vous avez intérêt à présenter un dossier à 101 000 €. C'est le problème des seuils, mais dans notre raquette, nous avons complètement omis aujourd'hui un véritable appui du Département sur la partie des dossiers entre 25 et 100. Et ça, je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait corriger dans notre dossier parce qu'effectivement, pour les tout petits projets, c'est intéressant, pour les projets plus importants au-delà de 100 000 €, nous tombons sur un 25 % qui peut aller jusqu'à 150 000 €, ce n'est pas inintéressant et je salue tout de même, parce qu'il ne faut pas toujours être critique, le changement sur la partie du financement des établissements du premier degré où nous passons de 30 000 à 150 000 €. C'est tout de même une véritable avancée pour les communes et je pense que c'est très bien.

Mais finalement, pour d'autres dossiers, nous avons tout de même un gros trou dans la raquette. Et ensuite, comme Guillaume LEPERS l'a dit, sur les grands projets structurants, je sais que c'est ma petite marotte et j'ai entendu une annonce qui m'a un peu séduit, mais j'ai toujours mon gymnase, toujours à 2,5 M€, que vous financiez hier à 100 000 € et que vous allez financer demain à 150 000 €. J'ai noté aussi, cela avait fait débat à la DM1, que le Département, et c'est normal, souhaitait impulser et coconstruire des politiques avec les communes et mettre en avant par ces financements ses propres ambitions en termes de politique d'aménagement du territoire.

Les gymnases, pour le coup, nous sommes clairement dans une utilisation par le Département, et quand vous allez financer 150 000 € au lieu de 100 000 € une infrastructure structurante du territoire, qui va me coûter 2,5 M€, clairement, j'ai envie de dire que le compte n'y est pas. Je parle du gymnase parce que c'est le dossier que je connais le mieux, mais nous pourrions certainement l'avoir sur d'autres dossiers tout aussi structurants. 150 000 € sur des projets à 1 M€ ou 2 M€, c'est mieux que rien, c'est ce que j'ai toujours dit, mais clairement, au-delà d'un certain montant, je pense au-delà de 2 M€, cela redevient ridicule, surtout lorsque l'on parle d'équipements essentiellement utilisés par le Département.

**Mme la Présidente**. – 50 %.

**M. DEVILLIERS**. – 65 %, M. Nicolas LACOMBE vous le confirmera parce qu'il a les mêmes chiffres dans sa commune.

**Mme la Présidente**. – Peut-être sur vos deux communes, mais la moyenne, c'est 50 % des gymnases qui sont utilisés par les collégiens.

**M. DEVILLIERS**. – Je vous propose de prendre 50 % du montant des travaux à votre charge et je signe de suite !

**Mme la Présidente**. – Mais attendez, M. DEVILLIERS, nous payons pour le fonctionnement. Nous participons.

**M. DEVILLIERS**. – Ouvrons-nous une parenthèse sur le fonctionnement des gymnases mis à la disposition des collèges ?

**Mme la Présidente**. – Il faut dire la vérité. Que la subvention de fonctionnement ne vous satisfasse pas, je peux l'entendre, mais voilà.

**M. DEVILLIERS**. – Attendez, j'ai une proposition à vous faire sur le sujet. Juste pour terminer sur le FACIL, je pense que concrètement, nous avons eu trois réunions sur le FACIL et clairement, nous avons manqué de temps de travail, nous aurions dû travailler plus et je pense qu'il est dommage aujourd'hui qu'un très beau projet, qui montre en plus une véritable ambiance de travail,

commune, constructive entre tous les groupes, etc., « capote » à 10 centimètres de la ligne d'arrivée, alors qu'il ne faudrait pas grand-chose, tout en restant très raisonnable, pour arriver à faire quelque chose qui plaise aux maires.

Vous vous êtes félicité, M. Pierre CAMANI, des discours des maires, je suis maire moi-même, je suis moins satisfait, donc c'est tous sauf un. C'est surtout qu'à partir du moment où l'on présente un projet et que l'on ne présente pas les alternatives ou les contre-propositions, il est logique que finalement, il n'y ait pas un maire pour vous dire : « non, je ne veux pas ce que vous me proposez », alors que cela va dans le bon sens, parce que je l'ai dit, cela va dans le bon sens. En revanche, si on leur avait dit : « préférez-vous cela ou préférez-vous le FACIL+ ? », ils vous auraient peut-être dit : « je préfère le FACIL+ ». J'en finis sur la question du FACIL.

Sur la question du gymnase quand même, 2,5 M€, aide du Département 150 000 €. Vous me dites que vous financez à hauteur de 13 000 € le fonctionnement. 13 000 €, cela ne couvre déjà même pas le ménage d'un gymnase. J'ai une proposition à vous faire si vous trouvez que votre soutien est à la hauteur. Je vous donne le gymnase et moi, mairie de Penne-d'Agenais, je vous donne ce que vous, vous me donnez. Vous voyez, je ne suis même pas radin, je ne mets même pas cela à 300 000 habitants contre 2 500, je vous fais le chèque de suite.

J'avais déjà réclamé une discussion sur le sujet parce que je pense, je ne suis pas la seule commune à être concernée par ce sujet. Honnêtement, Madame la Présidente, je pense que l'on ne me reprochera jamais d'être agressif dans mes actions ou de manquer de propositions. Aujourd'hui, j'ai tout de même demandé à mes services de faire une simulation pour voir si en fermant le gymnase au collège, j'étais en capacité d'accueillir les associations de Penne d'Agenais dans de meilleures conditions de créneaux, etc., plutôt que d'investir 2,5 M€ sur une extension de gymnase ou sur une modernisation du secteur. Comprenez bien que ce n'est pas une proposition que je souhaite et ce n'est pas une menace. Mais aujourd'hui, cela fait vraiment partie des alternatives parce que comme vous l'avez dit, les communes sont aussi concernées par des investissements difficiles, 2,5 M€ comme une commune de 2 500 habitants, c'est important, il faut que tout le monde prenne sa part. Je suis prêt à prendre la mienne, mais il ne faut pas nous laisser avec 150 000 € et 13 000 € de fonctionnement chaque année sur de tels sujets. Je ferme la parenthèse du gymnase.

**Mme la Présidente**. – Avant de donner la parole à M. Christian DEZALOS pour la suite, je donne la parole à M. Nicolas LACOMBE.

**M. LACOMBE**. – Sur le FACIL, je crois que lors de toutes les réunions, les maires ont globalement reconnu que c'était un régime qui simplifiait tout de même le fonctionnement des aides du Département pour les communes. La réunion de Nérac, par exemple, regroupait le canton de l'Albret et le canton de l'Ouest-Agenais. Elle a duré une petite demi-heure et l'apéritif qui a suivi a duré une bonne heure et demie. Les maires sont venus vers nous avec leurs projets pour être sûrs qu'ils rentraient dans le nouveau régime d'aide et il s'avérait que pour la grande majorité d'entre eux, c'était le cas. Donc globalement, nous sommes d'accord là-dessus.

Les deux points de désaccord ou de discussion qu'il peut y avoir entre la majorité et l'opposition, sont le montant et la question des gros équipements. Nous avons tout de même toujours dit, lorsque nous avons mis en place ce régime, que nous l'évaluerions au bout d'un an de fonctionnement. Je crois qu'aujourd'hui, la question sur le montant alloué à ce régime d'aide est un peu secondaire compte tenu du contexte. L'année 2023, nous le savons tous, sera extrêmement difficile. Certains maires dans cette salle ont commencé à faire leur budget 2023 et je crois que nous sommes tous en train de revoir nos plans pluriannuels d'investissements à la baisse parce que le gros projet de l'année 2023 pour beaucoup de communes sera de payer le gaz et l'électricité. Je pense donc que le montant de 3 M€ pour l'année 2023 va suffire. Je suis prêt à en prendre le pari, je pense que nous n'aurons pas de grosses discussions sur la façon de répartir la somme pour l'année 2023. Cependant, la Présidente a rouvert la possibilité de rediscuter de cette question.

Les gros équipements sont, effectivement, un sujet dont nous avons parlé plusieurs fois et je crois qu'il y aura quelque chose à regarder, peut-être même en dehors du FACIL. Je suis pour ma part assez d'accord sur le fait que c'est un sujet mais qui pourra peut-être être vu dans le FACIL avec une approche différenciée sur certains gros dossiers. Nous sommes d'accord, je pense, pour dire qu'il y a un sujet à rediscuter. Je pense que la bonne position pour nous tous serait de faire vivre le FACIL cette année, tel que nous le définissons et tel que nous vous le proposons et, ensuite, de nous revoir au fil de l'année pour ajuster ce régime d'aide.

Je rappelle en conclusion que concernant l'aide aux communes, il y a l'argent qui est donné, mais il y a également l'Assistance Technique 47 qui n'a pas été évoquée dans nos débats aujourd'hui et dont l'utilité est largement reconnue par les maires qui n'ont pas de services techniques, qui n'ont pas d'ingénierie chez eux. L'Assistance Technique qui leur permet de monter des dossiers dans des conditions financières optimales, alors qu'ils pourraient, s'ils procédaient autrement, être sur des dépenses beaucoup plus importantes.

**M. DEVILLIERS**. – Pardonnez-moi, puis-je couper la parole à M. DEZALOS. C'est juste un petit détail par rapport à cela et cela vous permettra peut-être de rebondir avec encore plus d'efficacité pour répondre. M'y autorisez-vous, Madame la Présidente ?

**Mme la Présidente**. – Oui, allez-y.

**M. DEVILLIERS**. – Je pense effectivement que l'Assistance Technique est une très bonne chose et qu'elle est reconnue par tout le monde. Je reviens à mon histoire des 5 000 € pour 25 000 € et sur l'Assistance Technique. Honnêtement, c'est le technicien qui parle, pourquoi mobiliser des services pour des projets de 25 000 € financés à hauteur de 5 000 €, alors qu'en revanche, d'autres projets nécessitent des technicités bien plus importantes et du temps de travail des services du Département, mais aussi des mairies ? Je pense que nous pourrions être plus efficaces en les concentrant sur ces projets intermédiaires, sans parler même des plus structurants, et donc de laisser justement les petites communes avoir leur automaticité sur la base du principe des amendes de police.

La mairie de Tournon a sollicité l'Assistance Technique. Effectivement, c'est la fin d'année, tout le monde se bouscule justement pour savoir si cela rentre dans les clous, etc., et nous risquons d'avoir un engorgement des projets. En effet, contrairement à ce que tu dis, Nicolas LACOMBE, je ne suis pas sûr que sur les petits projets de petites communes ou de petits territoires à hauteur de 25 à 30 000 € ne soient pas conduits par les maires. Pour deux raisons. La première, c'est que d'une part ce qui ne fera pas là, je ne suis pas sûr que dans 10 ans, on arrive à le faire si cela continue comme cela. Nous avons encore des taux d'intérêt acceptables, etc. Nous pouvons donc imaginer que les communes essaient de se précipiter, justement, pendant les deux ou trois prochaines années pour faire les travaux. D'autre part, j'ai oublié l'autre part, j'avais un deuxième argument, mais je l'ai perdu, donc voilà.

**Mme la Présidente**. – Tout à l'heure, vous avez évoqué les amendes de police. Je regrette, pour les amendes de police, il y a aussi des critères. Vous ne pouvez pas vous servir pour faire n'importe quoi des amendes de police. Je suis plutôt quand même favorable, pour tout régime d'aide, à ce qu'il y ait des critères. Au moins, les règles sont connues de tous et les mêmes pour tous.

**M. DEVILLIERS**. – Je me suis mal exprimé, alors. La problématique est la complexité du dossier que vous déposez. Les amendes de police, c'est très simple. Souvent vous avez la délibération, le plan de financement, le devis, le plan de situation cadastral et ce sont les critères. Aujourd'hui, on nous parle tout de même d'une grille d'analyse de critères, et là pour le coup j'ai été témoin, et je parle sous le contrôle des techniciens qui étaient là et de Daniel BORIE et Sophie GARGOWITSCH, pour laquelle nous sommes passés d'un support potentiellement dématérialisé avec des croix à cocher, à des paragraphes à rédiger pour justifier que l'on allait plus loin dans la transition écologique et énergétique que ce qui est prévu par la loi. C'est là où je m'y perds un peu personnellement. Je pense que nous ne sommes pas assez clairs sur les critères et, surtout, que la multiplicité des critères est à mon avis source de confusion et de complexité pour 5 000 €.

**Mme la Présidente**. – En tout cas, je peux vous assurer qu'un certain nombre de maires ont très bien compris comment allait fonctionner le fonds puisque je reçois de nombreux courriers auxquels je réponds et nous intégrons déjà un certain nombre de projets pour le FACIL. Je veux donc rester optimiste, je sais la capacité de nos services à rendre la vie plus facile aux maires des communes et à les soutenir dans leurs démarches pour remplir leurs dossiers.

**M. DEZALOS**. – Merci. Rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais faire le constat que la passion et le temps que nous consacrons à cette question de l'aide aux communes montrent bien une chose, c'est que le Département est tout à fait considéré comme utile pour la vie des collectivités, ce qui, à un certain moment, était contesté. Aujourd'hui, nous comprenons bien que l'intervention du Département semble décisive pour un certain nombre de projets des communes. Je crois qu'il fallait que cela soit rappelé. Au passage, je voudrais dire que la question principale est sans doute celle de la capacité des communes et des intercommunalités à initier des projets et à lancer des projets et que le frein peut être là, dans la réalité. Nous verrons.

Arnaud DEVILLIERS dit que les communes vont peut-être se précipiter dans les deux ou trois années, tant que l'on peut encore lancer des projets. Mais dès à présent, chers amis, nous avons évoqué le relèvement des taux directeurs qui induisent les taux applicables aux emprunts des collectivités notamment et aujourd'hui, pour du taux fixe, vous n'avez rien à moins de 3 %. Dès à présent. Cela va donc freiner certaines velléités. En tout cas, il fallait rappeler tout cela et relativiser – pardon, ce n'est pas du tout péjoratif, parce que ce que font les collectivités communales et intercommunales est absolument essentiel, bien sûr. Mais le Département a des compétences obligatoires qui sont les siennes et auxquelles il fait face.

Nous avons rappelé tout à l'heure 83 M€ d'investissements en 2022 sur les collèges, sur les routes, sur un certain nombre d'obligations que nous avons à assumer, bien entendu, et qui sont évidemment la priorité pour le Département. Le Département ne fait donc pas rien. S'il fallait le rappeler, je le fais volontiers.

Ensuite, il y a une question qui a été évoquée, notamment dans la proposition d'Arnaud DEVILLIERS, qui était, si j'ai bien compris, de mettre une certaine automaticité dans l'attribution des aides du Département aux communes. Et cela va aussi répondre en partie à l'intervention de Jacques BORDERIE. D'une part, je veux rappeler à M. BORDERIE que c'est une enveloppe fermée que l'on a voulue dans ce dispositif FACIL. Par ailleurs, nous n'avons pas souhaité mettre un caractère automatique à l'attribution de ces aides parce que le Département assume un certain nombre de priorités dans ses politiques et en particulier pour ce qui touche au renouvellement urbain, ce qui touche à la transition écologique, énergétique, etc. Nous avons, dans nos politiques départementales, la volonté d'affirmer un certain nombre de priorités et cela peut se retrouver aussi dans l'attribution des aides aux communes parce que bien évidemment, et notamment au travers du bonus écologique, nous privilégierons tout ce qui va dans le sens de ce que nous considérons comme prioritaire. Tout cela ne fait donc pas bon ménage avec une automaticité d'attribution, 5 000 € ou autre. Voilà ce que je voulais rappeler.

Je crois que Nicolas LACOMBE a eu raison de rappeler aussi l'intérêt de l'AT47 qui a, en effet, été plébiscitée dans toutes les réunions. C'est une aide importante qui s'ajoute à l'aide matérielle financière. Aide financière dont je rappelle tout de même que si nous parlons de 3 M€, nous avons aussi parlé dans le rapport d'une autorisation de programme de 10 M€ sur les 3 ans, dont dès à présent, nous voyons qu'il est peut-être possible d'aller un peu au-delà des 3 M€. M. LACOMBE, et la Présidente l'avait fait aussi, a eu raison de rappeler que le retour d'expérience est attendu sur tous ces dispositifs, que rien n'est figé et cela pourra évidemment évoluer si nous avons la bonne, l'heureuse chance de pouvoir disposer de compléments de ressources dans les années à venir. Je vous remercie.

**M. DELBREL**. – Je me suis engagé tout à l'heure à faire court, je vais donc essayer de tenir mes promesses. Nicolas LACOMBE a lu dans mes pensées, je voulais parler aujourd'hui en tant que maire. J'entends les arguments des uns et des autres, je n'ai pas d'avis tranché franchement sur la

question. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'en tant que maire, l'année 2023 sera très compliquée. J'aime donner des chiffres, je vais donc faire du concret. Pour une commune comme pour Pont-du-Casse qui va dégager en 2022 un excédent de 350 000 €, avec l'augmentation des fluides, nous passerons de 200 000 € à 600 000 € d'après les dernières prévisions. De fait, ce différentiel de 400 000 € va déjà avaler notre excédent.

Je peux vous dire aujourd'hui, et la Présidente l'a rappelé tout à l'heure, qu'un filet de sécurité va intéresser 50 communes, c'est-à-dire 15 % des 319 communes. Cela veut donc dire que 265 communes vont se poser les mêmes questions que celles que nous sommes en train de nous poser à Pont-du-Casse : quels sont nos leviers aujourd'hui ? Le foncier bâti ou revoir notre PPI et réduire nos dépenses ? Le foncier bâti, l'État s'en est déjà chargé en augmentant les bases nationales. Nous n'aurons sans doute qu'une solution : revoir nos investissements, supprimer, décaler, alléger. Oui, carrément supprimer des projets.

Je rejoins un peu Nicolas LACOMBE. Je pense que ce qui nous est présenté aujourd'hui me paraît cohérent. Ce qui m'intéresse, c'est que ce fonds d'aide sera de toute façon évolutif, et il faudra qu'il le soit. Je ne sais pas, je vous le dis sincèrement comme je le pense, si nous mangerons l'enveloppe des 3 M€ en 2023. J'espère me tromper de tout cœur mais je me pose des questions. 2023 sera catastrophique et je vous le dis, il y a même des communes qui se retrouveront sous tutelle en 2023 en Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

**Mme MAILLARD**. – Je voulais déjà féliciter la mise en place de ce dispositif qui était tout de même nécessaire, plus que nécessaire parce que c'était assez ubuesque jusqu'à présent pour avoir des aides du Département.

Je voudrais cependant revenir sur un point qui a été évoqué par Guillaume LEPERS sur les 500 000 € pris au budget participatif. Avec Christian DELBREL, nous avons la chance d'être ni à droite, ni à gauche, ni au centre dans cette Assemblée, nous sommes là pour la dynamique citoyenne, nous portons la parole des citoyens. Or j'estime que le milieu associatif est le lieu d'implication citoyenne et qu'il était important de maintenir le budget participatif. C'était dans votre programme, c'est le Conseil Consultatif Citoyen. Vous rognez aujourd'hui sur le budget participatif, je le regrette. Je voulais le dire parce que je pense que comme l'ont dit M. LACOMBE et M. DELBREL à l'instant, les collectivités en 2023 seront plus préoccupées par payer leurs énergies que par monter des petits projets qui dynamiseraient la commune. J'estime donc que les associations ont toute leur place dans ce dynamisme des communes et qu'il était important de maintenir le budget. Je vous remercie.

**M. LEPERS**. – Je reviens sur les propos de M. DELBREL. Tu as raison : pour tous les maires ou adjoints ou conseillers dans cette salle, la situation est très critique. Nous le savons et c'est d'ailleurs pour cela que c'est le moment pour qu'une collectivité qui est en meilleure forme puisse accompagner ce bloc communal en extrême difficulté. En revanche, je mets un bémol sur « le moment ou pas le bon moment ». Au contraire, nous sommes dans la troisième année de mandat des nouvelles équipes. Vous savez qu'il y a une année d'installation, de réflexion, pour construire les projets et je pense, c'est en tout cas ce que je vois dans les villages de mon Agglomération, que les maires sont plutôt prêts, justement. Y aura-t-il les finances ? D'autres collectivités vont-elles venir aider ? Il y a encore beaucoup d'incertitude, mais je pense qu'au contraire, c'est dans une troisième année de mandat qu'un maximum de projets sort. Je pense donc qu'il risque d'arriver pas mal de projets, même si je suis d'accord avec toi, cela dépend des finances.

Je reviens toujours sur le projet structurant parce que, Cher Nicolas LACOMBE, je commençais à voir que tu étais d'accord avec moi, ce qui me fait un peu plaisir au fond. Madame la Présidente, vous l'avez dit, qui peut se payer 4 M€, si ce n'est Armandie ? À un moment, il n'y a pas beaucoup de collectivités dans cet hémicycle qui peuvent se permettre d'avoir des projets aussi conséquents. Et je pense que si nous ne l'actons pas maintenant, nous n'en reparlerons plus et cela veut dire que le Département n'accompagnera plus des grands projets structurants pourtant très importants pour les communes ou les Agglomérations. Il ne faudrait donc vraiment pas tarder et moi,

j'aurais vraiment aimé que cela puisse s'ajouter à ce FACIL+, comme la proposition de M. Arnaud DEVILLIERS, parce que j'insiste, nous sommes venus aujourd'hui en proposant.

Je sens tout de même dans les regards, tout doucement, que l'on se dit que l'opposition commence à avoir raison. C'est une bonne idée de faciliter le premier étage et de ne pas générer du travail administratif pour rien sur les petits montants. Je sens que vous êtes en train de vous dire : « ils ont raison ». Et je sens même d'autres regards qui se disent : « ils ont raison quand même, passer à 1 % seulement du Budget, quand on voit qu'en Corrèze, ils sont à des niveaux beaucoup plus élevés alors que ce sont des Départements en grande difficulté… » Je pense que nous sommes en train d'inverser la situation et j'espère vraiment que les choses évoluent dans les secondes ou les heures à venir. Je vous remercie.

**Mme DUCOS**. – Je trouve effectivement que cette DM2 a des discussions et des échanges très intéressants. Nous essayons, bien entendu, d'argumenter nos positions, ce qui prouvent à quel point nous avons profondément réfléchi sur le sujet, individuellement et au sein du groupe, qui montrent que nous travaillons également en amont et pendant. Justement, le « pendant » me fait penser à la situation et au timing. Je trouve que ces discussions sont essentielles et qu'il aurait été essentiel de les mettre en place avant la décision finale. Vous avez mis des réunions d'information sur le terrain pour informer nos maires, où nous sommes venus participer et écouter les services qui ont présenté le projet. J'avais naïvement cru qu'après ces discussions d'information, naitraient des discussions, des intentions au travers de la commission et même au travers du groupe dans son ensemble lors d'échanges lors de session ou même de commission permanente, pour essayer d'avancer et de faire potentiellement évoluer le projet. Mais, la fin des réunions, je crois, était hier soir et aujourd'hui, nous sommes en DM face au vote.

Je pense qu'il y a un décalage, il y a eu une précipitation, effectivement poussée par nous-mêmes pour dire : ce projet, il faut le mettre en avant, il faut l'avancer. Et là, tout à coup, les réunions sont finies et on acte. Je suis d'accord, pour la plupart, les maires, à part quelques réflexions où ils trouvaient que les aides, notamment sur les petits projets, pouvaient être très faibles, ont acté, ont pris comme on prend l'information. On met en avant l'aide technique qui est un point fort du Département et de l'accompagnement. On dit que l'on annule tout ce qui est compliqué et on part sur une simplification. On leur propose du plus et je ne vois pas en quoi ils auraient pu dire non. Ils ont donc effectivement acté, ils n'ont pas été contre, donc vous vous êtes satisfaits de cela.

Mais effectivement, dans un second temps, et vous l'avez vous-même dit, Madame la Présidente, vous avez reçu des courriers, vous avez peut-être reçu des coups de fil de certains qui réfléchissent peut-être après coup. Vous allez acter des choses hors commission, vous allez les acter maintenant. Je crois que c'est maintenant qu'aurait dû venir le temps de travail de votre commission spéciale qui a débuté et qu'avant de finaliser et de voter aujourd'hui, il aurait fallu encore travailler ensemble et revoir.

**M. CALMETTE**. – Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, j'avais pour ma part trois points. Premièrement, faire le retour de la réunion qui s'est déroulée sur notre territoire. 80 % des maires des communes étaient présents, donc une très grande participation et une très grande participation aussi dans les débats. Chez nous, cela n'a pas duré une demi-heure mais 2 heures, et cela n'a pas été une réunion d'information mais une réunion d'échange. Je note d'ailleurs que les documents de base et ceux d'aujourd'hui sont différents, notamment sur la partie scolaire où il était mentionné « écoles » et aujourd'hui, nous avons « bâtiments scolaires », et je voudrais être sûr que par scolaire, on entend aussi périscolaire parce que les cantines et les salles d'activité périscolaire, ce n'est pas du scolaire. Je voudrais donc bien m'assurer que c'est intégré.

Je reviens, et j'insiste, sur l'école, parce qu'un certain nombre de petites communes rurales soutiennent à bout de bras, s'éreintent à pouvoir maintenir l'école, qui est l'élément de vie qui reste, le seul dans certaines communes rurales. Lorsque je vois « taux 25 % variable », je voudrais être sûr que pour les bâtiments d'écoles scolaires, il ne soit pas changé. J'ajouterai même que je souhaiterais qu'il

y ait une accentuation du taux, d'aller un peu plus loin sur les aspects scolaires. Voilà quelle est ma proposition.

**Mme la Présidente**. – Je pense, M. Marcel CALMETTE, que vous avez été rassuré sur la question, vous pourrez effectivement solliciter le FACIL pour les bâtiments du périscolaire. Nous allons essayer de conclure et d'avancer, s'il vous plaît, parce que des intervenants extérieurs viennent pour des présentations importantes également.

La 10e commission fera effectivement des arbitrages sur des projets, si nécessaire, mais elle sera également là pour faire évoluer le FACIL. Ce n'est pas une chose définitive. Ce fonds pourra évidemment évoluer en fonction du niveau de consommation de l'enveloppe, j'ai plutôt tendance à croire comme M. Christian DEZALOS que l'année 2023 sera difficile et je doute que beaucoup de communes puissent porter des investissements de plus de 100 000 €, voire de 99 000 € pour être juste à la limite supérieure du premier fonds. C'est à voir mais il n'est évidemment pas exclu que nous rediscutions ensemble, au sein de la 10e commission de l'évolution de ce fonds.

**Mme GENOVESIO**. – Je voulais exprimer un peu ma déception sur ces réunions de travail. J'ai émis quelques réserves, aucune n'a été retenue concernant le montant de l'enveloppe, vous le savez, mais aussi les petits équipements locaux, les exclusions qui ont été portées concernant la DECI et l'habitat. Je ne comprends pas pourquoi il y a ces exclusions sur ces régimes, la DCI est une obligation communale, également partagée avec le Conseil départemental sur certains points majeurs, pour autant, toutes les communes en ont besoin. Je ne comprends pas donc pourquoi c'est exclu. Il n'y a pas que de l'habitat porté par des offices HLM. Nous avons souvent dans nos communes l'ancien logement de fonction de l'instituteur que nous avons loué, qui mérite des travaux. Comme ce sont des locations, nous n'avons pas forcément d'autres subventions et je ne vois donc pas pourquoi l'habitat est exclu de ce dispositif.

**Mme LAMY**. – Je souhaitais apporter une précision à Clarisse MAILLARD. Lors de la première édition du Budget Participatif Citoyen, nous avons assisté à beaucoup de demandes d'associations, beaucoup de projets qui concernaient les locaux des associations. Je rappelle que le Budget Participatif est un budget d'investissement et lors des éditions suivantes, lorsque nous avons modifié les critères, nous nous sommes aperçus d'une baisse du nombre de projets puisque nous avons exclu tous les projets en lien avec le patrimoine des communes et des collectivités. Le champ des projets s'est donc beaucoup réduit à ce niveau. Il y a eu beaucoup moins de projets, ce qui fait que l'enveloppe est aujourd'hui plus adaptée à des demandes d'équipement et de matériel.

**M. CHOLLET**. – Juste 10 secondes, Madame la Présidente. Cela fait 3 heures de discussions sur le FACIL. Vous voyez qu'il y avait beaucoup de choses à dire. J'ai une proposition, je viens d'en parler avec mes collègues, il y a des choses intéressantes comme ce que vient de dire Marcel CALMETTE, également ce qu'a dit Laurence DUCOS, et effectivement, je pense que nous ne devons pas accoucher de quelque chose qui ne soit pas bien abouti. Je vous propose de ne pas voter aujourd'hui et de reporter à la prochaine CP du 4 décembre 2022. Je pense que les réunions dans les villages, si nous avions été là en contreproposition, elles auraient eu une tonalité totalement différente. Elles se sont bien passées parce qu'il n'y avait qu'un aspect de la chose présenté.

Nous vous proposons donc de faire une spéciale FACIL en CP pour remettre tout cela au point. Il y a chaque fois des points nouveaux. C'est tout de même la méthode de travail que nous allons prendre sur les 4 ans qui arrivent, c'est très important. Nous avons enregistré avec une certaine satisfaction le fait que vous disiez, Madame la Présidente : « attention, ne vous inquiétez pas, nous évaluerons au bout d'un an », encore faut-il bien se mettre d'accord sur les critères d'évaluation. Le fait que Nicolas LACOMBE souligne la difficulté que nous avons sur les grands projets, et cela revient de partout, je pense honnêtement que ce serait une bonne idée. Nous avançons de toute façon, nous n'avons pas perdu de temps, c'est le débat démocratique et c'est bien, nous n'avons pas des choses aussi intéressantes à dire sur d'autres délibérations. Notre première proposition est donc, Madame la

Présidente, de nous donner un peu de temps. S'il faut ajouter une CP, ajoutons-en une. Nous sommes là en décembre comme vous. Un report serait plus adapté de par la richesse des débats.

**Mme la Présidente**. – Nous venons de passer, comme vous venez de le rappeler, 3 heures sur le sujet. Je pense que nous avons donc suffisamment débattu. En tout cas, j'avais fait le souhait de travailler, d'élargir la commission des finances pour que vous puissiez échanger sur le sujet. Je pense qu'il y a eu plusieurs réunions, je crois qu'il y en a eu huit sur les territoires, qui sont plutôt favorables. J'entends bien vos réserves quant aux grands équipements et sur le montant de l'enveloppe mais je pense que nous allons passer au vote de ce fonds dès aujourd'hui et je vous propose de réunir la 10e commission dès que nous recevrons les différents projets pour connaître le profil des projets déposés et voir si nous le faisons évoluer rapidement ou pas.

Vous imaginez bien que nous sommes en train de commencer à travailler sur la construction du Budget 2023 et nous devons absolument prendre des décisions en temps et en heure. D'autant plus que nous avons aboli tous les régimes précédents. Le vote de ce rapport se fera un peu plus tard, lors de la commission *ad hoc*.

**Mme DUCOS**. – Puis-je revenir sur un sujet d'ordre général qui a été abordé dans les divers discours ? M'autorisez-vous à dire quelques mots sur la réponse que vous avez apportée concernant la revalorisation salariale de certains agents ?

**Mme la Présidente**. – Nous le ferons lors de la commission concernée. Nous pourrons y revenir.

**Mme DUCOS**. – D'accord.

**Mme la Présidente**. – Nous passons à la commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles. Je donne la parole à M. Michel MASSET qui va devoir nous quitter en raison d'un problème dans sa commune, pour la présentation des rapports de cette commission.

À l'issue des votes sur les rapports, nous accueillerons M. Sylvain PINEAU pour la présentation des actions de l'Agropole.

***COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES***

**M. MASSET**. – Madame la Présidente, Chers Collègues, avant de passer à l'examen des différents dossiers, je souhaite vous présenter quelques indicateurs économiques sur l'économie de notre Département. Une enquête d'opinion sur le ressenti des chefs d'entreprise sur la situation économique à mi-année 2022 auprès de 300 chefs d'entreprise lot-et-garonnais dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services indique que 74 % des entreprises interrogées ont confiance en l'avenir de leur entreprise. Ce sont là des sources de la CCI.

Néanmoins, sur ces six premiers mois : 80 % ont déclaré être impactés par la hausse des coûts des matières premières, 50 % connaissent des difficultés d'approvisionnement, 75 % ont reconnu des difficultés de recrutement.

Une enquête flash sur les difficultés liées à la hausse des prix de l'énergie réalisée en septembre dernier auprès de 100 entreprises indique que 90 % des répondants se déclarent impactés par la hausse du coût de l'énergie. Les derniers indicateurs 2022 permettent toutefois de constater une évolution : un nombre de demandeurs d'emploi en diminution de 10 %, un taux de chômage à 7,4, donc inférieur de 0,4 à la même époque l'an dernier, un nombre de salariés en progression de 2,2 % et un nombre de créations d'entreprise d'environ 1 %. Les chiffres d'affaires et investissements des entreprises sont en hausse de 11,6 % et 15 %.

Concernant le tourisme lot-et-garonnais, les résultats des sondages menés chaque mois auprès d'un panel de professionnels du tourisme par le Comité Régional du Tourisme en partenariat avec l'Agence de Développement Réservation Tourisme 47, indiquent qu'en juillet, les touristes sont présents mais vigilants sur leurs dépenses, les clientèles étrangères principalement européennes font un retour remarqué. Le mois de juillet 2022 a malgré tout été en demi-teinte, un prestataire sur deux se déclarant satisfait. J'aurais pu prendre l'inverse. L'été s'est terminé par un bilan globalement positif, malgré les disparités d'un prestataire à l'autre, 6 sur 10 quasiment satisfaits.

Une enquête menée du 16 au 20 septembre dernier auprès de 2 000 établissements régionaux par le Comité Régional du Tourisme et la CCI a permis d'établir et de conforter le ressenti des établissements touristiques Lot-et-Garonnais interrogés sur l'évolution de la fréquentation et du chiffre d'affaires pour l'année 2022 par rapport à l'année précédente. En somme, la fréquentation est en hausse pour 32 %, stable pour 46 % d'entre eux et en baisse pour 22 %. Les chiffres d'affaires sont en hausse pour 50 %.

Voilà pour ces quelques éléments qui permettent d'avoir une perception de la situation en Lot-et-Garonne. J'en viens maintenant, ou enfin, me diraient peut-être certains d'entre vous, à l'ordre du jour de la session sur les cinq rapports présentés.

Deux rapports sont récurrents, redondants, il s'agit de rapports d'information sur les SEM, la SEM du Rieucourt, et Pierre CAMANI sera là pour en parler, la SEM47 également. Dans ces deux structures, le Département est membre. Vous devez donc prendre acte. Ensuite, un rapport portant sur l'activité de l'Agropole, établissement remarquable, innovant là aussi. Paul VO VAN pourra en parler également.

Le rapport n°3008 vous propose de créer le dispositif Fonds Territorial et Hébergement Touristique. Nous l'avons abordé dernièrement si vous vous souvenez, à destination des porteurs de projets privés, je le répète à Jacques BORDERIE. Donc en cohérence avec la création du dispositif FACIL dont nous venons de parler, dispositif là aussi innovant, évolutif, certains dispositifs ouverts à la sphère communale seront supprimés à partir du 1er janvier 2023, alors qu'ils seront ouverts au privé. Il était donc prévu de les créer en 2023. À noter que le régime hébergement touristique est à nouveau

proposé pour le privé, mais l'adaptation de ce type d'aide est toujours prévue. Surtout que des dossiers sont en cours. Il s'agit bien de faire le lien avec un dispositif qui nous est cher désormais, le FACIL.

En toute cohérence, cette réflexion est intégrée dans les travaux d'élaboration du prochain schéma touristique. Il vous sera donc proposé d'en délibérer.

Le rapport n°3009 vous propose un bilan intermédiaire de ces travaux, après la réalisation des phases 1 et 2 du Schéma départemental d'aménagement touristique durable et là aussi, il faudra en prendre acte.

Enfin, le rapport n°3007 qui porte sur le projet de création d'un outil de finance solidaire : le Fonds d'Epargne Citoyen. Dossier encore innovant, important aujourd'hui. Il s'agit de créer un outil permanent afin de soutenir les projets d'investissement liés à l'ESS, l'Economie Sociale et Solidaire. Je rappelle que 15 % des travailleurs sont aujourd'hui concernés par l'ESS et cela par la conjonction du soutien d'une part, de citoyens et citoyennes lot-et-garonnais et Lot-et-Garonnaises à travers la mobilisation de leur épargne, libre choix à chacun et de l'accompagnement en parallèle de notre Collectivité. Imaginons sur une structure ESS, un particulier pourrait abonder à hauteur d'un euro, par exemple, le Département, dans une enveloppe fermée qui sera déterminée plus tard pourrait abonder également, ainsi que la Région. C'est vraiment un dispositif formidable.

Mais avant d'arriver à cette étape, il nous faut un travail collectif entre différentes structures pour nous accompagner sur les modalités techniques et le contour de ce dispositif. Vous est donc aujourd'hui simplement proposée une enveloppe de 11 000 € pour que le Conseil départemental soit accompagné par trois structures professionnelles dans l'ESS afin d'établir le cadre précis de ce Fonds Citoyen. Ce dispositif sera donc présenté au BP 2023. Nous vous proposons donc d'engager cette démarche, je vous le disais, une fois de plus, innovante pour un Département, en établissant un partenariat avec des structures compétentes.

Voilà, Madame la Présidente, Mes Chers Collègues. Je suis obligé de vous quitter pour une priorité sur ma commune. Avec toutes mes excuses.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur les différents rapports de cette commission ?

**Mme KHERKHACH**. – Ce sera assez court. Cher Collègue. Mon observation portera sur le rapport n°3007 concernant l'ESS et la création du Fonds d'Epargne Citoyen. Cela nous a été présenté en commission Développement sociale, démographie médical, insertion et habitat et nous avons bien compris l'intérêt que cela pouvait représenter pour des opérations, des associations, notamment sur la partie investissements qui aujourd'hui est un des axes manquants. C'est une bonne chose et c'est à saluer.

En revanche, si le Fonds d'Epargne Citoyen apparaît comme innovant et intéressant, dans la formule hybride qui propose d'opérer, je m'interroge sur la pertinence eu égard au contexte puisque ce qui est attendu, c'est la mobilisation financière des citoyens dans un contexte où nous savons que les Lot-et-Garonnais peuvent comme partout être exposés à des situations de fragilité économique. Quels retours avez-vous donc sur les autres régions où ces dispositifs ont été expérimentés ? Je vous remercie pour votre retour.

**Mme la Présidente**. – Je rappelle que ce Fonds Citoyen sera une première, en tout cas en Nouvelle-Aquitaine.

**M. MASSET**. – Je parlais bien d'un côté innovant, en tout cas en Nouvelle-Aquitaine. C'est bien une première aujourd'hui, et même en France, nous pouvons peut-être avoir cette prétention, à confirmer, certainement. Nous sommes bien sûr dans une situation financière délicate aujourd'hui, pour chacune et chacun d'entre nous, pour chaque citoyen. Il n'y a pas d'obligation, participera qui voudra à

la hauteur de ses moyens. Je pense que c'est un message fort, là aussi, qui est envoyé au niveau de l'ESS aujourd'hui, notamment – et tu l'as dit, merci – vers l'investissement, pour l'investissement. Chose qu'il n'y avait pas aujourd'hui. Nous participions généralement au fonctionnement et là, nous pouvons participer à l'investissement. Toute la réflexion, le travail qui sera mené dans les prochains mois précisera le contour de ce dispositif. Il sera bien entendu plafonné au niveau de la participation, mais il comportera deux volets. Soit la personne pourra venir abonder sur un projet. Par exemple, une entreprise liée à l'ESS souhaite développer un produit et là, chaque citoyen pourra dire : « je viens abonder sur ce projet », et en contrepartie, il pourrait – mais j'emploie bien le conditionnel – être récompensé de sa participation par une gratuité ou autre, ou une participation à des débats ou autre.

Le deuxième volet est aussi la possibilité d'entrer dans les statuts, de financer également les statuts. C'est nouveau, certainement là aussi à évaluer, je pense qu'il est nécessaire de le faire maintenant, je crois, même si effectivement la conjoncture économique et sociale est difficile.

J'en profite également, Madame la Présidente, parce que cela ne vous aura pas échappé, j'anticipe avant que vous nous félicitiez une fois de plus, pour vous dire que le Département souhaite la création d'une structure de réflexion de l'ESS. Cela veut dire qu'aujourd'hui, l'ESS prend une part prépondérante dans l'économie, donc la CCI s'en occupe, le Crédit Coopératif s'en occupe, les Chambres Consulaires et autres, la Chambre régionale de l'ESS. Le Département propose d'avoir une cellule de réflexion avec uniquement ces acteurs-là, de façon à pouvoir là aussi croiser les dispositifs existants pour avoir le plus d'efficience possible sur ce dispositif indispensable. Ce n'est pas mal, n'est-ce pas ?

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Peut-être pour répondre un peu plus simplement que Michel MASSET à la question de Baya KHERKHACH – très belle réponse quoi qu'il en soit, mais je serai plus pragmatique. Lorsque tu dis que les Lot-et-Garonnais ont comme tout le monde des soucis de trésorerie, je dirais aussi que lorsque nous avons réfléchi à ce dispositif, il y avait effectivement ce « trou dans la raquette » – puisque c'est une expression que l'on utilise beaucoup aujourd'hui – pour les structures de l'ESS qui avaient du mal à trouver des fonds en investissement, mais il y a aussi ce désir du citoyen, même s'il a des moyens limités, de faire des choix dans sa consommation et aussi dans le sens qu'il veut parfois donner à ses petits investissements. C'est-à-dire que là, on peut vraiment donner du sens à son argent, même si ce n'est pas beaucoup d'argent.

C'était un constat de départ aussi, comment permettre à chaque citoyen lot-et-garonnais, même s'il n'est pas riche, de peut-être mettre 20 ou 50 € sur une action qui à un moment donné lui permettra de donner sens à ses valeurs et peut-être à la vie de son territoire.

**Mme CASTILLO**. – Juste une remarque. Je suis déçue parce que Monsieur le Vice-président n'a pas félicité l'opposition qui a montré un vif intérêt lors de cette commission Éco-tourisme. Il faut en effet préciser qu'elle était largement majoritaire, ce qui nous a quand même évité d'avoir droit à la sempiternelle question : « donnez-vous toujours un avis réservé ? », et pour cause, là, nous prenions de grands risques à donner notre avis.

**M. MASSET**. – L'horaire avait été changé, mais les pouvoirs étaient là, Madame la Présidente.

**Mme LAVIT**. – Nous étions en CHSCT, sujet tout de même aussi important.

**M. LEPERS**. – Comme quoi, on a vraiment une opposition constructive !

**Mme la Présidente**. – Avez-vous d'autres questions sur les rapports de cette commission ?

**Mme GENOVESIO**. – Ce n'est pas une question mais une remarque sur le rapport n°3011 que M. Sylvain PINEAU va nous présenter. Je souhaiterais que des délais de convocation raisonnables soient appliqués. C'est-à-dire que pour la commission de Délégation de

service public, nous avons été avertis le 7 novembre 2022 à 18 heures que la commission se tenait le 10 novembre. Cela fait 48 heures pour assister à une commission aussi importante. Je n'ai pas pu y assister. Je pense qu'un délai de 7 jours serait raisonnable pour pouvoir s'organiser. Il y avait de plus deux intervenants, je suppose donc que cette date n'a pas été retenue 48 heures auparavant. Je trouve dommage que nous ne puissions pas assumer notre responsabilité dans les commissions.

**Mme la Présidente**. – Je prends note. Nous ferons en sorte que les convocations puissent partir suffisamment en amont pour que vous puissiez assister aux commissions. Pouvons-nous passer au vote des rapports concernant cette commission ?

**RAPPORT N° 3007**

**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) – DEMARCHE DE CREATION D'UN OUTIL DE FINANCE SOLIDAIRE : LE FONDS D'EPARGNE CITOYEN 47**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 3008**

**CREATION DES DISPOSITIFS « FONDS TERRITORIAL » ET « HEBERGEMENTS TOURISTIQUES » A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET PRIVES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 3009**

**5E SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DURABLE 2022-2027 – RAPPORT INTERMEDIAIRE D'INFORMATION**

***L'ASSEMBLEE PREND ACTE.***

**RAPPORT N° 3010**

**RAPPORT ANNUEL 2022 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES (SEML) DONT IL EST ACTIONNAIRE**

***VOTE : Le rapport est adopté – M. DEZALOS, M. MASSET et M. MIRANDE ne participent pas ni au débat ni au vote.***

**RAPPORT N° 3011**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – AGROPOLE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2021**

***L'ASSEMBLEE PREND ACTE.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. Borie)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Maillou)

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie. Nous accueillons maintenant Monsieur Sylvain PINEAU, directeur de l'Agropole, pour la présentation au travers d'un diaporama de l'Agropole.

*(Arrivée de Monsieur Sylvain PINEAU, directeur général de l'Agropole)*

**M. VO VAN**. – Un petit mot d'introduction par rapport à ce rapport, juste pour vous dire déjà au préalable que je vous remercie, ainsi que l'Assemblée de m'avoir désigné Président d'Agropole Services, qui est la principale association, en tout cas le délégataire principal, parce que c'est vraiment un challenge personnel et un challenge très motivant. En effet, et je pense que tout le monde en est conscient aujourd'hui, l'Agropole est l'une des pépites départementales. Une pépite soumise, en revanche, à de forts enjeux. Enjeux économiques d'abord. Pour vous donner quelques chiffres, l'Agropole, c'est, aujourd'hui, pas loin de 110 entreprises, 750 M€ de chiffre d'affaires. C'est le tiers, voire la moitié de l'agroalimentaire au niveau départemental.

Des enjeux également liés à l'innovation, notamment un gros travail en cours sur les coproduits, une réflexion en cours sur l'énergie et forcément l'environnement, également une réflexion nécessaire, qui était la motivation initiale de l'Agropole, sur la valorisation des productions agricoles du territoire. Ces productions sont elles aussi soumises à une adaptation nécessaire, que nous sommes en mesure d'accompagner par la capacité du territoire à développer des produits à l'issue des produits locaux.

Enjeu sociétal aussi parce que liée à la consommation, à l'alimentation, on en parle beaucoup et de plus en plus. Liée à des réflexions en cours sur l'emballage, par exemple sur la consigne, là aussi une nécessaire innovation.

Enfin, enjeu territorial parce que liée à l'emploi. Nous ne pouvons que féliciter Agropole du travail qui est maintenant réalisé de façon récurrente tous les 6 mois sous forme de forum d'embauche, « Agropole Recrutement », qui permet de répondre au bassin des entreprises locales de façon que j'estime exemplaire et qui est relayé par la presse de façon très favorable. Territorial aussi parce que ce développement économique doit s'accompagner d'un développement de formations et forcément de réflexions actives, notamment avec la Région, sur le développement de ces formations, qui a déjà montré ses preuves. Territorial également parce que pleinement engagé dans la mobilité. Mobilité forcément à mettre en lien avec les problématiques d'emploi et d'employabilité des personnels et le rôle social d'Agropole est là aussi très important puisqu'il permet à bon nombre de personnes de relever le

défi de l'emploi. Charge à nous, avec les collectivités locales partenaires sur cette thématique, de développer les outils propres à cette capacité de notre territoire à favoriser cet accès à l'emploi.

Je pense qu'à l'issue de la présentation, nous pourrons également parler des évolutions, mais je cède la parole à Sylvain PINEAU, notre Directeur.

**Présentation d'un diaporama (p. 110)**

**M. PINEAU, Directeur de l'Agropole**. – Merci, Monsieur le Président, Cher Paul, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie tout d'abord de me permettre de m'exprimer quelques minutes aujourd'hui, je vais essayer d'être synthétique, j'ai cru comprendre qu'il y avait d'autres points à voir derrière. En quelques mots, mais Paul VO VAN l'a très bien dit, Agropole répond depuis 30 ans maintenant à un certain nombre d'enjeux qui sont aujourd'hui accentués et aujourd'hui, la transition est effectivement plus que nécessaire. Nous sommes même dans la révolution industrielle et cela fait partie des sujets que nous devons absolument avoir en tête en tant qu'équipe et en tant que gouvernance d'Agropole puisque l'action va être là en permanence.

Comme nous sommes industriels d'origine, moi le premier, nous sommes généralement dans l'action assez rapidement et au travers de la petite présentation que je vais vous faire, l'idée est de vous montrer toutes les actions concrètes que nous avons mises en place avec l'ensemble des équipes et l'ensemble des entreprises sur le territoire, grâce à vous, Département, je tiens à le dire parce que sans le Département du Lot-et-Garonne, il n'y aurait rien aujourd'hui sur l'Agropole.

Je vais vous passer plusieurs illustrations, avec une première qui est importante, c'est également l'image de l'Agropole que l'on voit de drone ou d'avion, c'est un parc qui s'est agrandi depuis 30 ans maintenant et qui continue de s'agrandir. Nous parlerons peut-être tout à l'heure des problématiques de foncier, nous allons trouver quelques sources d'oxygénation ailleurs dans le département pour pouvoir répondre à ces problématiques de foncier, parce que nous sommes aujourd'hui sur une activité agroalimentaire qui ne cesse de croître, même si elle est martyrisée par un certain nombre de sujets, et Paul VO VAN l'a très bien dit, aujourd'hui, l'énergie, les consommations de matières premières, le sourcing, les enjeux de recrutements, mais en même temps, tous les secteurs sont concernés. En tout cas l'agroalimentaire qui est important aux yeux des Lot-et-Garonnais est fortement touché et on le voit.

Nous avons inscrit avec M. VO VAN que nous étions la plus grande technopole agroalimentaire d'Europe, ce n'est pas une blague, nous sommes allés le vérifier il y a quelque temps dans différents pays, Italie, Espagne, Québec, nous pouvons en être fiers, je le dis en tant qu'ancien industriel, d'avoir une technopole aussi importante. Certes, cela ne s'est pas fait en 6 mois, cela s'est fait en 30 ans. L'économie, cela se fait toujours sur la durée. Nous sommes effectivement la première technopole d'Europe spécialisée dans l'agroalimentaire et c'est grâce au Département, que nous avons d'ailleurs mis en avant sur cette diapositive, que nous en sommes là. Je pense que nous pouvons largement revendiquer cela, nous venons juste d'apprendre que nous avons un article dans Les Echos ce matin sur l'Agropole, cela mettra bien évidemment l'Agropole en avant, mais aussi le rayonnement du département sur l'ensemble du territoire français. Je n'ai pas lu l'article, j'espère qu'il est bien, je ne vais pas m'engager, mais je vous incite à le lire. Nous venons juste de l'avoir, je pense qu'il est positif.

Les cinq fonctions de l'Agropole pour vous les rappeler, pour ceux qui ne connaissent pas forcément la Technopole – je vous invite à venir la visiter, vous êtes les bienvenus –, nous avons cinq fonctions principales structurées par trois associations :

- Agropole Services, c'est-à-dire le Conseil départemental depuis 30 ans, c'est la holding des trois associations, qui va s'occuper d'un certain nombre de fonctions et notamment la fonction d'animation et de gestion ;
- Agropole Entreprises est l'aile plutôt immobilière de la Technopole, avec l'ensemble des startups et des entreprises hébergées dans des bâtiments et des infrastructures. Cela est unique en France, les infrastructures proposées sont véritablement uniques, il n'y a pas d'autre endroit en France où vous trouverez des mini usines conçues avec toutes les normes agroalimentaires que vous pouvez imaginer de cette façon. Nous sommes les seuls là-dessus, je vous le confirme ;
- Agrotec, c'est l'innovation de l'Agropole, on ne peut pas pérenniser une entreprise si on ne fait pas d'innovation, nous le disions tout à l'heure. Il s'agit là du centre de ressources technologiques.

Cinq fonctions :

- la formation, l'accompagnement ;
- la recherche et le développement, avec l'innovation ;
- la création d'entreprises parce que nous sommes là pour construire des business de A à Z, et donc de construire des entreprises pour amener de l'emploi sur le territoire ;
- l'implantation industrielle, en soutenant les porteurs de projets à construire des sites, ce qui n'est pas simple à faire en ce moment, mais nous y arrivons ;
- l'appui au marketing territorial avec tout ce que Paul VO VAN a dit tout à l'heure, l'activité de l'agroalimentaire pour les salariés, mais aussi les entreprises qui viennent d'ailleurs, parce que ce qui est intéressant, c'est de faire venir les entreprises d'ailleurs.

En quelques chiffres, l'industrie agroalimentaire au niveau national, les chiffres sont presque un peu vieux, c'est 300 Md€ de chiffre d'affaires annuels, la Nouvelle-Aquitaine porte une grosse partie, 30 Md€ et le Lot-et-Garonne, c'est 2,5 Md€. Ce n'est donc tout de même pas neutre, nous sommes imposants en Nouvelle-Aquitaine et si je prends l'Agropole avec l'ensemble des entreprises qui constituent l'Agropole aujourd'hui sur le parc qui fait 60 hectares à Estillac, nous représentons à peu près 800 M€, donc un tiers de l'économie agroalimentaire du département se fait donc à Estillac.

Les chiffres-clés, je ne vais peut-être pas y revenir, Paul VO VAN en a parlé, nous approchons aujourd'hui les 3 000 emplois, nous y serons dans 2 ans. Je ne parle pas des emplois indirect, il est vrai que nous n'en parlons pas, mais il faut imaginer un nombre d'emplois indirects à peu près à 6 000, au-delà des 3 000 emplois affichés sur la diapositive. Ce n'est donc pas neutre.

Un point intéressant que nous partageons avec l'ensemble de la gouvernance ou lorsque nous recevons des publics, l'investissement sur l'Agropole représente aujourd'hui plus de 300 M€ cumulés depuis 30 ans et si nous prenons un ratio, 1 € d'argent public engagé aujourd'hui correspond à 10 € d'argent privé investi par les entreprises sur le territoire du Lot-et-Garonne en général, pas qu'à l'Agropole. C'est un ratio intéressant, parce que 1 pour 10, cela fait un bon retour sur investissement. Lors des Assises départementales auxquelles nous avons été conviés – je vous remercie, Madame la Présidente, de nous y avoir conviés – nous avons exprimé ce ratio qui est important par rapport à d'autres collectivités qui n'ont pas cet outil. 1 pour 10 est donc vraiment le chiffre-clé à retenir.

Je n'entre pas dans le détail de tous les services, je vous invite vraiment à venir nous voir, mais je sais que beaucoup l'ont déjà fait. Agrotec continue de se développer sur la partie innovation, nous allons accompagner sur l'Agrotec des porteurs de projets qui démarrent de rien, c'est intéressant, avec une idée en tête, mais qui ne savent pas trop comment la designer. Nous serons là pour apporter tout le soutien méthodologique, d'ingénierie, technique, un peu financier et administratif aussi parfois,

pour les amener à transformer leur idée en produit. Et donc leur produit demain, Agropole prendra leur relais, se transformera en business industriel, donc en implantation industrielle, et donc en emplois.

Un petit point intéressant pour illustrer concernant Agrotec, nous avons développé fin 2021 un nouvel outil sur la commune de Layrac dans l'agglomération d'Agen, un outil qui s'appelle la Fabrique à Soupe, que nous avons partagé avec un agriculteur de Layrac. Le but d'Agrotec est de transformer les coproduits, les invendus du MIN d'Agen entre autres pour en faire des soupes que ces mêmes agriculteurs pourront revendre sur le territoire. Nous vous inviterons à visiter si cela vous intéresse, c'est vraiment de l'économie circulaire simple et efficace. C'est sur l'agglomération d'Agen.

Les services de pépinière sont évidemment importants et c'est ce qui fait l'utilité d'Agropole. Nous proposons des mini usines de production, c'est M. Jean FRANCOIS-PONCET (Président du Conseil général de Lot-et-Garonne de 1978 à 1994 puis de 1998 à 2004) qui l'avait inventé à l'époque, qui vont de 200 $m^2$ à 1 000 $m^2$ pour les plus grandes, qui permettent aux porteurs de projets qui n'ont pas l'argent au démarrage de pouvoir rapidement s'exercer dans leur business et de pouvoir consacrer leur argent dans un premier temps au process. C'est important, moyennant des loyers, ce n'est pas gratuit, relativement réduits, nous leur permettons de démarrer leur business. La mauvaise nouvelle et la bonne nouvelle là-dedans, c'est que nos modules de production sont très plébiscités et sont remplis à 100 %, voire un peu plus puisque nous faisons de la colocation depuis quelque temps. Nous reviendrons peut-être tout à l'heure sur les projets d'extension.

Vous voyez quelques logos d'entreprises, toutes les entreprises sur l'Agropole sont issues de l'incubation d'Agropole, c'est important à savoir, il n'y a pas de transfert industriel sur l'Agropole, nous sommes vraiment sur des créations de A à Z.

En termes d'animation, ce que je peux vous montrer avec quelques images pour aller vite, sur les faits marquants 2021, « Agropole Recrutement » a pris sa place au niveau régional comme forum du recrutement dans l'agroalimentaire. L'idée est de se dire que nous n'avons pas forcément de grands groupes sur le territoire, nous avons de belles ETI et de belles PME qui n'ont pas forcément toujours les moyens de montrer leur marque employeur. Nous nous sommes donc dit que l'on était plus intelligents à plusieurs et que lorsque nous regroupons toutes les PME du département, nous sommes largement un grand groupe, presque aussi gros que Danone. Nous nous sommes donc dit que nous pouvions imaginer tous ensemble un forum où l'on ne viendrait pas se piquer les salariés, parce que c'est un peu l'idée, quand on est en tension sur le recrutement, on ne vient pas piquer les salariés des voisins, ce n'est pas bon et pour éviter cela, nous nous regroupons depuis maintenant 2 ans sur un forum que nous faisons tous les 6 mois et qui permet de proposer à 300 candidats des postes dans les sites de production de l'Agropole, mais aussi du département. Nous nous sommes dit que nous pourrions jouer la carte du département, quitte à faire de l'animation. De plus, cela coûtera moins cher de le faire pour l'ensemble des entreprises du département du Lot-et-Garonne, sur la partie agroalimentaire, en revanche, nous ne traitons pas d'autres sujets.

Nous sommes présents à Bordeaux, à Toulouse, à Paris, nous faisons bon nombre d'évènements. Un point intéressant depuis 30 ans également, c'est le concours national qui porte les couleurs du Lot-et-Garonne et de l'Agropole sur le territoire national, au Sénat, avec une finale qui se passe chaque année et où l'on récompense les meilleures startups lot-et-garonnaises, mais aussi françaises, qui seront les pépites de l'agroalimentaire de demain. Et nous le vérifions tous les ans puisque les startups en question sont bien aujourd'hui des licornes de l'agroalimentaire en France. L'année dernière, nous avions trois startups, dont une Lot-et-Garonnaise que vous connaissez peut-être, qui s'appelle Pap's, les chips, startup très intéressante, qui a un beau potentiel et que nous avons accompagnée cette année avec une extension de son unité de production à Estillac et au Passage, nous avons grossi un petit peu au Passage.

Nous accueillons de plus en plus de conférenciers de renommée nationale et internationale. Nous avons reçu Raphaël HAUMONT (physico-chimiste français), le bras droit de Thierry MARX, parce qu'il est intéressant d'aller chercher du culinaire aussi dans toutes ces notions d'agroalimentaire.

Souvent, l'agroalimentaire est décrié, vous le voyez dans les journaux, avec des usines qui polluent, etc., mais les usines font travailler les gens mine de rien, mais nous sommes tous concernés par l'alimentaire, car nous sommes chaque jour des consommateurs de produits alimentaires. Nous avons donc donné une couleur à l'alimentaire en passant par l'alimentation. En allant chercher Raphaël, qui est aujourd'hui conseiller culinaire pour l'Agropole, nous mettons en avant les vertus de l'alimentation, responsable évidemment, parce que l'on ne peut pas faire d'alimentation sans développement durable sur l'Agropole. Cela donne donc un rayonnement plus que national à l'Agropole. Il est même international.

Nous avons lancé fin 2021 une démarche collaborative autour de l'attractivité de l'agroalimentaire sur le paysage départemental. La Région et l'État devraient nous confirmer prochainement via un communiqué de presse l'aide à ce grand projet qui concerne toutes les entreprises agroalimentaires du département, qui va travailler l'image de marque de l'agroalimentaire sur le Lot-et-Garonne, pour en faire un laboratoire national. J'aimerais que nous puissions demain présenter notre cause en région parisienne pour montrer que le département du Lot-et-Garonne sait aussi s'inscrire dans des schémas comme celui-là et je pense que nous sommes partis pour.

Les données financières, c'est important, nous avons aujourd'hui un budget de 3,7 M€ de financement, dont 1,346 M€ de contributions publiques et 2,406 M€ de recettes privées. La contribution publique représente donc plus d'un tiers du budget et si j'entre rapidement dans le détail, le Conseil départemental est évidemment majoritaire dans cet actionnariat puisqu'il apporte chaque année plus de 1 M€ de contributions publiques et je vous en remercie sincèrement, puisque sans cette dotation, nous ne pourrions pas fonctionner.

**Mme la Présidente**. – M. Sylvain PINEAU, je pense qu'il est effectivement important de s'arrêter sur cette diapositive pour montrer qu'effectivement, en termes de contributions publiques, le Département est largement majoritaire. Il est important que nous l'intégrions tous puisque certains ont tout de même la fâcheuse tendance à penser que le Département ne sert pas à grand-chose dans l'économie. Je pense que chacun d'entre nous doit pouvoir, en tout cas lorsqu'il le peut, rappeler que le Département est le principal contributeur financier de l'Agropole.

**M. DEVILLIERS**. – Sur ce sujet, nous ne demanderons pas de réévaluation à la hausse de l'enveloppe. À la baisse non plus.

**M. PINEAU**. – Merci, Madame la Présidente. Contribution également intéressante de l'État, de la Région et de l'Europe, un soutien également par des infrastructures notamment de l'agglomération d'Agen et la Chambre du Commerce et de l'industrie, qui font partie du giron de l'Agropole.

Sur la partie Département, 985 000 € sont versés sur Agropole Services, qui est la holding, donc qui porte la Délégation de service public, et une contribution est également versée à son subdélégataire Agrotec à hauteur de 45 108 €. Je ne vais peut-être pas entrer dans le détail de l'ensemble, mais sur la partie plutôt privée, nous allons évidemment chercher des prestations que nous facturons auprès d'entreprises privées. Les prestations peuvent être de nature locative, puisque nous allons bénéficier des loyers de ces locataires et nous allons également chercher des prestations techniques et d'ingénierie sur deux volets, l'appui technique, c'est-à-dire l'accompagnement au développement des process et des produits dans l'agroalimentaire, et l'analyse sensorielle puisqu'il faut savoir que nous sommes un des premiers laboratoires régionaux sur l'analyse sensorielle des produits, je sais que certains ici participent régulièrement à nos séances de dégustation et je vous en remercie. Donc une contribution forte aussi émanant de recettes purement directes.

Il n'y a pas que des recettes, il y a aussi des charges, que j'ai fait figurer de façon analytique, pas forcément comptable. Nous avons une charge importante sur la gestion et l'animation de la Technopole, cela couvre toute la gestion et toute l'animation autour du métier de l'agroalimentaire, et l'accompagnement, donc plus de 659 000 € de charges là-dessus. L'accueil en pépinière, qui est l'unicité d'Agropole, a plus de 700 000 € de charges là-dessus, c'est vraiment l'accueil des

entrepreneurs quand ils démarrent dans la vie et l'idée est d'avoir un suivi sélectif d'une part et très draconien pour en faire par la suite des usines. Nous avons dans les grands pavés les prestations commercialisées qui nécessitent des talents et du matériel, plus de 1 M€ et deux ou trois autres sujets très importants, la communication et le concours national, l'accompagnement des PME parce que nous ne laissons pas tomber les entreprises au bout de 5 ans, nous les aidons évidemment de façon moindre, mais nous les aidons pour qu'elles puissent aussi s'accélérer, c'est important, et qu'elles puissent produire leur propre outil industriel et s'étendre. Nous avons donc un suivi important là-dessus. Et les programmes de R&D évidemment.

Nous avons un résultat positif, nous avons bien fonctionné l'année dernière, mais nous arrivons évidemment à « 0+ » annuellement.

Je sors un peu du cadre 2021, mais je voulais vous donner un petit aperçu de ce que nous avons fait en 2022 avec toute l'équipe. Paul VO VAN, tu peux peut-être intervenir ?

**M. VO VAN**. – Vous voyez donc déjà des opérations de communication qui sont le fort d'Agropole aujourd'hui. Je ne peux d'ailleurs que féliciter l'équipe et toi, Cher Sylvain PINEAU en tant que Directeur de l'association, pour ces actions d'ouverture et de communication, à la fois auprès du grand public, mais aussi des industriels, cette forte implication auprès du réseau de communication et de structuration de l'industrie alimentaire française sans laquelle nous ne sommes pas grand-chose en termes de communication. Cette année était un chantier assez important à Agropole puisque c'était le chantier qui nous permet aujourd'hui de travailler dans tout le département. Il faut savoir qu'il y a quelques mois encore, Agropole était statutairement un peu coincé dans son corset agenais et qu'à ce titre, il a été nécessaire d'avoir une réflexion de fonds sur la rédaction des statuts. Depuis juillet 2022, Agropole à toute légitimité de travailler non seulement dans le département, mais aussi, potentiellement hors département. Evidemment, la priorité est dans le département, il est hors de question que l'argent versé par les collectivités du département serve ailleurs, c'est donc un peu une perche que nous vous tendons, nous avons déjà pris contact avec certains, certaines collectivités avaient pris contact avec nous il y a déjà quelque temps et nous sommes en train de reprendre des contacts pour répondre à ces appels. La mission d'accompagnement et d'investissement d'Agropole est maintenant ouverte dans tout le département. Une première expérience se situe actuellement à Damazan, des travaux sont en cours sur un local qui fait 3 000 $m^2$ si nous comptons ceux qui sont un peu aménagés à l'intérieur, qui nous permettra d'accueillir dès le premier trimestre 2023 de nouvelles pousses, de nouvelles entreprises qui sont candidates depuis plusieurs mois et que nous sommes très heureux de pouvoir accueillir, soutenir et accompagner sur le territoire. J'espère donc bien que nous trouverons le moyen d'avoir d'autres Agropoles dans le département, d'autres antennes qui permettront de valoriser à la fois les produits, mais aussi les expériences, les innovations dont sont porteurs nos territoires. Nous aurons également la capacité d'intervenir en soutien d'autres départements, nous avons eu des visites d'autres départements, notamment de la Dordogne en début d'année, mais aussi au moment des Assises. Je peux vous dire que là, c'était un peu festival parce que tous les autres conseillers départementaux qui sont arrivés à l'Agropole avaient vraiment les yeux grands ouverts.

**Mme la Présidente**. – Il faut rappeler qu'une visite avait été organisée.

**M. VO VAN**. – Oui, il y a eu un petit train qui était bondé, qui a fait un paquet de petits tours et c'était très chaleureux. On peut remercier les entreprises qui ont vraiment joué le jeu et l'équipe d'animation, à la découverte de cette pépite lot-et-garonnaise qui ne demande qu'à essaimer. D'après les nouveaux statuts, nous pouvons même travailler à l'international et nous ne nous en priverons pas puisque nous avons déjà commencé à prendre des contacts dès le début de l'année avec nos confrères espagnols, au sud de la Navarre à Tudela, qui sont l'équivalent d'Agropole en termes de chiffre d'affaires. Ils sont un peu plus jeunes que nous, mais le chiffre d'affaires est équivalent. Ils ont un peu plus de place, ils ont de grosses machines et ils avaient une stratégie d'investissement qui était un peu impressionnante au niveau de l'énergie qui, à mon avis, peut poser question parce qu'ils étaient beaucoup sur le gaz. Ce qui nous pousse aujourd'hui à pousser de nouvelles réflexions sur ce créneau et avoir des partages aussi avec notamment l'Italie, avec la visite très intéressante en Émilie-Romagne.

Nous sommes donc en pleine phase d'expansion, en tout cas de nécessité d'ouverture, nous sommes sur Agropole 2.0 et j'espère que nous pourrons l'année prochaine vous présenter un rapport avec des projets aboutis, encore plus avancés.

**M. PINEAU**. – Je pense que Paul VO VAN a bien résumé les actualités 2022. Je regarde rapidement les diapositives, nous avons effectivement plusieurs animations cette année et plusieurs évolutions. La toute dernière, c'est le SIAL à Paris, je peux peut-être juste l'illustrer, qui nous a permis d'être présents au journal de 20h et celui de 13h sur TF1 pendant plusieurs jours. Ça, c'est plutôt chouette. Pas forcément l'Agropole, mais les entreprises de l'Agropole, c'est intéressant, autour d'une animation que nous avons faite sur l'assiette de 2050. C'est important de montrer que l'agroalimentaire, c'est aussi se projeter dans l'avenir et les animations comme celle-là, que nous pouvons faire sur des territoires qui ne sont pas forcément les nôtres, notamment sur la région parisienne, c'est intéressant parce que cela nous projette directement sur la dimension internationale. Nous avons été plébiscités sur ce sujet, cela nous donne une longueur d'avance parce qu'en entreprise, il faut toujours avoir une longueur d'avance pour être pérenne et se développer.

Merci beaucoup pour votre écoute, merci, Paul VO VAN, Cher Président. Avez-vous des questions ?

**M. VO VAN**. – Nous sommes à votre disposition.

**M. LEPERS**. – Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la qualité de votre intervention, qui était très claire et courte, surtout sur la dynamique que vous impulsez au sein de ces structures. C'est très intéressant à voir pour les amoureux de l'économie et de l'agriculture, je vous en remercie énormément. Je vous félicite également, très sincèrement, de cette ouverture départementale que vous proposez dorénavant. C'est important, je pense, que ces structures qui étaient imaginées par nos prédécesseurs puissent rayonner sur l'ensemble du territoire. Sincèrement, c'est une stratégie que je pense bonne, d'avenir et je vous en remercie. J'ai d'ailleurs une pensée pour nos prédécesseurs qui ont créé, imaginé et développé au fur et à mesure des années, certains sont encore dans la salle, pour les remercier et dire à la Présidente que lorsque le Département a envie de s'investir dans des projets structurants, très importants, quelques années après, nous sommes heureux d'en hériter les fruits. Merci beaucoup.

**M. CHOLLET**. – Je suis tout à fait d'accord avec Guillaume LEPERS, merci beaucoup pour cet exposé. Je vous remercie bien sûr d'avoir mentionné le nom du Président FRANÇOIS-PONCET qui était Président du Conseil général de l'époque, M. Pierre CAMANI également.

Vous avez évoqué les offres d'emploi. C'est fondamental. Vous savez, le Conseil départemental gère 10 000 RSA et je connais beaucoup de vos chefs d'entreprise qui nous appellent en nous disant : « on ne trouve personne », cela commence à faire maintenant et honnêtement, le ton monte parce que d'un côté, il y a des gens qui n'arrivent pas à revenir sur le terrain de l'emploi et de l'autre, des chefs d'entreprise qui hurlent parce qu'ils n'ont pas la main-d'œuvre nécessaire pour faire avancer leurs projets, qui sont en plus viables sur le plan économique. Où en sommes-nous de cela ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Il me semble que des forums sont organisés régulièrement, qui débouchent sur des embauches.

**M. PINEAU**. – Vous avez raison, M. Pierre CHOLLET. C'est effectivement la problématique actuelle, qui est née il y a déjà quelque temps, malheureusement sur tous les secteurs de l'industrie aujourd'hui, qui plus est en agroalimentaire. En Lot-et-Garonne, il y a beaucoup d'agroalimentaire et nous sommes donc confrontés à cette problématique. Plusieurs initiatives sont prises, certaines ont déjà été prises, comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, comme les forums de recrutement. Il est important aussi de chasser « en meute », quelque part, sur ces problématiques de recrutement et de montrer que nous avons une force vive de PME locales, que nous exprimions cette force vive auprès

des autres départements parce qu'il est toujours intéressant d'aller chercher des talents ailleurs quand on n'en a pas suffisamment sur son territoire.

Ce n'est pas toujours le cas parce que nous avons tout de même des talents sur le territoire, il faut savoir les capter, les former. Et pour les former, nous avons proposé un projet dont j'ai parlé rapidement tout à l'heure, qui va démarrer en janvier 2023 autour de la formation innovante dans l'agroalimentaire et sur l'attractivité des métiers, en gros, comment s'adresser à un public qui ne connaît pas du tout l'agroalimentaire. Pour ce faire, nous allons créer une marque employeur avec toutes les PME pour montrer que l'agroalimentaire a de beaux métiers. Il faut se projeter dans les métiers, parce que nous n'avons pas que des métiers de manutention, nous avons besoin de personnes à tous les niveaux, dans tous les domaines, de toutes les compétences, et parfois de personnes qui ne viennent pas forcément de l'agroalimentaire. C'est intéressant aussi. Il faut donc aller les chercher et pour aller les chercher, nous devons être beaucoup plus attractifs, parfois vulgarisants. C'est pourquoi la notion d'alimentation est importante parce que lorsque l'on parle d'alimentation, tout le monde est concerné. Il faut donc ramener l'agroalimentaire à l'alimentation dans un premier temps. Nous ne sommes pas que de méchantes usines qui polluent, au contraire, nous sommes également des usines qui font travailler des personnes de tous niveaux, je dis bien de tous niveaux.

Nous avons également un projet de formation globale pour l'agroalimentaire du département en passant du CAP à l'école d'ingénieurs, j'insiste beaucoup également parce que c'est intéressant d'avoir tous ces niveaux sur le territoire. Peut-être manquerait-il d'une école d'ingénieurs sur le territoire. Nous avons une université, mais pour moi, ce n'est pas suffisant. Ce sont aussi les questions que nous nous posons, nous, industrie agroalimentaire. Nous allons également mettre en place une petite cellule collective avec toutes ces personnes qui font partie de notre projet, je pense à Job 47, je pense à Pôle Emploi, aux Missions Locales, qui nous permettra de mieux gérer les carrières ou les orientations des publics qui ne viendraient pas naturellement vers nous.

Je serai également intéressé pour vous exprimer ces projets avec les entreprises dans les prochains mois, lorsque nous aurons démarré. J'attends juste l'aide de la Région et de l'État qui nous permettra d'aller un cran plus loin sur le sujet.

**M. CAMANI**. – Juste un mot, je voulais saluer le travail de Paul VO VAN et de Sylvain PINEAU. Je crois que nous avons fait une bonne pioche en recrutant ce dernier qui a redonné un dynamisme, une ouverture. Il l'a dit, il arrive de l'entreprise et il a donné un nouveau dynamisme à cette Agropole qui est un acteur majeur. Je veux également saluer le Président Jean FRANÇOIS-PONCET qui a eu l'idée et le courage, à l'époque, de porter ce dossier parce qu'il n'était pas forcément suivi.

L'Agropole est un élément de dynamisme économique, nous l'avons tous compris, et ce dynamisme, nous le continuons au travers du Campus Numérique qui est dans un créneau certes différent, mais avec le même principe d'un concours national, un incubateur et un soutien à la création d'entreprise. Également avec le projet néracais, Agrinov, même chose, même principe, l'idée est que la collectivité soutienne la création d'entreprise en amont de la filière agroalimentaire, dans le machinisme agricole. Cela prend du temps à se mettre en place, tout comme le Campus, mais cela fonctionne, cela se développe avec un concours qui est suivi et donc une collectivité qui crée des écosystèmes économiques permettant de développer l'emploi et l'attractivité du Lot-et-Garonne.

Sur l'ouverture de ces structures, Guillaume LEPERS, nous avons rendez-vous dans le cadre de Campus Numérique. L'Agglomération d'Agen est associée et participe au financement mais nous souhaitons aussi associer l'Agglomération de Marmande qui a répondu favorablement et la Communauté d'Agglomération du Villeneuvois parce qu'il y a des partenariats à mettre en place sur ces projets qui sont des projets départementaux.

**Mme GRENIER**. – Bonjour, je voulais faire un petit aparté parce que je suis enseignante à l'Agrocampus 47. Je voulais vous féliciter de votre présentation et souligner qu'en termes de formation,

l'Agropole est tout de même un lieu de stage assez important pour nos élèves. Vous parliez de la diversification des métiers en agroalimentaire. Pour tout ce qui est Bac pro, Analyse de Biologie médicale, etc., je crois que des cours de notre lycée se passent à l'Agropole et j'ai eu la chance de pouvoir visiter et de faire des visites de stage sur le site. Je voulais donc souligner qu'effectivement, sensibiliser les jeunes qui sont un peu loin de l'agroalimentaire, c'est bien, mais soutenir tout le travail qui est fait en lycée agricole et notamment par l'Agrocampus 47 sur le département, est important pour nous aussi. En tant que conseillers généraux, nous buvons des jus de pomme qui viennent de l'exploitation du lycée agricole. Au moins là, nous voyons la liaison et le lien rapide qui est fait. Plus il y aura de lieux de stage en agroalimentaire qui accueilleront des jeunes, plus ces jeunes qui viennent de toute la région Nouvelle-Aquitaine, qui ne sont pas issus que du département du Lot-et-Garonne, resteront aussi chez nous avec des possibilités d'emploi.

**M. VO VAN**. – Pour apporter un complément par rapport à cette nécessité d'implication, notamment au niveau de l'emploi, le toilettage des statuts a porté sur l'aspect territorial, mais aussi sur le fond. Il faut savoir que la technopole Agropole est la seule technopole labellisée du département. C'est important parce qu'il faut savoir que cette année, la labellisation a été reconduite pour 5 ans, ce qui ancre la technopole Agropole dans son territoire, mais aussi dans son excellence. À ce titre, elle travaille à son engagement sur la RSE, une labellisation par l'AFNOR est en cours et en voie de très bon achèvement. Dans les statuts est gravé aujourd'hui le fait que l'Agropole est la première technopole à mission. Pour ceux qui connaissent un peu le milieu de l'entreprise, cela veut dire que la technopole n'a pas seulement la nécessité de résultats économiques en tête de ses statuts, mais également une responsabilité sur le territoire en termes de société et en termes d'environnement. D'où tout ce travail qui est fait, notamment en termes d'attractivité, pour permettre au maximum l'accès à l'emploi. Travailler cet aspect qui, il faut le dire, est forcément en souffrance, pour redonner du sens à tous ces métiers, en valoriser la formation, également en permettant une vie au travail plus simple et plus adaptée.

Très concrètement, nous allons inaugurer très prochainement la crèche qui vient d'être terminée et qui permet d'apporter un plus de services. Nous n'avons également pas parlé du coworking qui donne la capacité à certains salariés et aussi aux jeunes pousses de commencer à travailler localement et d'avoir un premier pied à Agropole.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Pour préciser peut-être un peu plus les propos de Pierre CHOLLET, lorsqu'il parle de 10 000 allocataires RSA, je rappelle qu'uniquement la moitié de ces personnes ont une orientation travail, une orientation professionnelle.

**M. DUFOURG**. – Je serai bref. Le RSA est une vraie verrue de notre département, de nos territoires et de notre pays. Nous comptons sur l'efficacité de nos entreprises, de leurs directeurs et de tout ce qui va avec. C'est notre cagnotte parce que, si nous avions moitié moins de RSA, nous aurions des budgets plus conséquents pour arriver à travailler et nous ne discuterions pas de 1 % de plus ou de moins. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Je rappelle juste que le Gouvernement aime à répéter que nous sommes dans le plein emploi et qu'il y a effectivement plus d'offres que de demandes. Mme KHERKHACH.

**Mme KHERKHACH**. – Merci Présidente, merci pour cette présentation qui nous rappelle qu'effectivement, l'Agropole est un lieu de transformation alimentaire, mais pas seulement. C'est un lieu d'innovation, de recherche à l'échelle locale et avec des projets à l'échelle nationale et internationale. Nous nous en réjouissons tous. Simplement, sur la question du RSA. Cela fait écho au dispositif mis en place par le Département au niveau cumul BRSA et travail saisonnier, qui visait notamment le secteur agroalimentaire et dont les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Les résultats ne sont pas bons, effectivement, mais j'entends aussi le projet que vous allez développer avec les partenaires de l'emploi, Pôle Emploi, la Mission Locale, toutes les actions pour favoriser l'attractivité de ce secteur. Nous aurons aussi des idées à vous soumettre, en tout cas, si la participation des élus est la bienvenue. Nous répondrons présents avec grand plaisir, de même pour l'organisation de la visite puisque le site a

beaucoup bougé, évolué. Nous répondrons donc aussi présents au niveau de la visite. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente**. – Juste avant de libérer M. Sylvain PINEAU, tout d'abord, je me joins à mes collègues pour vous remercier de cette présentation. Je rappelle qu'une action est également portée par le Département, l'Éducation nationale et la CCI : « De firme en firme ». C'est le premier jeudi de décembre et 1 000 collégiens vont aller au sein des entreprises. Je pense que c'est également un temps fort pour amener les jeunes collégiens sur les métiers.

**Mme GENOVESIO**. – Je voulais vous faire part d'une idée. Nous parlons des stages en entreprise et de la nécessité d'ouvrir les enfants à l'emploi. Malgré ce que j'entends, il est tout de même très compliqué aujourd'hui pour les élèves de troisième et pour les BTS de trouver des stages en entreprise. Je regarde donc M. PINEAU, ce serait peut-être bien d'ouvrir Job 47 avec des offres de stage pour des jeunes qui n'ont pas de réseau et qui galèrent pour trouver des stages souvent obligatoires pour la continuité de leur formation.

**Mme la Présidente**. – Peut-être pas Job 47 mais en tout cas une plateforme qui permette de les mettre en lien.

**M. PINEAU**. – Je me permets une petite réponse pour Cécile GENOVESIO. Avec le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de Lot-et-Garonne, M. Patrice LEMOINE, nous avons pour objectif fin 2022 ou en 2023 d'ouvrir une Semaine de l'Agroalimentaire pour les stages de troisième, et avec un petit challenge pour les jeunes. C'est l'agroalimentaire, nous ne sommes pas fermés au reste, évidemment, mais c'est quelque chose que nous voudrions mettre en place avec M. LEMOINE. Cela répondra donc peut-être en partie. Et dans la plateforme que nous mettrons en place dans le cadre du projet de démarche collaborative agroalimentaire, nous avons intégré la notion de stage, effectivement.

**Mme la Présidente**. – Merci, M. Sylvain PINEAU. Merci aussi à M. Paul VO VAN pour cette présentation à deux voix.

*(Départ de Monsieur Sylvain PINEAU)*

Nous allons maintenant passer à la Commission Politiques Educatives, Collèges et Enseignement supérieur. Je donne tout de suite la parole à M. Nicolas LACOMBE.

***COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR***

**M. LACOMBE**. – Merci. Compte tenu de l'horaire, je vous propose de procéder à la présentation qui doit avoir lieu sur le numérique éducatif et de voir les rapports après la pause du déjeuner.

*(Arrivée de Monsieur Christophe DE SINGLY, chef d'établissement du collègue Ducos-du-Hauron et de Madame Amélie MARIOTTAT-COLOMBO, enseignante)*

Nous souhaitions effectivement pour cette DM2 faire un point sur le numérique éducatif qui est une compétence réglementaire des départements depuis la loi de 2013 et qui confirme l'obligation pour les Départements de doter les établissements en matériel informatique, d'en assurer la mise en service et instaure l'obligation de maintenance du parc au profit de la communauté éducative. Le Département s'est évidemment lancé dans cette politique au travers de plusieurs axes.

Le premier est la modernisation des réseaux, des infrastructures et des accès Internet. Nous avons depuis 2013 remis à niveau les réseaux câblés des collèges pour un montant de 1,8 M€. Nous avons modernisé et sécurisé les infrastructures informatiques avec l'installation d'un nouveau serveur pédagogique et nous avons mis en place une gestion centralisée des demandes d'intervention informatique et bâtimentaire et nous avons pris en main le système de sécurité qui était vieillissant et qui était géré jusque-là par le rectorat. Enfin, nous généralisons progressivement le très haut débit dans tous les collèges publics avec la fibre principalement.

Le deuxième axe est l'accélération de la modernisation du parc informatique des collèges, nous avons souhaité diminuer la vétusté du parc informatique, nous sommes passés grâce à un investissement massif cette année de 1 M€ au lieu de 450 000 € habituellement par an, à une vétusté de 10 ans aujourd'hui. Nous sommes à 7 ans et l'objectif est de tomber à 5 ans. Par rapport au parc informatique qui est déclassé, nous travaillons avec Tr@nsnumériс, ce qui permet au matériel réformé d'intégrer une filière locale de reconditionnement informatique et d'être ensuite proposé à prix solidaire à différents publics, des familles en difficulté notamment. Nous ne souhaitons pas remettre les ordinateurs déclassés dans le circuit informatique des collèges.

Troisième axe, le développement des usages. Nous avons financé pour 21 des 28 collèges publics du Département la plateforme Pearltrees qui est une plateforme collaborative permettant notamment aux enseignants et aux élèves d'organiser leurs activités pédagogiques en classe comme à la maison. Elle permet aux enseignants de développer des cours et des exercices par niveau, par classe ou par groupe et pour les élèves d'organiser leur travail personnel ou collectif. Pearltrees permet d'agréger des données issues d'Internet comme des ordinateurs des élèves et des enseignants, quel que soit le format et de structurer les informations dans un but évidemment pédagogique. Comme je vous le disais, Pearltrees est déployé dans 21 collèges pour un montant annuel de 35 000 €. Ce dispositif est en place dans 1 200 collèges du pays.

Nous avons aussi lancé une réflexion pour un Environnement Numérique de Travail puisque celui du Rectorat va bientôt cesser, c'est une compétence qui est prise par les départements. L'étude est donc lancée pour trouver le meilleur dispositif qui soit pour nos collégiens.

Quatrième axe, enfin, c'est le projet expérimental du collège Ducos-du-Hauron à Agen. En 2015 le volet du Plan Numérique national s'était principalement traduit par l'appel à projets d'équipements numériques mobiles, des tablettes essentiellement, aux collèges pour un usage individuel ou collectif, en classe ou à la maison. 67 départements avaient participé à ce programme, dont le Lot-et-Garonne, et nous avions décidé que le collège Ducos-du-Hauron, qui est en réseau d'éducation prioritaire, serait le collège préfigurateur. Nous avons progressivement équipé la totalité des

élèves du collège de tablettes et il fallait évidemment pour ce faire que les équipes enseignantes et que l'équipe de direction suivent.

C'est un projet qui a fait l'objet d'un investissement depuis 2016 de 500 000 € pour le collège Ducos-du-Hauron, c'est donc un programme tout à fait important puisqu'il faut renouveler régulièrement le parc de tablettes. Aujourd'hui, nous avons demandé à M. Christophe DE SINGLY, le principal du collège du Ducos-du-Hauron et à Mme Amélie MARIOTTAT-COLOMBO, professeur de français, de présenter quels sont les usages de ces tablettes dans leurs classes et les bénéfices qu'ils y voient pour leurs élèves, puisque c'est une question que nous nous étions régulièrement posée en commission Éducation. Quel est le bénéfice de cet équipement sur les collégiens puisque c'est tout de même un investissement important et que vous êtes le seul collège équipé de ce type d'outils dans le département.

Je vous laisse la parole pour présenter l'usage que vous faites des tablettes, sachant que nous viendrons le 2 décembre 2022 remettre aux nouveaux élèves de 6e leurs tablettes pour leur année scolaire à venir.

**M. DE SINGLY**. – Madame la Présidente, Monsieur le Premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les Elus, je suis un peu impressionné. Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer devant l'Assemblée des élus du Département. Je suis Christophe DE SINGLY, depuis septembre 2021 au collège Ducos-du-Hauron. J'étais auparavant principal en Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, d'un collège qui comptait à peu près le même nombre d'élèves, c'est-à-dire un peu plus de 500 élèves.

« Réseau d'Éducation Prioritaire » signifie que nous avons des élèves dans des situations socialement défavorisées. Il y a 566 élèves exactement au collège Ducos-du-Hauron actuellement et plus de la moitié sont boursiers et dépendent de catégories socioprofessionnelles défavorisées, voire très défavorisées. Cela implique donc pour les personnels, pour l'équipe de direction, mais aussi naturellement pour la Collectivité territoriale de rattachement qu'est le Département du Lot-et-Garonne, une réflexion, des investissements, des inflexions de politiques éducatives et pédagogiques pour permettre à ces jeunes d'être dans une dynamique de réussite, de construction, de parcours scolaire, d'orientation et de construction de leur citoyenneté équilibrée et notamment de réussite.

Par rapport au fait que le collège était préfigurateur, je ne l'ai pas connu à ce moment-là puisque cela fait très peu de temps que je suis arrivé dans cet établissement, mais nous avons dû travailler avec les services du Département pour essayer d'envisager le bilan des actions qui ont été menées depuis 2016 et naturellement de l'investissement qui a été réalisé. Nous ne pouvons que vous en remercier, en faveur de ces élèves qui sont dans des situations compliquées. Je fais également abstraction de la période de la pandémie du Covid. Pendant deux années, cela a été aussi très compliqué et je crois que là, les élèves du collège ont pu bénéficier, dans le cadre de la continuité pédagogique, des investissements qui ont été réalisés pour eux grâce aux tablettes. Ils ont pu rester en lien avec les professeurs, les équipes enseignantes, ce qui a permis d'éviter un trop grand décrochage parce que vous imaginez bien que, malheureusement, ces périodes ont été très difficiles à vivre pour les élèves. Aujourd'hui certains sont encore en souffrance par rapport à cette période et portent encore des traces.

L'objet de notre intervention, et là, je remercie aussi Mme MARIOTTAT-COLOMBO, professeure de lettres modernes, qui est depuis seulement 3 ans au collège, mais qui est, dans son investissement, porteuse de projets autour des pratiques et des évolutions des pratiques pédagogiques du numérique. C'est ce qui nous importe ici, c'est de vous expliquer comment nous avons mis en place et comment aujourd'hui nous faisons évoluer les établissements scolaires, au moins pour ce collège de Ducos-du-Hauron, je ne parle pas forcément pour tous les autres, grâce à des investissements qui ont été consentis par la Collectivité territoriale.

Je vais donner la parole à Mme Amélie MARIOTTAT-COLOMBO qui va compléter mon propos.

**Mme MARIOTTAT-COLOMBO**. – Merci beaucoup. J'enseigne dans ce collège depuis 3 ans mais cela fait plus de 15 ans que je suis enseignante et 10 ans que je suis dans le système de l'innovation. J'ai donc eu un poste spécifique, un poste à profil pour venir à Ducos-du-Hauron, dans ce collège et dans cette ville chère à mon cœur puisque certains auront peut-être reconnu mon patronyme.

Nous voulions vous présenter la pédagogie que nous mettons en place dans le collège Ducos-du-Hauron. Vous montrer que l'accès aux connaissances aujourd'hui est complètement chamboulé. Les élèves n'ont qu'à ouvrir une page Internet et ils ont accès à tout ce qu'ils veulent, un tutoriel, des informations. Nous devons donc changer notre pédagogie et pour cela, nous mettons en place une multitude de choses. Nous allons vous présenter deux éléments en particulier.

***Connection à une présentation sur le site internet du collège***

Le premier, pour gérer cette capacité d'attention qui a changé. Nous le savons aujourd'hui, les sciences cognitives et notamment les neurosciences nous l'apprennent, les élèves sont concentrés moins longtemps mais plus intensément. Donc comment faire pour capter leur attention ? Avec un usage du numérique, un usage raisonné, mais aussi avec un mobilier qui va nous permettre de mener tout cela grâce à des élèves qui sont en action. Faire que dans la classe, l'élève ne soit pas passif, mais bien actif, qu'il soit acteur de son apprentissage et que nous puissions lui apporter notre aide de professionnels, qu'il ne soit pas seul face à sa feuille, face à ses activités. C'est un point très important pour nous et nous allons vous montrer comment, grâce aux actions du Département, nous pouvons permettre l'inclusion de tous les élèves.

D'abord, les tablettes puisque l'établissement est doté comme vous le disiez d'un équipement individuel avec un iPad par élève. C'est donc un très beau matériel, qui est très robuste et dont ils prennent plutôt soin puisque le taux de casse est assez faible, ce qui est assez intéressant. Je le vois souvent tomber, malheureusement. Ensuite, nous parlerons de l'aménagement de l'espace.

Nous menons beaucoup d'actions par rapport au numérique, l'équipement individuel dont je vous parlais, et surtout, l'enseignement du bon usage. J'avais prévu de vous faire une petite manipulation et d'ailleurs, j'en profite pour vous suggérer une petite idée. Vous avez tous des iPad et je trouve dommage que vous ne puissiez pas tous profiter de la vidéoprojection depuis votre tablette. Il suffirait de mettre une Apple TV, ce serait beaucoup plus simple. Je n'ai pas pu le faire là mais je voulais vous faire une petite démonstration pour montrer ce que nous pouvons réaliser en classe. Je vais donc vous faire rêver sans matériel. Nous sommes allés au musée d'Agen et nous sommes partis chacun avec une tablette, sur laquelle nous avions un document interactif. Et dans ce document interactif, nous avions tous les contenus, des contenus écrits, multimédias. Les élèves n'avaient plus qu'à taper dans des cadres pour compléter, à appuyer sur un bouton pour écouter l'enseignant qui lit une consigne, à cliquer sur un petit bouton pour prendre une photo de l'œuvre d'art dont ils veulent se souvenir. Bref, nous nous retrouvons avec un outil qui nous permettra vraiment de rendre l'élève acteur, où qu'il soit, même à l'extérieur de l'établissement et cela nous permet de faire entrer la culture dans l'établissement, et dans les familles puisque ce matériel, ce qui est intéressant, c'est qu'il est individuel, il rentre à la maison. Il permet donc cette ouverture culturelle. Voilà pour ce premier point numérique.

Pour illustrer, nous avons mis ici quelques petites photos. Vous avez d'un côté les élèves qui travaillent sur la webradio, au milieu, c'est un texte qui est lu par la tablette, ce qui permet aux enseignants de décharger toute une série d'activités qui pouvaient être coûteuses en temps. Les élèves sont autonomes et peuvent les réaliser surtout quand ils en ont besoin. C'est le plus important puisque vous l'avez compris, l'attention n'est pas la même pour tout le monde, pas au même moment et c'est là que nous entrons en action. Je vous laisse prendre la parole, Monsieur le Principal, avant de présenter ce dispositif.

**M. DE SINGLY**. – Pour compléter les propos qui ont été développés par Mme MARIOTTAT-COLOMBO, nous avons un public particulier au collège Ducos-du-Hauron et le fait que les élèves puissent apporter leur tablette à la maison fait également entrer l'école à la maison et garantit le lien

dans les apprentissages fondamentaux et la construction de la maîtrise des compétences, notamment en français. Nous sommes issus d'un quartier que vous connaissez, Rodrigues-Barleté, il est donc nécessaire, et c'est ce qu'a justement permis le Département, de garder un lien étroit parce qu'à la maison, on ne parle peut-être pas toujours français et cela permet donc à ces jeunes de pouvoir continuer à développer des compétences, notamment des compétences de maîtrise de la langue, pour ensuite mieux réussir. Notre objectif est en effet de les faire progresser et de les amener le plus loin possible.

Concernant les usages pédagogiques, nous avons vu la tablette, la tablette à la maison, mais surtout la tablette en classe. Les professeurs s'en servent comme un outil. Ce n'est pas la dictature de la tablette, tout le monde peut s'en servir au moment où il le souhaite. J'ai été témoin, puisque j'ai assisté à des séquences pédagogiques dans différentes classes, dans différents enseignements et c'est vraiment un outil interactif, qui permet aux enseignants de transmettre, de construire des démarches et de faire que l'élève soit dans son univers parce qu'aujourd'hui, nous avons de plus en plus accès à Internet, les jeunes sont très connectés et je crois que nous sommes dans notre temps, que le collège est dans son temps grâce au Département pour leur permettre de construire l'accès à la connaissance, au savoir et de construire des compétences qui vont leur permettre de mieux s'intégrer ensuite.

Sur les espaces, puisque nous parlions de la relation avec le numérique, cela a également permis de faire évoluer les pratiques des enseignants, mais aussi de faire évoluer peut-être la notion d'espace dans la classe et aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le face-à-face classique, mais dans des évolutions autour de la pédagogie active. Les élèves sont mis en activité un petit peu différemment que ce que nous avons pu connaître, où nous avions la transmission descendante, les enseignants, et nous captions les connaissances. Aujourd'hui, ce modèle fonctionne de moins en moins, même s'il fonctionne encore par moment, mais les élèves, de par l'évolution, les nouveaux publics, les nouveaux modes d'acquisition relationnelle, évoluent. Les jeunes, notamment au collège, sont de moins en moins concentrés, les temps de concentration sont plus courts, peut-être plus intenses, cela a été dit, mais cela nécessite peut-être de multiplier les activités.

La classe flexible, la notion d'espace, la mise en place de nouveaux matériels dans la classe permet certainement de donner une dimension supplémentaire à cette évolution et à la construction du collège de demain avec de nouvelles installations. Je rends la parole à Mme MARIOTTAT-COLOMBO qui a déjà initié dans son collège précédent une démarche de projet autour de la classe flexible, je crois qu'elle n'a pas pu le mener à terme. Là, je dois dire que le Département a été très réactif. Les services nous ont suivis parce que nous avions initié, tout était en place pour le réaliser et lorsque nous avons échangé avec les services, ils nous ont tout de suite, par votre biais, donné leur accord pour que nous puissions expérimenter. Nous sommes donc dans une expérimentation de classe flexible et là, je redonne la parole à Mme MARIOTTAT-COLOMBO puisque c'est elle qui est dans cette salle, avec ce nouveau mobilier. Je vous en prie.

**Mme MARIOTTAT-COLOMBO**. – J'ai donc la chance de profiter de cette salle et plusieurs collègues ont déjà commencé à la tester également puisque notre objectif est donc bien d'essayer de faire bouger cet espace. Il n'y a plus de tables ni de chaises, je vous montrerai tout à l'heure un exemple, nous les avons enlevées. Plus de tables et de chaises attribuées, plus de plan de classe, etc., pour faciliter la mobilité. Cela permet finalement aux élèves d'être beaucoup plus actifs, beaucoup plus engagés dans les tâches, parce que physiquement, ils bougent et ils sont dans l'action, déjà, dans un premier temps. Cela nous permet donc de montrer physiquement le changement de posture. M. Christophe DE SINGLY vous le disait, nous sommes passés du face-à-face, ce que vous avez connu lorsque vous étiez à l'école, c'est-à-dire le professeur parle – ce que je suis en train de vous faire subir, je suis désolée – et on écoute. Tout cela a complètement changé, je passe mon temps assise à côté des élèves, nous passons donc du face-à-face au côte-à-côte, et à tourner sans cesse pour accompagner un maximum d'élèves, qui finalement coopèrent et mettent en place toutes ces compétences de citoyenneté dont vous parliez tout à l'heure, à travers bien sûr les enseignements d'une discipline. Je suis professeur de français.

L'espace est complètement réaménagé, il y a des gradins, des vélos, un grand tableau TPI, des tables mobiles qui peuvent se relever, il y a énormément de mobiliers différents. La vidéo ne fonctionne pas, il n'y a pas Internet ? C'est dommage. La vidéo est sur le site du collège.

Nous voyons que les élèves bougent et modifient les espaces. Vous avez ici un espace très agréable où vous pouvez tous vous voir lorsque vous échangez. C'est difficile en classe et moi, grâce à cette salle, je peux le faire et cela m'arrive très souvent de faire des cercles de discussion, de débat, d'écoute où les élèves peuvent justement échanger et partager des choses. Ce matin, nous avons fait avec mes élèves de 3e un débat mouvant parce que nous préparons le brevet et qu'au brevet, il y a un sujet de réflexion où l'on doit se positionner pour ou contre une idée forte et bien entendu, nous apprenons aux élèves qu'il faut réfléchir à tous les arguments possibles. Il faut savoir se positionner pour, il faut savoir se positionner contre et ensuite, voir justement que la vie ce n'est pas noir, ce n'est pas blanc, mais que l'on peut aussi bouger. Nous avons donc fait un débat mouvant, nous avons bougé toutes les tables, ils se sont mis au milieu et ensuite, nous avons échangé. Nous avons écouté les arguments des uns, les arguments des autres et ils se sont déplacés dans la salle en fonction de ce qu'ils pensaient pouvoir faire.

**M. DE SINGLY**. – À ce propos, concernant le changement d'activité, quand les élèves sont en phase descendante, quand ils sont dans la déconcentration, nous les mettons dans une activité de réaménagement de l'espace et nous reconstruisons une deuxième phase de concentration. Il y a donc démobilisation, remobilisation. Le jeune est dans une nouvelle activité et il est de nouveau capté par l'activité et dans de bonnes dispositions pour recevoir la substantifique moelle, c'est-à-dire tout ce que l'enseignant a à lui transmettre. Il construit aussi ses propres savoirs. Il travaille en îlot. La construction par l'activité nous semble aujourd'hui plus productive que la réception du discours descendant. C'était une des choses qui m'ont fait soutenir fortement ce projet qui me semble innovant parce que le second degré, il n'y a pas de classe flexible. Je crois que c'est peut-être la seule dans le département, cela existe dans d'autres académies, mais ce n'est pas généralisé. En revanche, il existe des classes flexibles dans les écoles primaires.

Chez nous, les élèves tournent. C'est parfois un peu plus complexe et cela demande à l'enseignant beaucoup de disponibilité et beaucoup de créativité dans la construction de ces séquences. Mais au-delà de la construction de ces séquences, l'ensemble des activités qu'il va devoir mettre en place avec l'aspect connaissances et l'aspect de la gestion de son espace. Nous sommes dans l'expérimentation, nous en parlerons, nous allons essayer d'élargir un peu au niveau du collège, mais nous ne souhaitons pas forcément que toutes les classes, toutes les salles de classe soient équipées en classe flexible. Nous conservons la mixité pour offrir un panel pédagogique le plus large possible et pouvoir répondre, justement, à la mixité des publics et donc à l'obligation et à la nécessité d'amener tous les publics à progresser et à réussir. Allez-y, Mme MARIOTTAT-COLOMBO.

**Mme MARIOTTAT-COLOMBO**. – Je vous rejoins tout à fait. Ce qui est important pour les élèves, c'est vraiment de varier les postures pédagogiques et de s'adapter, d'apprendre cette adaptabilité dont on a besoin tous les jours dans le monde dans lequel nous vivons. C'est pourquoi c'est aussi très important de pouvoir vivre différentes modalités pédagogiques.

Pour évaluer les bénéfices de la classe flexible, je me suis basée sur une étude qui a été faite au Canada, au Québec, puisque j'ai pris une étude francophone. Associé au numérique, forcément, c'est décuplé et déjà, alors que cela ne fait que depuis la rentrée de septembre que j'ai la classe, je vois déjà les bénéfices auprès des élèves. Et notamment sur une question qui est assez essentielle pour moi, personnellement, c'est la question de l'égalité filles-garçons. J'ai spatialement des oppositions qui se créent et là, on peut vraiment échanger et travailler. Les filles se positionnent d'un côté, les garçons de l'autre et là, l'espace montre cette disparité. Par exemple, les filles ont des réticences à aller sur le vélo parce que pour elles, il faut le laisser aux garçons. Mais ce n'est pas parce que l'on est une fille que l'on n'a pas le droit de dépenser son énergie, on en a aussi.

Il est donc intéressant de voir que par rapport aux stéréotypes de genre, on peut agir et là, cela se voit particulièrement. Donc une chose qui semblait peut-être moins évidente par rapport à toutes les autres, bien sûr motivation, engagement, attention, autorégulation, cela fonctionne très, très bien, je n'ai pas besoin de dire : « toi installe-toi là, toi installe-toi là », cela se fait automatiquement, tout le monde se respecte. Cela a été difficile les deux premières semaines, mais maintenant, cela se fait automatiquement.

Comme vous le disiez très justement, nous sommes en train de penser à des tiers lieux, c'est-à-dire des lieux supplémentaires, avec la rénovation de l'établissement dont vous avez parlé, qui nous permettront d'accompagner les élèves dans des espaces différents et avec le numérique, nous souhaitons également mettre en place une espèce de lieu qui serait comme un fab lab dans lequel les élèves pourraient manipuler, partager, échanger et créer autour du numérique. Le mobilier flexible est donc tout à fait indiqué pour mettre en place ce genre de lieu.

Nous voulions avant tout vous présenter ce que nous faisions mais aussi vous remercier, car grâce à votre soutien, nous essayons de créer l'école de demain dans de très belles conditions. Merci beaucoup.

**M. LACOMBE**. – Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

**Mme KHERKHACH**. – Merci, Monsieur le Principal, Mme MARIOTTAT-COLOMBO, pour votre présentation. Vous l'avez dit, le collège Ducos-du-Hauron est un collège situé en plein cœur du quartier politique de la ville, au sud-est de la ville d'Agen, au pied des immeubles de la cité de Rodrigues sur le canton Agen 3. Il pose effectivement des défis, *de facto*, de par cette situation géographique, avec la typologie d'élèves que vous avez au sein de ce collège. J'approuve totalement ce que vous avez dit sur le fait d'amener la tablette, qui devient un outil, un vecteur, d'amener un bout l'école à la maison pour des familles qui sont aussi en difficulté vis-à-vis de l'apprentissage de la langue française et en délicatesse vis-à-vis des usages du numérique. Aujourd'hui, nous voyons que les élèves du collège ont beaucoup de chance d'être face à cette équipe pédagogique très investie pour la réussite scolaire de tous les jeunes, de tous les enfants, et qui n'hésite pas à faire preuve d'innovation pédagogique aussi pour les accompagner en fonction du caractère très hétérogène de leur profil et de leur niveau.

Je voulais vous dire, puisqu'une partie concernait l'équipement des tablettes pour l'ensemble des collégiens, que j'ai fait partie au début de ceux qui avaient des inquiétudes, notamment sur la généralisation vis-à-vis de tous, avec les problèmes de casse que cela pouvait poser, mais aussi avec peut-être une inquiétude sur l'impact que cela pouvait aussi avoir sur l'écriture. Vous nous rassurez par votre présentation en nous disant que finalement, il y a peu de casse et que tout va bien à ce niveau.

Je voudrais également, peut-être pour finir, dire que l'on parle souvent de climat scolaire, mais je voudrais parler du climat aussi qui règne dans les conseils d'administration. Ce sont des lieux que nous n'appréhendons pas toujours de la même façon, nous, élus départementaux, et je tiens à saluer le fait que depuis votre arrivée, M. Christophe DE SINGLY, les conseils d'administration sont beaucoup plus sereins et apaisés. Certains ici, comme M. Christian DEZALOS, comprendront à quoi je fais référence.

Merci également pour votre invitation pour la remise des diplômes du brevet mi-décembre à laquelle certains élus participeront. Merci en tout cas pour votre investissement au quotidien auprès de ces jeunes. Merci beaucoup.

**M. LACOMBE**. – Nous avons partagé les mêmes inquiétudes par rapport au matériel et par rapport à l'engagement des équipes enseignantes et de l'équipe de direction sur ce projet. Une fois qu'il a été lancé, il est vrai qu'il y a eu un enthousiasme de l'équipe et de l'équipe de direction. Il y a eu ensuite un changement de personnel, un passage à vide et nous nous sommes tout de même interrogés

sur le bénéfice de cet investissement. Nous voyons que cela fonctionne aujourd'hui parce qu'il y a l'engagement de tous.

La conclusion est que nous sommes tout de même sur un dispositif qui reste fragile parce qu'il tient à une poignée de personnes qui peuvent le porter dans l'établissement et donc actuellement, c'est précieux que vous soyez là pour le faire vivre. Il faut tout de même noter cette fragilité qui tient vraiment l'engagement non pas du Département parce que nous, finalement, nous nous contentons de payer et de livrer les tablettes, mais surtout de l'équipe de direction et de l'équipe enseignante de l'établissement. Merci à vous pour le travail que vous réalisez actuellement dans cet établissement.

**M. DE SINGLY**. – Il est vrai que c'est l'ensemble des équipes. Je pense que notre travail est aussi de pérenniser la politique que nous mettons en place pour qu'au-delà de notre passage au collège Ducos-du-Hauron, parce qu'effectivement, nous sommes certainement appelés à bouger et nous nous approchons aussi parfois de la fin de la carrière, les collègues aient développé, aient fait évoluer leurs pratiques pédagogiques pour permettre à ces jeunes, à cette population particulière du collège Ducos-du-Hauron, de bien progresser et de bien profiter, positivement, des moyens qui leur sont donnés pour progresser. Nous le mesurons tous les jours lorsque nous regardons les indicateurs de l'établissement, la progression des élèves, les résultats au brevet. Nous sommes en réseau d'éducation prioritaire et nous avons la moyenne départementale, nous sommes parfois même au-dessus de la moyenne départementale. L'avenir de nos élèves, lorsqu'ils vont au lycée, lorsque nous regardons les indicateurs qui nous sont donnés de fin de seconde, très peu sont réorientés.

Je ne les connais pas par cœur mais lorsque vous regardez les indicateurs de réussite des lycées Palissy ou à de Baudre, ce sont aussi nos élèves qui participent à ces bons résultats. Ils tirent réellement profit de l'investissement des deniers publics que vous avez consenti dans l'intérêt de cette jeunesse. Et nous essayons humblement d'impulser, de conduire et de faire que l'on travaille dans un cadre où l'on travaille ensemble, nous ne sommes pas dans un cadre conflictuel. Et notre présence aujourd'hui vise à démontrer que nous travaillons ensemble, le Département, le collège, mais aussi la DSDEN qui nous soutient sur d'autres moyens, l'État. Nous travaillons tous ensemble et nos objectifs sont les mêmes : construire la citoyenneté et les faire réussir, leur donner sens dans l'accompagnement que nous pouvons leur accorder sur la construction de leur projet personnel de vie, que ce soit l'orientation professionnelle ou autre. Merci à vous.

**M. CALMETTE**. – Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, moi qui ai toujours souffert en classe parce que c'était trop figé, j'aurais aimé. Mais j'ai peut-être passé l'âge. Nous avons ici des tablettes. Pourrions-nous faire un jour une session dans un espace flexible ?

**Mme MARIOTTAT-COLOMBO**. – Vous êtes les bienvenus. C'est moi qui organise les formations au collège, je pourrais venir vous faire une formation sur vos tablettes si vous le souhaitez, avec plaisir.

*(Départ de Monsieur Christophe DE SINGLY et de Madame Amélie MARIOTTAT-COLOMBO)*

**Mme la Présidente**. – Il est 13h30, je vous propose de faire la pause déjeuner et de reprendre à 14h30 pétantes.

***La séance est suspendue à 13h30.***

***Reprise de la séance à 15h15.***

**Mme la Présidente**. – J'ouvre la séance.

**Mme LAMY**. – Je voulais vous présenter la sculpture qui est à mes côtés, c'est le prix départemental du concours que nous avions lancé pour créer une œuvre artistique qui répondait à la question : « La laïcité, quelle est sa plus belle expression ? ». C'est Monsieur Teddy PERROT qui avait gagné avec cette magnifique sculpture « Les clés du vivre ensemble ».

**Mme la Présidente**. – Nous allons continuer. Le quorum est-il atteint ? C'est bon, parfait.

Nous allons donc reprendre la Commission Politique Educative Collège et Enseignement Supérieur. Nous modifierons ensuite un peu l'ordre du jour puisque Mme Julie CASTILLO doit nous quitter et nous ferons donc la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilités puis nous passerons à la Commission Développement Social. M. Nicolas LACOMBE.

**M. LACOMBE**. – Un seul rapport, le rapport n°5006 qui concerne les bâtiments départementaux, dont les collèges. Très rapidement, pour le Plan « Collèges » : une demande d'augmentation de l'AP de 973 000 €, répartis pour 257 000 € pour le collège du Mas-d'Agenais, 616 000 € pour Paul Dangla à Agen, 100 000 € pour Anatole France à Villeneuve-sur-Lot et des crédits de paiement en augmentation de 90 000 € : 45 000 € pour Paul Dangla, 15 000 € pour Germillac à Tonneins et quelques autres dépenses.

Pour les autres opérations spécifiques du Plan « Collèges », il y aura le collège Delmas-de-Grammont à Port-Sainte-Marie. Nous étions sur une autorisation de programme votée de 3,8 M€, il n'y a pas de demande supplémentaire pour cette année, il sera proposé pour le budget primitif 2023. Pour le collège Ducos-du-Hauron à Agen, même chose, l'AP sera ajustée lors du prochain vote du Budget Primitif en 2023. Egalement pour le collège Chaumié, l'enveloppe initiale de 11 M€ qui est l'opération du Plan « Collèges » la plus importante en montant et en complexité, il y aura aussi, suite à quelques appels d'offres infructueux qui ont été négociés, une hausse de 6 %. Il y aura aussi en 2023 nécessité d'augmenter l'AP.

Pour la cité scolaire Val-de-Garonne à Marmande, cela ne bouge pas cette année, pas de demande en DM2. Pour les gros entretiens et renouvellements dans le cadre du Plan « Collèges », nous sommes sur une hausse de 1,8 % seulement sur cette DM2 et nous créons une nouvelle AP pour les années 2023-2025 de 900 000 € pour les gros équipements et renouvellements. Nous créons aussi l'autorisation de programme de 6 M€ pour le collège Gaston Carrère de Casseneuil et avec seulement cette année 15 000 € de crédits de paiement, mais les 6 M€ d'autorisation de programme sont créés lors de cette DM2 d'aujourd'hui. Cela veut dire que nous lançons la rénovation.

Pour le reste, ce sont des bâtiments départementaux qui ne relèvent pas de ma délégation, mais très rapidement, une DM2 qui se tient de façon raisonnable pour le Plan « Collèges ».

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur ce rapport ?

**Mme SUPPI**. – Merci pour la présentation du collège préfigurateur Ducos-du-Hauron ce matin. Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée en commission mais j'aimerais une réponse plus précise. Je voudrais avoir le schéma directeur sur les énergies renouvelables dans les collèges, que ce soit le photovoltaïque comme j'en avais parlé en commission, les cours végétalisées, l'isolation. Je voudrais vraiment un schéma directeur qui rayonne dans tous les collèges. J'ai bien compris que certains sont compris dans ce que vous avez dit, Dangla, Chaumié, Ducos-du-Hauron, etc., mais je voudrais vraiment avoir une réponse précise sur le schéma directeur. Je vous remercie.

**M. LACOMBE**. – Effectivement, dans le cadre du Plan « Collèges », dans tous les collèges concernés par le plan, nous intégrons évidemment la dimension économies d'énergies et isolation pour faire face aux enjeux que vous connaissez tous. Il existe aussi un plan de développement du photovoltaïque sur les différents projets. Une première étape a été réalisée par l'identification des différents gisements de production que nous pouvons avoir sur les collèges lot-et-garonnais pour voir quelles sont les surfaces disponibles et quel est le potentiel de production d'électricité photovoltaïque.

Cet état a été réalisé cette année, il a fait l'objet d'une concertation avec TE 47, mais je vous propose de le présenter lors d'une prochaine commission Éducation. En plus de cela, il y a évidemment tout le travail qui est fait pour adapter nos collèges aux économies d'énergies puisqu'actuellement, c'est très hétéroclite selon les établissements. Il y a donc tout un tas de petites mesures qui sont prises pour réussir à réguler de façon plus sérieuse la consommation énergétique dans chaque établissement.

Nous vous ferons un point précis en commission mais le schéma de développement du photovoltaïque a été vu avec TE 47 et il conviendra ensuite de passer à une phase active.

**Mme SUPPI**. – Merci beaucoup.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous d'autres questions ?

**Mme KHERKHACH**. – Je voulais préciser que lors d'un récent Conseil d'administration au collège Jasmin-les-Iles, pour ne pas le citer, il y a eu des inquiétudes sur 2023, sur la façon dont le Département allait construire le budget, en tout cas être aux côtés du collège, notamment sur les dépenses d'énergie, les fluides, etc. Ils ont souligné que vous étiez en contact mais des inquiétudes se sont manifestées au cours de ce Conseil d'administration. Pour ma part, c'est la première fois que j'y assistais et malheureusement, les élus de la majorité n'avaient pas pu être présents ce soir-là. Je ne le dis pas pour souligner leur absence mais surtout pour vous dire qu'en fait, face à ces inquiétudes, je n'ai rien pu exprimer. Nous avions parlé de la possibilité de nous transmettre une note un peu généraliste sur tel et tel collège et peut-être convenir ensemble, entre collègues, de nous informer les uns les autres lorsque l'on pourrait y participer ou pas, cela peut également m'arriver, d'ailleurs, de ne pas avoir le temps de le signaler aux collègues qui sont présents au sein des conseils d'administration mais je pense qu'il serait important que nous formalisions un petit circuit entre nous sur ces questions. Je vous remercie.

**M. LACOMBE**. – Sur la question énergétique, effectivement, il y a à nouveau quelques inquiétudes qui ont été exprimées. Je vais donc réunir les représentants des chefs d'établissement qui se sont constitués en G7, c'est très pompeux, mais parce qu'ils sont sept et qu'ils représentent au prorata des organisations syndicales leur profession. Je rappelle simplement la démarche que nous avons déjà validée, que nous avons déjà votée lors de la précédente CP : 360 000 € de suppléments pour l'année 2022. Nous avons donc ajusté pour chaque collège une somme au regard de la consommation qui était la leur. Cela leur permet de finir l'année 2022 et pour l'année 2023, nous mettons 1 M€ de plus dans la dotation des collèges pour faire face et nous avons dit que nous ferions le point au moment de la DM1 pour voir comment s'est passé l'hiver et ajuster au regard de ce qu'aura été la réalité de la consommation dans chaque établissement. Mais effectivement, j'ai également eu ces remontées de petites inquiétudes par rapport au montage du budget, je vais donc recevoir les représentants des chefs d'établissement.

Pour l'information, je n'ai pas trop compris la question.

**M. CHOLLET**. – Il s'agirait de faire remonter une petite fiche pour tous les élus, qui permet d'avoir une espèce de base commune.

**Mme SUPPI**. – Je rappelle que je l'avais déjà demandée.

**M. LACOMBE**. – Il existe une fiche générale avec les dépenses qui ont été engagées au fil des dernières années, etc., après, il est vrai que nous sommes souvent sur des questions ponctuelles donc il n'y aura peut-être pas forcément la réponse dans des fiches un peu générales. Après, il serait également intéressant que les questions diverses remontent en amont pour que nous puissions préparer les réponses. L'intérêt du Conseil d'administration, ce n'est pas simplement de poser des questions pour coincer des élus, c'est aussi d'essayer d'obtenir des réponses. Si les questions sont remontées en amont, nous pouvons peut-être mieux y répondre.

**Mme KHERKHACH**. – Tout à fait, je souscris parfaitement à ce dernier point, d'autant que le dernier Conseil d'administration a été l'occasion pour les collèges de faire voter les règlements intérieurs et qu'un article précise que toute question diverse doit être transmise au principal 48 heures avant. Je me suis donc permis d'intervenir à ce sujet en disant que, quels que soient les élus, de toutes les collectivités, que nous apprécierions fortement être associés à ce circuit, d'être interpellés 48 heures en amont dès lors qu'une question concerne ladite collectivité.

**M. MIRANDE**. – Je vais rassurer l'Assemblée et surtout Baya KHERKHACH, il y a une nouvelle direction au niveau du collège Jasmin et pour ton information, Baya, sache que nous nous sommes agacés avec Béatrice LAVIT, parce que nous n'avons pas été convoqués aux deux derniers conseils d'administration. Tu as donc eu de la chance. Tu as été convoquée en tant qu'élue municipale, nous, nous ne l'avons pas été. Nous nous en sommes inquiétés auprès de la direction, nous avons eu des explications : nouvelle direction, nouveau secrétariat. Ceci étant dit, ils ont maintenant nos adresses mail personnelles, comme cela, nous serons informés directement.

Dernier point, les problèmes d'énergie étaient déjà abordés l'an dernier puisque nous avions anticipé dans ce collège. Nous nous étions d'ailleurs rapprochés de la Commission Éducation du Département parce que nous avions la chance à l'époque d'avoir une direction qui s'était déjà inquiétée du futur, et là-dessus, les services ont déjà été informés. En ce qui concerne les notes, Béatrice LAVIT et moi, nous nous donnons les moyens d'avoir les notes nécessaires parce que lorsque nous sommes convoqués, je me tourne vers les services pour avoir les fiches techniques ou les fiches administratives pour avoir toutes les bonnes informations. De ce côté, je n'ai pas de souci particulier, mais je tiens à le préciser. Et nous sommes très en colère, parce qu'il faudra nous expliquer pourquoi nous n'avons pas été convoqués deux fois de suite.

**Mme la Présidente**. – A priori, c'est réglé, c'est le principal.

**M. MIRANDE**. – Ils ont nos adresses mail personnelles.

**Mme la Présidente**. – C'est le principal.

**Mme KHERKHACH**. – Très vite, merci, M. MIRANDE, pour votre retour. Je précise que je ne suis pas inquiète lorsque vous êtes absents, cela nous arrive tous d'être absents dans les conseils d'administration, surtout quand deux ou trois sont prévus le même soir. Il n'y a donc pas de souci, pas de sujet.

**M. MIRANDE**. – Excepté que nous n'en avons jamais raté aucun jusqu'à aujourd'hui, c'est un peu pour cela que nous nous sommes agacés.

**Mme KHERKHACH**. – Je comprends effectivement que vous n'avez pas pu vous y rendre si vous n'avez pas été convoqués. En espérant que le collège en tienne compte mais je suis sûre que les services y veilleront.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous d'autres questions sur cette commission ? (*Non.*) Je vous propose de passer au vote du rapport n°5006, Collèges et Bâtiments Départementaux.

**RAPPORT N° 5006**

**COLLEGES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)

**Mme la Présidente**. – Nous allons maintenant passer à la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilité. Je donne la parole à M. Daniel BORIE pour la présentation des rapports de cette commission.

***COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE***

**M. BORIE**. – Merci, Madame la Présidente, Chers Collègues, je vais vous présenter quatre rapports au nom de ma commission. Le premier, qui porte le n°2004 est le traditionnel rapport financier qui permet de clôturer l'exercice presque entièrement écoulé. Les trois suivants sont davantage d'ordre prospectif.

Je vous rappelle donc que le budget d'investissement 2022 des Infrastructures et de la Mobilité est de 35,4 M€. Sur ce montant, environ 2 M€ ne seront pas consommés cette année pour des raisons techniques. Notamment le traitement des affaissements de la départementale D813 à Port-Sainte-Marie qui a fait l'objet de sondages profonds sans rencontrer le bon sol, mais plutôt des cavités mal comblées et inaptes à supporter un remblai. Or le génie civil encore plus que la nature, a horreur du vide et l'on peut même prévoir qu'il faudra fonder la nouvelle chaussée sur pieux, ce qui est un tout autre projet. Les études dans ce secteur vont donc se poursuivre pour nous permettre d'affiner la meilleure solution technique à retenir.

Les 1,1 M€ prévus au budget 2022, qui avaient pour mission de démarrer les travaux, seront donc inutilisés cette année. Par conséquent, nous les restituons sur cet exercice avant de les retrouver l'année prochaine. En attendant, et comme vous le savez, ce secteur est sous haute surveillance par nos équipes d'exploitation. Une importante opération de reprofilage pour atténuer les déformations de la chaussée a d'ailleurs été faite cette année. Nous l'avons évoqué lors des réunions à Damazan, hier, dans le cadre de la réunion Routes et Déplacements du Quotidien. Nous nous en sommes entretenus avec le maire de Port-Sainte-Marie qui a bien compris nos démarches.

De même, un crédit de plus de 700 000 € restera sans emploi sur cet exercice budgétaire. Il correspond aux travaux des chaussées délégués aux communes pour accompagner les projets urbains plus communément connus sous le vocable « Aménagements de Traverse d'Agglomération ». Les délais de réalisation pour certaines communes sont plus longs que prévu. En bons accompagnateurs, nous sommes donc astreints à suivre le rythme et la musique des partitions communales. Nous retrouverons là aussi ces crédits de paiement au budget prochain.

Avec ces 2 M€ rendus au budget général, nous pouvons nous permettre d'inscrire une dépense supplémentaire de 400 000 €, surtout s'agissant de deux actions de sécurité routière. Sur le renouvellement des panneaux directionnels et sur le marquage routier confié au privé pour libérer notre parc routier, formalisé entre autres sur la mise en place accélérée d'écrans moto sur plus de 20 courbes. Les travaux ont démarré le 18 octobre 2022, neuf virages sont d'ores et déjà équipés d'écrans moto. La suite de ce programme s'étendra jusqu'à la fin de l'hiver. Je vous proposerai en 2023, dans le cadre de la mise en place du Plan routes d'intégrer une dépense spécifique de 1 M€ pour poursuivre cet effort en sécurisant 100 virages supplémentaires. À ce sujet, je souligne la très bonne collaboration avec la Fédération des Motards en Colère sur ce thème très sensible. Fédération avec laquelle nous échangeons régulièrement pour identifier conjointement les secteurs les plus problématiques à traiter en priorité.

Le second rapport, le n°2005, nous permet à présent de penser à l'avenir et au Plan Routes et Déplacements du Quotidien dont l'élaboration a été lancée le 26 novembre 2021. Ce rapport ne nécessitera pas de vote. Il s'agit d'un rapport d'information comme je souhaite le faire le plus souvent possible pour faire un point sur l'avancement.

Comme vous le savez, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes du département de Lot-et-Garonne et à leurs groupements. Un tiers des communes et près des deux tiers des EPCI ont répondu. En parallèle, des foyers lot-et-garonnais ont été enquêtés sur le thème des déplacements, qu'ils soient motorisés ou modes doux, et nous avons obtenu 1 500 réponses, recueillies sous forme papier ou sur la plateforme numérique.

Le rapport du Conseil Consultatif Citoyen qui comporte les idées sur les solutions à mettre en œuvre pour accompagner le développement des modes doux en toute sécurité et une réflexion sociale sur la mobilité accessible aux populations qui en sont exclues, a été remis tout récemment à la Présidente et à moi-même, le 4 novembre dernier. Nous sommes donc, Mes Chers Collègues, en possession d'une moisson de données que nous présenterons à chaque EPCI au cours d'une grande tournée du Lot-et-Garonne entamée le 3 novembre 2022 et qui s'achèvera le 14 décembre 2022. Cette démarche se fait sous le pilotage de l'instance éponyme qui s'est réunie une seconde fois le 19 octobre dernier et qui, Chers Collègues membres du COPIL du Plan « Routes et Déplacements du Quotidien », se réunira une troisième fois le vendredi 2 décembre prochain à 14h30, après notre Commission Permanente, pour avancer plus spécifiquement sur les modes doux. Je vous remercie dès à présent de le noter sur vos agendas. En retour, les remontées du terrain seront intégrées au plan de 120 M€ prévus sur 6 ans, dont nous débattrons au deuxième trimestre 2023.

Au bout de toute concertation comme celle du Plan routes, il y a un arbitrage. Aujourd'hui, après plus de 7 ans de réflexion, il est temps de se faire une raison et d'arbitrer sur le pont du Mas-d'Agenais. C'est l'objet du rapport n°2006. Nous sommes dans une situation où les communes du Mas-d'Agenais et de Sénestis campent sur des projets complètement différents. Pour Sénestis, la construction d'un nouveau pont dans l'alignement de la rue principale du Mas-d'Agenais. Pour Le Mas-d'Agenais, le contournement complet du village reportant l'ouvrage très en amont.

Le Département ne va pas rester plus longtemps les deux pieds au milieu du gué, ou le bec dans l'eau suivant le niveau de la Garonne. Mais je vais d'abord réaffirmer quelques vérités essentielles et perdues de vue.

Le projet d'un pont neuf au Mas d'Agenais n'était pas à l'origine inscrit dans le Plan de Modernisation 2010-2025. La question a surgi par hasard en 2014 lorsque le prestataire du transport scolaire a voulu faire passer des cars de 19 tonnes sur un pont limité à 15 tonnes. L'inspection de l'ouvrage qui a suivi a montré la nécessité d'un confortement à moyen terme. C'est alors qu'est venue l'idée de remplacer cet ouvrage de conception ancienne par un pont moderne, non limité en tonnage. Dans l'attente d'une décision sur le devenir du pont suspendu, est intervenue la limitation à 3,5 tonnes, maintenue même après l'opération lourde de maintenance en 2020 d'un coût de 1,5 M€. Cette limitation qui perdure n'est pas la marque d'une fragilité quelconque de l'ouvrage, il a retrouvé toute sa capacité portante. Mais nous ne savons pas physiquement faire respecter une interdiction aux plus de 15 tonnes sans que des engins lourds ne forcent le passage au risque d'accrocher les suspentes et les ancrages d'extrémité. Là est le vrai danger.

Vous me demanderez : « qu'en est-il de l'incidence sur le collège du Mas d'Agenais à cause duquel tout a commencé ? ». La limitation à 3,5 tonnes n'a pas empêché les effectifs de croître en continu, au point qu'il est actuellement en surcapacité. 100 élèves supplémentaires depuis 2008. Le détour par le pont de Tonneins n'allonge le trajet en bus scolaire que de 10 minutes. Au vu de cette remise en perspective, voici donc l'arbitrage que vous attendez et qui d'ailleurs a été transmis, en toute transparence, aux deux maires directement concernés et aux deux conseillers départementaux intéressés, il y a une quinzaine de jours.

Il tient en trois points. Premier point, dans l'immédiat, les études du nouveau pont ne seront pas poussées plus avant. Je tiens à vous rappeler que le Conseil départemental a déjà assumé 400 000 € de frais d'études. Deuxièmement, le pont suspendu ainsi conforté pour les 10 prochaines années, et maintenu avec sa limitation à 3,5 tonnes, fera outre les visites annuelles l'objet d'une inspection détaillée en 2026 puis en 2031. Ces inspections définiront les travaux de maintenance à exécuter par le Département pour passer la décennie suivante et ainsi de suite. Enfin, et c'est le troisième point, si un jour les nécessités économiques le justifient et si les deux communes s'accordent sur un fuseau, le projet pourra être inscrit sur le futur Plan d'Investissement du Département pour un coût de 15,5 M€ en valeur 2021, qu'il conviendra par conséquent d'actualiser le moment venu.

Le dernier rapport, qui porte le n°2007 concerne la sécurité sur deux passages à niveau jugés dangereux après qu'ait été réalisée l'inspection coordonnée entre l'État et la SNCF. Sur des sites aussi distincts que Saint-Romain-le-Noble et Blanquefort-sur-Briolance se présente le même constat de stationnement aléatoire des véhicules sur la voie ferrée. Les barrières peuvent s'abaisser inopinément et emprisonner les véhicules. Or l'État subventionne à hauteur de 80% l'installation de feux tricolores qui remédieront au problème. Il convient d'en profiter en autorisant notre Présidente à signer les conventions *ad hoc*.

Voilà, Mes Chers Collègues, la présentation des quatre rapports de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilité que j'ai le plaisir de présider. Je remercie Madame Bénédicte LAURENS (Directrice générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité) pour son écoute et sa réactivité – et sa patience. J'associe à ces remerciements l'équipe de direction qui m'accompagne lors des réunions de présentation du Plan « Routes et Déplacements du Quotidien ». Merci aussi aux élus de la commission qui assistent en présentiel ou en visioconférence à la CATIM. Je dois effectivement remarquer que Marcel CALMETTE a besoin d'une remise à niveau concernant l'informatique parce qu'il n'est pas à l'écran régulièrement. Merci à toutes et à tous de votre attention.

**M. CALMETTE**. – Puis-je avoir un droit de réponse, Madame la Présidente ?

**Mme la Présidente**. – Oui.

**M. CALMETTE**. – Il me faudra des crédits complémentaires lorsque l'on fera l'école pour renforcer mon débit Internet.

**Mme la Présidente**. – Le FACIL, le FACIL. FA-CIL !

Y a-t-il des interventions sur la présentation de cette commission ?

**M. BORDERIE**. – Merci beaucoup je constate une fois de plus, Daniel BORIE, que l'unité de la majorité se fragilise, mais ce n'est pas grave, nous allons faire avec. Concernant plus sérieusement ton compte rendu, vous savez que nous sommes au fait, avec Marie-Laure GRENIER, des travaux, notamment des avancements de travaux sur la D225 qui perturbent gravement cette commune depuis déjà de nombreuses années. Je suis donc heureux d'apprendre que la DREAL a remis sa copie et que le cahier des charges est connu. Nous aimerions avoir copie, si c'est possible, au niveau du SMAVLOT qui est en coopération avec le Département et de la commune, du cahier des charges qui va être employé pour la consultation auprès des entreprises. Si c'est possible, de manière à suivre ce dossier au plus près avec vous.

**M. BORIE**. – À ma connaissance, Jacques BORDERIE, nous n'avons pas eu ce compte rendu adressé au niveau Département à ce jour.

**M. BORDERIE**. – C'est écrit sur le rapport que tu nous présentes. Il est écrit concernant la D225 : « *Les récentes évolutions de la réglementation environnementale nécessitent de bien appréhender le contexte naturel d'un projet afin de cibler au mieux les études et compensations réalisées.* » Nous étions bien au fait des problématiques qui se posaient sur le terrain. « *À cette fin, le Département a saisi la DREAL dans le cas d'une demande au cas par cas. Ces éléments sont aujourd'hui connus et vont permettre d'élaborer le cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre d'ici la fin de l'année* », nous y sommes. Voilà de quoi je parle.

**Mme LAURENS**. – ***En raison d'un problème de prise de son, le début de l'intervention est inaudible.*** […] notamment une mise en compatibilité du document d'urbanisme porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois où il y a un espace boisé classé pour une partie qui devra être modifiée. Il va y avoir beaucoup, beaucoup d'étapes administratives à passer avant de lancer les travaux. En revanche, ce qui est bien sûr convenu, comme nous l'avons toujours fait, c'est venir en mairie pour vous présenter les différentes possibilités.

**M. BORDERIE**. – Voilà, c'est le processus que nous souhaitons, de manière à ne perdre de temps nulle part et pour aucune raison. Merci beaucoup.

**Mme CASTILLO**. – D'abord, à titre liminaire, bien sûr, vous vous doutez bien que je vais vous parler du pont du Mas – ne vous inquiétez pas, je vais être rapide, j'ai bien entendu Monsieur DELBREL sur les économies d'énergie, je couperai donc assez vite le micro, je ne vais pas refaire l'historique –, mais à titre liminaire, je note que nous avons économisé 2 M€ cette année, c'est ce qui a été évoqué, et nous pourrions peut-être vous proposer de les injecter dans le FACIL puisque les discussions restent toujours ouvertes, et nous en arriverions au montant suggéré.

Plus sérieusement sur le pont du Mas-d'Agenais, effectivement, je vous remercie, Monsieur le Vice-président, de nous avoir transmis la délibération bien en amont, c'est-à-dire il y a déjà 15 jours. Il est vrai que nous avons eu au début quelques balbutiements. C'est un peu logique dans une nouvelle relation. On se cherche, on se titille et on s'échauffe. Aujourd'hui, on arrive à discuter et c'est très bien. En tout cas, cela nous permet d'avancer. Le pont du Mas-d'Agenais a été ouvert à la circulation en 1840, je comprends donc tout à fait que les frais d'études que vous évoquez vous semblent exorbitants. Ceci étant, c'est peut-être également dû à la vétusté de l'ouvrage.

J'aurais trois observations et un avis à formuler. Par rapport à la délibération, et d'ailleurs, ce n'est pas un secret puisque je les ai déjà formulées en Commission des Finances. Nous avons effectivement aujourd'hui des délibérations discordantes des deux conseils municipaux, à savoir du Mas d'Agenais et de Sénestis, mais il faut rappeler qu'en avril 2021, nous avions deux délibérations concordantes sur un fuseau. Ça, c'est la première observation.

La deuxième observation consiste à dire que la problématique des scolaires n'en est plus une puisque les effectifs du collège du Mas d'Agenais sont en constante évolution, c'est une réalité objective, nous en convenons. En revanche, lorsque l'on dit cela, on oublie tout le secteur agricole, il n'y a pas que la problématique des bus scolaires, il y a aussi la problématique des engins agricoles. Vous l'avez rappelé, nous avons une limitation de tonnage sur ce pont, mais nous avons aussi, je pense que vous l'avez dit tout à l'heure, des limitations liées à la largeur des engins qui peuvent circuler, et liées à la hauteur pour ne pas endommager les suspentes.

Enfin, la dernière observation est plutôt une requête que je suis chargée de relayer, à savoir que le maire du Mas-d'Agenais sollicite une nouvelle réunion avec vous, Madame la Présidente, vous, Monsieur le Vice-président et les services, Mme Bénédicte LAURENS, afin de rediscuter en présence du maire de Sénestis de ce dossier.

Concernant notre avis, il est lié à l'urgence de la situation, même si lorsque j'écoute aujourd'hui, quand j'ai écouté en Commission des Finances, il semblerait qu'il y ait finalement plus d'urgence sur ce pont. Je rappelle tout de même que quand j'ai évoqué la question de la durée de vie du pont, limitée à 10 ans, on m'a taxée faire preuve d'abus de langage. Je rappelle que depuis maintenant 2 ans, à chaque réunion dans laquelle nous nous trouvons, on nous martèle que ce pont avait une durée de vie de 10 ans. Aujourd'hui, lorsque j'écoute, il serait inspecté en 2026, c'est-à-dire l'année des élections municipales au passage, et en 2031. Donc en 2031, nous serons 10 ans après l'engagement de campagne électorale qui avait été pris par votre majorité de refaire ce pont. 10 ans, c'est le délai que l'on a également martelé aux deux maires, c'est-à-dire que pour eux, il y a réellement urgence.

Nous sommes en présence d'un ouvrage d'art. Un ouvrage d'art, c'est de la compétence et cela, personne ne peut me contredire, je pense, c'est de la compétence du Conseil départemental et non des communes. Là où je veux en venir, pour nous, c'est qu'il n'est plus possible aujourd'hui de rejeter la faute sur des maires au motif qu'ils n'arriveraient pas à se mettre d'accord sur un fuseau. Notre avis est qu'il faut avancer, ne plus être dans cette situation d'attentisme. Oui, c'est difficile, c'est très difficile de trancher, j'en conviens, mais avant de trancher, pour nous, il faut avancer. Et avancer, cela nécessite de poursuivre ces études parce qu'en affinant la dimension technique et en affinant la

dimension financière, nous faciliterions la prise de décision dans ce dossier. Et quand je dis la prise de décision, c'est la prise de décision du Conseil départemental, donc nous, élus départementaux, mais cela faciliterait aussi la prise de conscience par les élus locaux de la solution qui serait la plus appropriée.

Donc nous, nous nous positionnons aujourd'hui contre le fait de conditionner la poursuite de ces études à des décisions concordantes de la part des deux maires du Mas d'Agenais et de Sénestis parce qu'ils ont raison. La bonne gestion dans ce dossier, c'est d'avoir tous les éléments pour guider à la prise de décision.

Finalement, nous pourrions presque vous remercier parce que vous nous donnez raison. C'est-à-dire que nous avons martelé pendant la campagne électorale qu'il n'y aurait jamais de pont au Mas d'Agenais pendant ce mandat départemental. Mais cela ne nous satisfait pas non plus, nous ne pouvons pas en arriver là, nous ne pouvons pas nous contenter de cela, parce que nous, pour le bien du territoire, nous voulions avoir tort et nous voulions que cette réalisation se fasse. Et ce n'est pas, encore une fois, la faute des communes.

Il est vrai, M. BORIE, vous l'aviez indiqué lors d'une précédente séance, vous aviez pris votre bâton de pèlerin, c'était vos mots, et c'est la réalité, pour aller rencontrer les maires. Nous nous rendons compte aujourd'hui que le cheminement jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle est un peu long et qu'il y a peut-être une manière de réduire ces délais.

J'en ai terminé, je voudrais faire une citation que j'ai empruntée, excusez-moi, à l'un des membres de la majorité dont j'ai reçu un mail et j'ai trouvé que sa dernière phrase était particulièrement pertinente, en tout cas appropriée à ce cas : « La politique, c'est faire des choix et moi, je souhaite que le service rendu aux administrés de ce département reste de qualité », je stoppe la citation et je rajoute : et pas seulement sur certains territoires. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Je vais laisser Daniel BORIE répondre aux différents points. Effectivement, faire de la politique, c'est faire des choix, mais il n'y a pas que le Conseil départemental qui doit faire des choix. Le maire de Sénestis et le maire du Mas-d'Agenais doivent arriver à discuter ensemble sur ce qui est le mieux pour leur territoire. Aujourd'hui, ils restent chacun campé sur l'organisation de leur commune au travers de ce pont, au travers des services, au travers de leurs projets de commune. Clairement, ils ne sont pas d'accord. J'ai encore rencontré le maire de Senestis lors de la réunion du Plan Départemental des Routes qui s'est faite à Virazeil, tu étais présent, Aymeric DUPUY, et il n'a parlé de rien. Pourtant, cela a été évoqué. Il n'a pas rebondi. J'ai vu le maire du Mas-d'Agenais la semaine dernière pour la réunion sur le FACIL, il ne m'a parlé de rien.

Je veux bien qu'il souhaite qu'une réunion soit organisée pour essayer de trouver un accord, il n'y a pas de difficultés, mais pour le moment, je n'ai rien reçu. Mais peut-être l'a-t-il fait passer par vous.

**Mme CASTILLO**. – Il vous a adressé un mail ou il a répondu à M. BORIE, nous étions en copie.

**Mme la Présidente**. – D'accord, je vérifierai. Peu importe, je veux bien, mais après, il va falloir effectivement qu'ils se décident sur ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur leurs territoires. Après, si nous n'avons pas de consensus entre les deux communes, nous n'aurons jamais les autorisations d'aller plus loin, il faut que ce soit clair. J'en suis désolée. Je peux entendre les arguments des uns et des autres, ils sont tout à fait louables, mais nous n'allons pas faire trois ponts, c'est une évidence. Ils vont donc devoir se mettre d'accord sur un fuseau.

**M. BORIE**. – Je vais essayer de répondre point par point aux arguments de Mme CASTILLO et de M. DUPUY. Je vous remercie tout d'abord d'avoir reconnu que je vous avais tenus dans le circuit, bien évidemment. Effectivement, j'avais mis le maire du Mas-d'Agenais et de Sénestis en copie de cette

délibération, seul le maire du Mas-Agenais m'a répondu par mail et aujourd'hui, dans mon casier, j'ai retrouvé la lettre qui reprend exactement la teneur de son mail.

Vous dites que si nous n'avions pas perdu de temps au moment où nous avions les deux délibérations concordantes sur un fuseau, nous n'en serions pas là. Nous en sommes justement là parce que nous avons tenu compte des deux délibérations concordantes pour lancer les études. Ces études ont duré 5 ans et ont coûté 400 000 €. Entre-temps, il y a eu en 2015 des élections municipales, on a changé de maires et à partir de là les cartes ont été rebattues. D'ailleurs, lorsque Monsieur le Maire du Mas-d'Agenais a porté à la connaissance du Conseil municipal le choix qu'il privilégiait, il y a eu 12 pour et 3 contre. Mais je ne connais pas la composition de son Conseil municipal.

Deuxième point, vous me parlez des répercussions sur les agriculteurs. Depuis 2014, date à laquelle le pont a été limité à 3,5 tonnes, nous n'avons reçu aucune plainte des agriculteurs, ni en direct, ni par le biais de la Chambre de l'Agriculture ou d'un autre syndicat agricole auquel ils auraient pu être adhérents. Pour nous, les agriculteurs s'étaient tout simplement déjà organisés autrement, tout en sachant qu'auparavant, le pont était limité à 15 tonnes. Il n'y a donc pas eu d'incidence réelle sur les agriculteurs. Ce n'est jamais venu dans le débat lorsque nous avons reçu les maires de ces deux communes.

Nous avons tout de même réuni, et vous étiez présents, ces maires et certains membres de leur Conseil municipal le 8 avril 2022. Nous leur avons de nouveau exposé la situation, nous avions l'impression que cela pouvait être raccord et cela ne l'a pas été. Malheureusement.

Enfin, vous avez dit à juste titre qu'il avait été dit que le pont avait une durée de vie de 10 ans, c'est ainsi que cela fonctionne. C'est-à-dire que chaque fois que l'on fait des opérations de maintenance ou de gros entretien, on dit que « l'on en a pour 10 ans » mais cela ne veut pas dire que le pont va s'écrouler au bout de 10 ans. On regarde régulièrement à échéance de 5 ans la tenue du pont et on fait les travaux au fur et à mesure par rapport à cela.

Ensuite, vous avez mis en avant avec votre document de campagne, dont j'ai repris quelques informations, je suis allé à la pêche aux informations par rapport à ce que vous aviez dit à cette époque. « 1 M€ de rafistolage sur le pont du Mas, mais pas de nouveau pont. » C'était vos propos. Je pense que nous avons fait 1,5 M€ de travaux pour maintenir en état en remplaçant toutes les suspentes, les raccords, etc. 1,5 M€, pour moi, ce n'est pas de rafistolage.

Sur le même document : « mener une réflexion réaliste sur les deux projets majeurs du canton », dont le pont du Mas. Nous en sommes là, nous menons une réflexion réaliste par rapport à cela. Quelle est votre position ? Que préconisez-vous ? Fuseau 1 ? Fuseau 2 ? Fuseau 3 ? Vous êtes les conseillers départementaux de ce secteur, positionnez-vous, quitte à faire un peu de peine à l'un des deux maires.

**Mme CASTILLO**. – Je vais répondre sur cette dernière question parce que sur le reste, sur la durée de vie du pont, les discours n'étaient pas de nous, c'est-à-dire que c'est ce qui a été martelé à longueur de réunions depuis que nous sommes là, et même avant que nous soyons là.

Sur ce que vous venez de dire, je suis désolée, vous ne pouvez pas répondre à ma question par une autre question. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Vous m'interrogez sur ce que nous préconiserions. Nous ne sommes pas aux manettes de la Collectivité, ce n'est donc pas à nous de donner des préconisations. En revanche, là où nous avons un avis, c'est de dire que nous pouvons exposer, continuer à exposer des frais pour les études puisque nous avons ces trois fuseaux en discussion, afin d'affiner les aspects techniques parce que les fuseaux n'ont pas les mêmes conséquences, c'est-à-dire que le fuseau 1 n'a quasiment pas de conséquences en termes d'extensions de réseau, de voirie départementale derrière, en revanche, les autres auront une incidence des conséquences sur une éventuelle extension du réseau.

D'ailleurs, si l'étude des fuseaux 2 et 3 a commencé à être menée, c'était pour prendre en considération la demande de la collectivité du Mas d'Agenais de voir à terme adossée à ce pont, accolée à ce pont une déviation pour les poids lourds. Cela va donc nécessiter de l'extension de voirie, en tenant compte de la topographie du terrain ou des terrains, et surtout en affinant les données techniques, c'est-à-dire comment on gère les axes secondaires, comment on gère les intersections et enfin, par voie de conséquence, d'affiner le chiffrage. Ces données ne sont que des données d'études. Si nous disons que nous faisons une étude, c'est bien pour cela, c'est pour aider à la prise de décision et comme cela, pouvoir dire entre les trois scénarii, lequel la collectivité est en capacité de supporter, lequel est techniquement plus judicieux à mettre en œuvre. Tout simplement.

Donc non, je ne donnerai pas de préconisations parce que moi, j'estime, à ma place, ne pas avoir les données nécessaires, qu'elles soient techniques ou financières, pour ma prise de décision. De toute façon, encore une fois, on ne peut pas répondre à ma question par une autre question. Je le répète, nous ne sommes pas aux manettes de l'instance départementale.

**Mme la Présidente**. – Il est bien entendu que vous n'êtes pas aux manettes de la Collectivité départementale. D'abord, si je devais partager avec chacun d'entre vous sur la position de ce que je préférerais, je pense que nous ne nous entendrions pas. Moi, j'ai un avis particulier, je passe régulièrement au Mas d'Agenais, je ne passe jamais à Sénestis, donc j'ai un avis personnel. Moi, ce qui m'intéresse, c'est que les élus de ce territoire se retrouvent dans un projet tel que celui-là, qui est tout de même un projet à hauteur de 15 M€ et qui va s'inscrire dans le temps. Il faut donc effectivement que les usagers de ce territoire et de ce pont, en tout cas du fuseau 1, 2, 3, se retrouvent sur l'intérêt d'un tel ouvrage.

Par contre, il n'est pas possible d'étudier sur les trois fuseaux. La première chose, ce sont les études environnementales et il faut absolument un consensus des collectivités concernées par un tel ouvrage pour obtenir une autorisation administrative. Cela veut donc dire qu'il faut que Sénestis et Le Mas d'Agenais se mettent d'accord sur le fuseau qu'ils souhaitent. Nous allons donc organiser une nouvelle réunion, il n'y a pas de problème, et nous verrons, nous leur exposerons la même chose et nous leur dirons qu'ils doivent se mettre d'accord sur un fuseau, mais qu'il leur revient de le faire. Ce n'est pas à moi de le faire parce que je suis à la tête de la Collectivité. Je n'ai sans doute pas le même avis, en plus. Je n'ai peut-être le même avis que Jacques BILIRIT qui habite sur le même territoire, mais de l'autre côté. Ce n'est pas à moi de le faire, c'est effectivement aux maires. Peut-être devraient-ils faire un référendum, nous en avions d'ailleurs parlé lorsque nous nous étions rencontrés. Ils peuvent interroger leurs populations sur ce qu'elles veulent. Il y a tout de même plusieurs moyens pour des aides à la décision. En tout cas, ce n'est pas à moi et je ne prendrai pas de décision. La seule décision que nous avons prise, c'est que c'est inscrit dans le PPI et c'est déjà beaucoup.

**M. CHOLLET**. – Honnêtement, il y a quelque chose d'un peu choquant dans cette délibération, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation de blocage. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Le conseil départemental, c'est lui qui est au-dessus des maires et qui doit taper du poing sur la table pour que tout le monde avance, soit dans les études, comme l'a dit Julie CASTILLO, qui ne sont pas assez affinées, notamment avec le côté environnemental, mais il ne faut pas rester comme cela en attendant les élections de 2026. Ce n'est pas possible.

Ce qui nous choque, c'est cela, c'est-à-dire que les deux maires, nous le savons, ils ne s'entendent pas, c'est Don Camillo et Peppone, et combien de temps cela va-t-il durer ? Et s'ils sont réélus tous deux en 2026, qu'allons-nous faire ? Il faut leur dire, stop.

**Mme la Présidente**. – Oui, stop, mais choisissez-en un. L'objectif, pour moi, c'est effectivement qu'il y ait une liaison entre la rive droite et la rive gauche. Aujourd'hui, elle y est. Mon inquiétude porte sur le fait que l'on impose aux collégiens de la rive côté Tonneins pour aller au Mas d'Agenais, que cela entraîne une baisse des effectifs sur le collège du Mas-d'Agenais. Ce n'est pas le cas. Nous avions effectivement entendu les histoires du monde agricole qui était mécontent parce qu'ils étaient obligés de faire des détours. A priori, ils se sont organisés, nous n'avons eu aucun courrier,

aucune plainte. Nous nous sommes rapprochés de la Chambre d'Agriculture, des syndicats agricoles. Ils se sont organisés. Je ne dis pas que c'est facilitateur pour eux.

Aujourd'hui, il faut effectivement que ces deux maires s'entendent, je ne sais même pas s'ils se parlent, je n'en sais rien. Qu'ils associent peut-être leur population pour les aider, cela peut également être une aide à la décision. Nous l'avions évoqué avec eux lorsque nous les avions reçus avec Mme CASTILLO et M. DUPUY, et ils nous avaient regardés un peu bizarrement. D'autant qu'il faut reconnaître que ce serait un peu déséquilibré dans la mesure où le Mas d'Agenais a le double de la population de Sénestis. C'est donc un peu compliqué. Il faut peut-être faire une consultation un peu plus large. C'est peut-être à nous de leur proposer, je suis d'accord, pour qu'il y ait une aide à la décision et que l'on avance sur ce dossier. Parce que je le redis, ce dossier est inscrit dans le PPI et moi, dès qu'ils sont d'accord, nous y allons, il n'y a pas de problème.

**M. DUPUY**. – Merci, Madame la Présidente. Je n'avais que trois points à relever et j'en ai un quatrième après votre intervention.

Premier point, ce n'est pas parce qu'une minorité, parce que je le regrette le premier, nous avons de moins en moins d'agriculteurs, nous en avons déjà fait le constat ici dans cette assemblée, ce n'est pas parce que cette minorité se tait qu'elle ne souffre pas de la situation. Depuis le temps, certes, ils se sont adaptés, comme toujours, les agriculteurs font preuve d'une grande adaptation. Nous parlons aujourd'hui de la crise des fluides, et pour certains agriculteurs qui habitent du côté Mas d'Agenais, il leur faut une heure pour passer par Tonneins et rattraper le côté Sénestis pour aller cultiver dans la plaine de Sénestis. Donc la problématique qu'ils ont pu résoudre à l'époque s'accentuera aujourd'hui du fait de l'augmentation du gasoil.

Deuxième point, je voulais vous poser une question : que feriez-vous à leur place ? À la place des deux maires ? Que feriez-vous à la place du maire du Mas d'Agenais et du maire de Sénestis ?

**Mme la Présidente**. – Et vous, que feriez-vous ?

**M. DUPUY**. – Attendez, je n'ai pas fini.

**Mme la Présidente**. – Non, mais c'est trop facile.

**M. DUPUY**. – Je vais terminer. Comme M. BORIE avec Mme CASTILLO, vous répondez à ma question par une autre question. C'est le chat qui se mord la queue.

Troisième point, M. BORIE, je n'ai qu'à vous conseiller de conserver ces précieux documents dont vous avez fait référence en lecture de chevet, cela vous donnera peut-être quelques idées pour les futures années. Ils sont très bien construits, d'ailleurs.

Quatrième et dernier point, je suis un peu rassuré, nous venons de l'évoquer à l'instant avec Julie CASTILLO, sur ce que vous venez d'annoncer, Madame la Présidente, parce que cette consultation de la population, élargie puisque nous sommes tout à fait conscients que les 200 habitants de Sénestis ne feront pas le poids face aux 1 500 ou 1 600 habitants du Mas d'Agenais. Donc pour un élargissement de la consultation citoyenne, nous l'avions proposé, cela avait été écarté à l'époque, nous sommes donc très heureux que cela revienne sur le tapis et nous allons le faire.

**Mme la Présidente**. – Cela avait été écarté en raison des populations complètement différentes. Mais s'ils l'organisent sur tout un territoire, pourquoi pas. Après, il faut qu'ils soient d'accord pour le faire. Nous pouvons leur proposer.

**Mme CASTILLO**. – Nous avions proposé cette consultation élargie, mais vous ne vous basiez que sur les populations de l'un et de l'autre. Rappelez-vous, j'ai bien en tête cette réunion.

**Mme la Présidente**. – Nous pouvons partir là-dessus, il faut leur faire cette proposition.

**M. DUPUY**. – Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Je crois que si j'habitais le Mas d'Agenais, je ne serais pas du tout d'accord avec le maire non plus. Et si j'habitais à Sénestis, je ne pense pas non plus. Nous n'avons pas le même avis, c'est vraiment à eux, ils sont en responsabilité, à la tête de leur commune, ils ont porté des projets pour être élus. Mais voilà, je pense qu'une participation citoyenne peut être la solution. Il faut leur proposer et il faut qu'ils la mettent en place.

**M. BORIE**. – Pour répondre à M. DUPUY, je n'ai pas besoin d'avoir des idées de droite pour me faire élire et réélire, j'ai déjà trois mandats derrière moi, quand vous en aurez autant, vous pourrez revenir. Ça, c'est dit.

**M. DUPUY**. – Nous avons été gentils jusque-là, nous n'avons pas d'étiquette politique, M. BORIE, vous pouvez chercher, nous n'avons pas d'étiquette politique. Nous agissons pour le département et pour notre canton, tout simplement.

**M. BORIE**. – On me cherche, on me trouve. Je réponds, tout simplement. Concernant la problématique des agriculteurs, je suis d'accord avec vous, effectivement, la donne a changé. Aujourd'hui, nous n'avons pas été saisis par ce milieu professionnel, mais je ne doute pas que cela revienne à la surface prochainement et ce sera tout à fait entendable et légitime, bien évidemment. Lorsque j'ai rencontré ce secteur que je ne connaissais pas, ce n'est pas mon lieu de vie, j'ai bien vite compris que c'était vital, également pour les aides à domicile qui étaient obligées de faire de longs détours et c'était pénalisant par rapport aux personnes qu'elles accompagnaient. Il y a donc un vrai problème, c'est certain.

Concernant le projet porté par le maire du Mas-d'Agenais, quant à l'extension de la voirie départementale, là, il se fait plaisir, il crayonne sur des plans. Il n'a pas compris combien cela allait coûter, mais surtout, cela ne va pas lui coûter à lui, mais au Département. Donc par rapport à cela, si un jour ce projet doit avoir le jour, il faudra mettre dans la boucle les communautés de communes environnantes, autant le Marmandais que celles des Landes de Gascogne, par rapport à cela. Mais nous n'en sommes pas là.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que tant que nous n'arriverons pas à mettre d'accord ces deux collectivités, si nous choisissons un tracé par rapport à l'autre, un fuseau par rapport à l'autre, nous perdrons toute crédibilité parce que l'enquête publique qui va en découler émettra un avis défavorable parce qu'il faut l'accord des deux collectivités pour arriver au bout, tout simplement. C'est pourquoi il faut absolument se remettre une nouvelle fois autour de la table. Cela m'est égal, nous avons le temps de le faire, mais c'est leur quotidien à eux. À eux de savoir ce qu'ils veulent et encore une fois, quand il a fallu que je me positionne sur mon canton avec Sophie GARGOWITSCH, nous nous sommes positionnés. Même en faisant de la peine à des collectivités que nous considérions amies. À vous aussi de prendre vos responsabilités et de prendre position, sinon, c'est trop facile. C'est trop facile de laisser cela sur la majorité, et de dire : « c'est vous qui prenez les décisions ».

Sauf que ce matin, vous avez été nombreux à faire des propositions et des contre-propositions, vous avez donc fait des choix en nous incitant à aller quelque part plus qu'ailleurs. Faites la même chose pour le pont du Mas-d'Agenais.

**Mme CASTILLO**. – Je vous l'ai dit, M. BORIE, la proposition qui est faite est d'affiner ces chiffrages respectifs sur les trois fuseaux. À un moment donné, cela rentre dans la boucle. À partir du moment où l'on affine techniquement, on affine aussi financièrement. Il y a de véritables problématiques de réseau secondaire. On nous a annoncé 5 M€ de plus, mais franchement, je pense que le compte n'y est pas. Nous avons regardé de près la situation avec les contraintes topographiques, certaines choses

peuvent être affinées, c'est cela, la proposition pour nous aider à la prise de décision et en tout cas pour mettre tout le monde autour de la table afin d'obtenir ce consensus que vous appelez de vos vœux.

**M. BOUSQUIER**. – Cela n'a rien à voir avec le pont du Mas-d'Agenais, c'est une question concernant le renforcement de la D813 à Port-Sainte-Marie. Les travaux étaient prévus à l'été 2023, je pense, l'étude montre qu'il faut aller plus loin avec des pieux et je voulais savoir quel impact cela allait avoir sur le budget et surtout, sur le rythme au niveau des travaux. À quelle échéance pouvons-nous espérer avoir une D813 la plus sécurisée possible ? Je vous remercie.

**M. BORIE**. – Par rapport à cela, je peux vous donner comme élément que l'étude a fait ressortir des cavités insoupçonnées, comme je vous l'ai dit dans mes propos liminaires. Il va falloir certainement choisir une chaussée sur pieux. Pour l'instant, la route a été reprofilée de manière à la rendre beaucoup moins accidentogène qu'elle ne l'était auparavant. On s'en rend bien compte lorsque l'on y passe.

Sitôt que l'étude sera rendue, nous y verrons beaucoup plus clair et vos collègues qui siègent à la CATIM sont informés en temps et en heure de l'avancement de ce dossier. Pour le moment, je ne botte pas en touche mais je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse immédiate à vous donner. L'étude définira ce qu'il y a lieu de faire. Nous nous en sommes expliqués hier avec le maire de Port-Sainte-Marie en aparté après la réunion de présentation à Damazan. Il est conscient de la problématique que le Département rencontre, bien évidemment.

**Mme DUCOS**. – Daniel BORIE, le fait que la chaussée soit envisagée sur pieux, cela n'avait peut-être pas été étudié, mais cela avait déjà été envisagé. Nous sommes d'accord que depuis longtemps, si elle a été reprofilée aujourd'hui, c'est que justement, en profondeur, il y a des travaux plus importants. Cela avait été annoncé fin de printemps début d'été, mais cela retardera-t-il ou pas ?

**M. BORIE**. – Joker. Je ne suis pas technicien, je suis désolé. Je n'ai pas de vrais éléments à vous apporter à ce jour. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancée des retours qui nous seront faits.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous d'autres questions sur cette commission ?

**Mme GENOVESIO**. – Je voulais m'assurer de quelque chose dans les travaux concernant les feux tricolores des passages à niveau. Nous avons vu ensemble, et avec les deux maires, qu'il y aurait un réaménagement de l'autre côté du canal. Est-il prévu dans les 355 000 € ?

**Mme la Présidente**. – Oui, c'est prévu. J'ai rencontré le maire de Saint-Romain-le-Noble. Nous en avons encore parlé il n'y a pas longtemps. C'est prévu. Avez-vous d'autres questions sur cette commission ? Pouvons-nous passer au vote ?

**RAPPORT N° 2004**

**INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE**

***VOTE : L'Assemblée prend acte.***

**RAPPORT N° 2005**

**PLANS ROUTES ET DEPLACEMENT DU QUOTIDIEN – RAPPORT D'INFORMATION N° 2**

***VOTE : L'Assemblée prend acte.***

**RAPPORT N° 2006**

**PONT DU MAS D'AGENAIS**

***VOTE : Le rapport est adopté à la majorité. Le groupe 100 % Lot-et-Garonne vote contre. Le groupe Les 47 s'abstient.***

**RAPPORT N° 2007**

**SECURISATION DES PASSAGES A NIVEAU**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. Borie)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)

**Mme la Présidente**. – Nous allons passer à la Commission Développement social, démographie médicale, Insertion et Habitat et je donne la parole à Madame Christine GONZATO-ROQUES, Présidente de la commission.

***COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT***

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Chers collègues, je vais vous présenter, en essayant de faire vite malgré la technicité de certains dossiers aujourd'hui, sept rapports, dont trois ont un impact financier important.

Tout d'abord, le rapport n°1018, « Rapport de suivi de l'exécution de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2021-2022 », autrement appelée CALPAE. Comme l'année dernière, avant de signer un nouvel avenant pour la période 2022-2023, nous devons présenter à l'Assemblée un rapport d'exécution. Ceci doit être fait au 30 juin. Le rapport d'exécution a été présenté à la session du 8 juillet 2022. Par contre, l'État, après que nous avons présenté ce rapport d'exécution, nous a demandé de le revoir puisqu'ils ont modifié ce qu'ils appellent les « clés de répartition des crédits » notamment concernant les reports de crédits. D'autre part, ils ont fixé de nouvelles orientations. Il a donc fallu en tenir compte. Une des mesures socle était la prévention des sorties sèches des jeunes de l'ASE et a été transférée sur la Stratégie Prévention Protection de l'Enfance. Une autre action qui était dans le socle, dans les mesures dites obligatoires, qui était le référent de parcours, qui après analyse au niveau national a été jugé insuffisamment efficient pour rester dans le socle. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui, ces budgets sont reportés.

Le deuxième rapport, le n°1017, concerne la nouvelle contractualisation de la convention d'appui à la CALPAE. En effet, la CALPAE court du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, elle ne finit pas l'année 2023. La stratégie nationale de prévention est lancée depuis 2019 et ses objectifs étaient, je vous les rappelle brièvement : limiter la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité, renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Il y avait donc des actions dites socle et des actions qui dépendaient de la libre initiative du Département. Pour la contractualisation 2022-2023, nous nous inscrivons dans la continuité des conventions signées précédemment. La première action socle reconduite est l'accueil social inconditionnel de proximité, soit l'utilisation du numérique pour les usagers. La deuxième action socle est l'orientation des nouveaux entrants dans un parcours RSA. C'est ce dont nous parlions ce matin : orienter les personnes quand elles rentrent, soit en orientation professionnelle d'emblée, soit en orientation sociale. Ensuite, ce que l'on appelle l'accompagnement global qui porte ses fruits. C'est un accompagnement articulé entre un conseiller de Pôle Emploi et un travailleur social pour avoir un regard croisé sur les situations. Quatrième point, l'accompagnement départemental pour les allocataires du RSA qui sont en dynamique d'emploi. Nous avons un chargé de mission qui s'occupe prioritairement des personnes au RSA et qui sont travailleurs indépendants en parallèle. Nous avons également recruté une personne pour étayer la recherche des personnes qui cumulent RSA et travail saisonnier. Nous avons des chargés de mission pour Job 47, je vous cite seulement quelques exemples. Autre action socle, la mise en place du dossier unique et du partage des informations via les systèmes informatisés, la formation des travailleurs sociaux, le développement social local et d'autres formations que je n'ai plus en tête, et le développement, important, de la mobilité des demandeurs d'emploi ; cela fait partie du socle.

Comme je vous le disais, deux actions socle ont été supprimées à la demande de l'État. D'une part la prévention des sorties sèches qui a été transférée, je l'ai dit, et le développement des référents de parcours qui se sont avérés non efficients. Ce sont des choix de l'État.

En revanche, concernant les initiatives locales, nous reconduisons celles que nous avions déjà fixées : optimisation de Job 47, les mesures dites ASI, c'est à dire des mesures d'accompagnement

social très individualisé, notamment sur tout ce qui concerne l'accompagnement santé, puisque nous savons que c'est un frein important du retour au travail et même à l'insertion sociale parfois.

Troisième mesure d'initiative locale, une mesure de prévention des expulsions locatives. Nous travaillons également sur ces sujets dans le PDH et nous vous proposons d'inscrire dans la nouvelle convention une action nouvelle qui est celle du développement d'une plateforme mobilité, accessible aux personnes en insertion, bien sûr, et croisée avec les mobilités solidaires qui sont travaillées dans d'autres commissions.

Au total, cette convention s'élève, d'où un impact financier important, à 2 137 906 € avec une participation de l'État à 973 731 €. Il s'agit là de nouveaux financements plus les reports. Pour le Département, le nouveau financement plus les reports représentent 1 164 175 €. D'ailleurs, à l'occasion de la présentation de ces rapports au sein de la commission, un échange intéressant a eu lieu. Nous avons notamment échangé sur la demande de création d'un espace et d'un temps de travail sur des propositions innovantes concernant l'insertion. Comme je l'ai dit en commission avec l'aval de la Présidente et après m'être rapprochée des services pour voir comment les choses pouvaient être organisées, je vous propose de tenir une réunion, que je proposerai aux membres de la Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat, ceux qui sont intéressés par le sujet, pour travailler spécifiquement sur ce sujet. Il s'agirait, d'une part, de faire le point, parce que nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui, sur les innovations qui existent déjà et qui sont mises en place, et voir ensuite quelles pourraient être les nouvelles propositions, en tout cas les pistes de travail.

Je vous propose de fixer cet échange au mois de janvier. Cela augurera d'un travail à ce sujet.

Troisième rapport, le n°1016, « Prolongation du dispositif du cumul de l'allocation RSA avec les revenus d'une activité salariée ». Je rappelle que ceci se fait sur le mode dérogatoire et que le surplus, c'est-à-dire le maintien du RSA pour les gens qui travaillent à concurrence d'un certain nombre d'heures sur des travaux saisonniers, est pris en charge à 100 % par le Département. C'est en cela que c'est dérogatoire, il faut en avoir conscience.

Il est vrai que nous avions dit que cette action était importante. C'est pourquoi nous la poursuivons régulièrement malgré des résultats qui peuvent paraître décevants. En tous les cas, c'est une action qui vise à inciter à la reprise d'une activité et nous savons que la reprise d'activité est trop souvent synonyme de perte ou d'une variation des droits importante. Lorsque l'on est au RSA, et qu'il y a perte du RSA parce que l'on a fait quelques heures de travail, cela rend difficile la gestion du budget familial. Cette opération est donc tout de même très utile aux personnes qui arrivent à la mobiliser. Cela reste circonscrit au travail saisonnier, dont la définition très précise du travail saisonnier qui figure en annexe de la convention CALPAE ainsi que dans le Code du travail – et sur des champs d'exercice dits en tension, agriculture, agroalimentaire et hôtellerie-restauration.

Comme je le disais tout à l'heure, un référent a été nommé pour les travailleurs saisonniers, qui est salarié, financé. Ce qui est intéressant est que cette personne travaille aussi avec les personnes engagées dans un cumul RSA et travail saisonnier pour essayer de voir, sur les périodes dites de temps mort, c'est-à-dire quand elles ne sont pas au travail, comment mettre ce temps à profit pour se former ou peut-être pour aller d'un emploi à un autre. Ce travail est fait maintenant depuis la rentrée.

Quatrième rapport, le n°1020 sur le Financement de la mise en place des mesures de revalorisation salariale en faveur des personnels socio-éducatifs, soignants et paramédicaux exerçant au sein d'un établissement médico-social sous compétence exclusive du Département. En gros, c'est l'application du Ségur aux personnes qui travaillent, et la loi dit, dans les établissements médico-sociaux sous compétence exclusive du Département. Il s'agit donc des établissements du champ du handicap qui concernent 301 équivalents temps plein, les établissements du champ de la protection de l'enfance, les MECS, 295 équivalents temps plein, ainsi que pour les personnes âgées, les résidences autonomie, c'est à la marge, et habitat inclusif, qui concerne 18 équivalents temps plein. Cette mesure a un impact

financier total de 2,5 M€ pour 2022. Je rappelle que l'État s'est engagé à nous donner une contrepartie uniquement pour le champ du handicap, pas de l'enfance et nous ne connaissons toujours pas les modalités. Nous n'avons toujours rien reçu, alors que bien sûr, les établissements payent les salariés.

Je voudrais également dire, et nous en revenons à la question posée ce matin, que la liste des professionnels pouvant relever de cette prime dite Ségur est fixée par décret. Nous pouvons nous trouver avec deux personnes faisant le même travail mais n'ayant pas le même diplôme, une perçoit la prime et pas l'autre. Lorsque nous avons vu l'application stricte du décret, nous avons tout de même souligné, et la Présidente l'a fait dans un courrier au ministre, que cela engendrait véritablement de l'iniquité et une égalité dans le traitement des personnes. Je ne sais pas si le ministre a répondu à la Présidente mais voilà comment cela a été appliqué.

Je vous parlerais, pour finir du rapport n°1021 sur l'amélioration de la rémunération et des indemnités versées aux assistants familiaux. Il faut là une somme de 800 000 € à 1 M€ en année pleine. Je rappelle que nous avons 157 assistants familiaux salariés en direct du Département mais que nous changeons également le mode de rémunération pour les 140 assistants familiaux employés par le secteur associatif habilité. Ces grilles ont été travaillées avec les assistants familiaux, nous sommes bien d'accord.

Le sixième rapport, le n°1022, porte sur une mise en conformité : le transfert de la mission d'évaluation de la prestation de compensation du handicap, depuis le secteur de l'autonomie du Conseil départemental vers la MDPH. Il s'agit d'un transfert de 7 agents pour que la mission d'évaluation de la PCH soit finalement faite dans un contexte de MDPH qui alloue et qui évalue les droits et la compensation. Il est logique que ce soit fait par la même instance. C'était d'ailleurs le cadre de la loi.

Je finirai par un dernier rapport qui est le rapport du SLIME 47. C'est un nouveau service départemental pour lutter contre la précarité énergétique. Il faut garder en mémoire qu'un ménage lot-et-garonnais sur cinq est en situation de précarité énergétique. Nous l'avons vu, d'une part, dans le cadre des diagnostics relatifs à la précarité énergétique qui ont été menés en 2022 dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat. C'est d'autre part rapporté par le Fonds de Solidarité Logement, le FSL. Ce SLIME sera donc un service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie qui sera financé d'une part par les certificats d'économies d'énergie délivrés par le Réseau National pour la Transition Energétique et d'autre part par du FSL. Cela donnera 500 000 € sur 3 ans et l'essence même du SLIME est d'aller vers les ménages en précarité pour mieux les aider à se repérer et à être accompagnés. Ce sera géré en régie pour pouvoir améliorer les conditions de vie et les conditions d'isolement et les travaux dans les logements. C'est aussi bien pour des locataires que pour des propriétaires.

Il y aura une montée en charge des agents techniques du SLIME qui seront sur les territoires et qui feront des contrôles techniques dans les habitats, à la demande bien sûr des personnes et une fois qu'elles seront informées de ce droit. 3 à 6 agents techniques seront mis en place, dont 3 la première année, et un coordonnateur pour régler tout cela. Je pense que cette politique peut être qualifiée de fondamentale car elle constitue véritablement une réponse à un besoin vital de conditions de logement décentes pour un habitant sur cinq, soit 66 000 Lot-et-Garonnais concernés. Le Département pourra également exercer pleinement sa compétence en termes de solidarité territoriale.

J'ai conscience d'avoir été longue, un peu brouillonne dans mes propos sur la fin mais je suis prête à répondre aux questions si vous en avez.

**Mme la Présidente**. – Merci, Madame GONZATO-ROQUES. Avez-vous des questions sur les différents rapports qui vous ont été présentés ?

**Mme KHERKHACH**. – Merci, Christine GONZATO-ROQUES, d'avoir essayé de faire court mais tu n'as pas fait court. Tu avais beaucoup de rapports et ce sont des rapports importants qui nécessitent d'entrer un peu dans la présentation, avec un caractère technique pour certains d'entre eux.

Je vais commencer par le SLIME et je reviendrai sur les sujets de l'insertion et du retour à l'emploi avec les bénéficiaires du RSA. Je crois que Laurence DUCOS interviendra également sur la question de la revalorisation 2020.

D'abord sur le SLIME. C'est un bon dispositif, l'objectif a été posé, tu l'as dit, dans le cadre du plan départemental de l'habitat. Pour avoir participé à ce bilan qui a été animé dans l'Agenais, c'est une question qui a effectivement soulevé deux axes, me semble-t-il, dans la problématique. Il y a d'abord le repérage, et pour cette première année de lancement, je crois que vous visez 150 ménages, qui nécessite de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires qui à un moment donné peuvent être en situation de signalement, d'alerte sur ces situations. Deuxième point, une fois que ces situations sont repérées, un accompagnement technique, bien entendu, mais aussi financier. Et là, je fais le vœu que le dispositif soit très soutenant parce que nous savons qu'en général, ce ne sont pas de petits travaux, même s'il peut y avoir de la sensibilisation aux bons gestes en matière d'économies d'énergie, etc., il y a aussi des travaux plus structurants pour les ménages.

Le troisième point porte sur la mobilisation des propriétaires sur ces questions. Je ne connais pas la part des ménages qui seront en situation de location par rapport à ceux qui seront propriétaires dans les 150 visés mais il me semble qu'une action doit également être menée en direction des propriétaires. Et pour assister à certaines commissions d'attribution de logements sociaux, nous voyons à quel point nous sommes face à des situations où ce sont des locataires qui font des demandes parce qu'ils sont dans des logements qualifiés d'insalubres, indignes, etc. Ce dispositif peut également être l'occasion, par effet de ricochet, d'aller jusqu'au propriétaire à qui bien sûr nous prêtons des intentions tout à fait louables au départ, sur peut-être des manques de moyens aussi, car c'est la question, le manque de moyens financiers pour assurer les travaux. D'autres, peu scrupuleux, peuvent être repérés par ce dispositif.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Pour répondre aux questions, effectivement, j'ai fait tellement court que j'ai oublié un élément important, notamment dans l'accompagnement financier pour les travaux. Le SLIME est vraiment un dispositif complémentaire de ce qui existe déjà sur les territoires. Nous savons donc très bien que nous ne partons pas de rien et heureusement. Les EPCI, les communes par les CCAS, les Agglomérations ont déjà des services qui fonctionnent. Il s'agit donc par là d'avoir réellement la possibilité de s'appuyer sur des lanceurs d'alertes, cela peut être les services d'aide à domicile qui interviennent chez les personnes et qui voient parfois la manière dont elles vivent, avec leur accord, nous sommes bien d'accord. Il est important que les personnes, qu'elles soient locataires ou propriétaires, donnent leur accord pour intervenir pour faire le diagnostic très particulier sur ce que l'on appelle la précarité énergétique. Les techniciens, sur repérage, à l'invitation des personnes qui vivent dans le lieu, feront un diagnostic. Cela peut être parfois de simples aménagements de type mettre des thermostats, avoir un peu plus d'isolation. Certaines choses sont considérées comme de petites choses qui pourront même être réalisées par les techniciens, voire en auto réhabilitation.

Il y aura effectivement à côté de cela une contrevisite pour voir si les travaux ont été réalisés et surtout, nous allons aider les personnes à mobiliser les aides qui existent aujourd'hui pour faire ces travaux. Il faut un guichet unique. Ces personnes ne savent pas à qui s'adresser, ce qu'elles peuvent mobiliser comme aide, etc. Pour que le reste à charge soit le moins possible pour les propriétaires les plus précaires, pour des locataires qui ont peu de moyens, nous avons également, en complément, mis un dernier outil en place qui s'appelle un Fonds Social aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie. C'est un fonds de 25 000 € la première année, qui ira jusqu'à 35 000 € les années suivantes, pour les ménages les plus précaires, pour essayer d'éviter le reste à charge. Il suffit parfois qu'il reste 100 ou 150 € de reste à charge pour qu'ils n'y arrivent pas. Ce fonds a donc été prévu.

**Mme KHERKHACH**. – Une intervention plus générale concernant les rapports n°1016, n°1017 et n°1018. Je crois que ta présentation illustre les moyens budgétaires colossaux mis pour lutter contre la pauvreté. Et ces moyens justifient également un niveau d'exigence sur les résultats attendus. Vous savez bien que ce sont les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle desquels il est

beaucoup attendu en termes de résultats parce qu'il y a beaucoup de fantasmes, de représentations négatives également. Je crois qu'il est important de nous attarder sur ces questions, et tu l'as dit, Christine GONZATO-ROQUES, et je te remercie d'avoir validé la proposition que nous vous avions faite d'organiser une commission spéciale visant à élaborer un plan d'action en matière d'innovation sociale et professionnelle, parce que je crois que tout cela doit passer par l'évaluation. Donc d'abord regarder les actions menées. Tu l'as dit, des actions sont empreintes d'innovation, bien entendu, il ne s'agit pas de dire que rien n'est fait en la matière. En tout cas, je crois que vous pouvez partager avec nous l'idée que nous ne pouvons pas nous satisfaire des résultats au niveau du cumul RSA/travail saisonnier, qui ne sont pas à la hauteur de nos espérances, ni des moyens que vous avez mobilisés, financiers et au niveau des Ressources humaines.

Et vous savez bien, pour faire le lien avec le dernier congrès de l'ADF, que des initiatives intéressantes sont portées par d'autres Départements. Il serait donc intéressant de prendre le temps de cette réflexion, que nous réfléchissions également en lien avec le PDI, à la mise en place d'un appel à projets sur des actions innovantes, en permettant par exemple à des opérateurs ou à des associations de répondre en commun sur des appels à projets. Je pense aux familles monoparentales dont il est souvent question. Nous avons la fâcheuse tendance de scinder les sujets et les problématiques. Nous savons bien que c'est un public cible pour lequel nous avons des problématiques de mobilité, de garde d'enfant, parfois de logement, et on se dit : pour la mobilité, quel opérateur peut répondre ? Pour la garde d'enfant ? etc.

Je crois que c'est aussi notre rôle d'inviter les partenaires à réfléchir de manière commune et de proposer aussi un plan d'action qui leur permettrait de répondre en commun à ce type de problématique par exemple. Je crois qu'aujourd'hui, autant nous pouvons entendre que le contexte est favorable au retour à l'emploi, nous sommes dans un contexte de quasi-plein emploi, autant nous avons aussi des demandeurs d'emploi qui, il faut le reconnaître, ont évolué dans leur rapport au travail, dans le sens qu'ils veulent y retrouver, dans les valeurs qu'ils recherchent quand ils sont en situation de demandeur d'emploi et avec aussi des attentes et des aspirations plus compatibles avec leur mode de vie, etc. La crise sanitaire a bousculé tout le monde, y compris le demandeur d'emploi. Je crois que nous devons vraiment pouvoir, collectivement, et c'est un constat que nous retrouverons chez tous les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, réactualiser notre logiciel et innover sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui ont évolué dans leur rapport au travail.

Je me réjouis de la tenue de cette commission, à laquelle je participerai et ferai des propositions à vos côtés. Je vous remercie.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Juste pour le cumul RSA/travail saisonnier, effectivement, comme je le disais ce matin, c'est dérogatoire, c'est à la charge du Département, c'est-à-dire que nous prenons la part de RSA qui est maintenue. Il est certain que c'est toujours décevant, mais les 283 personnes qui se sont engagées là-dedans, en tous les cas, le temps où elles ont travaillé, cela leur a permis de rencontrer d'autres personnes, d'abord d'améliorer leur niveau de vie, cela a répondu à des besoins de travaux qui devaient être réalisés, agriculture, agroalimentaire, un petit peu moins hôtellerie-restauration, nous l'avons dit. C'était tout de même 374 ou 375 contrats.

Ensuite, effectivement, je pense qu'il est important de faire cette rencontre et ce travail sur les innovations, parce qu'il y a déjà plein d'innovations en termes d'insertion, qui sont en place. Elles sont évaluées, je pense à ACOR, je pense à l'accompagnement des gens du voyage, des travailleurs indépendants de la communauté dite du voyage, qui sont allocataires du RSA et qui demandent une approche un peu particulière. Tout un travail est réalisé avec les services d'aide à domicile concernant la formation pour leur faciliter le recrutement. Des choses sont en place, nous n'en parlons peut-être pas assez. Certaines restent peut-être effectivement dans des niches mais pour le public qu'elles touchent, ce sont de grandes victoires. Cette commission nous permettra donc de réceptionner et de voir quelles sont vos idées, de regarder comment les choses pourraient être encore plus efficientes.

**Mme la Présidente**. – Je voudrais juste rappeler, au sujet du critère de la saisonnalité, que j'étais assez réservée au début pour proposer aux bénéficiaires RSA de pouvoir cumuler RSA et activité, notamment au sein des services d'aide à domicile. J'étais réservée, car j'estime, et je pense que c'est la réalité, que cette activité doit être réalisée par des professionnels, qu'il y ait en tout cas un minimum de formation. Après avoir échangé, notamment avec la Région et la Vice-présidente à la Formation, il y avait la possibilité d'organiser des formations pour ces bénéficiaires RSA. Il se trouve que là, nous avons reçu un avis plutôt mitigé, voire défavorable de la part des associations d'aide à domicile. Alors certes, les demandeurs d'emploi ont une nouvelle approche de ce qu'ils attendent du travail mais je crois aussi que les employeurs devront également faire évoluer les choses. Je pense que le monde de l'entreprise réalise aujourd'hui qu'il y a de nouvelles aspirations, la crise sanitaire aidant aussi. Je crois qu'il doit y avoir une remise en question des deux côtés et que les choses évoluent différemment.

**Mme KHERKHACH**. – Nous en avions effectivement parlé en commission de l'idée d'élargir finalement le cumul RSA/travail saisonnier sur d'autres secteurs d'activité, l'aide à domicile, le bâtiment. Christine GONZATO-ROQUES nous a également rappelé les freins juridiques dès lors que l'on était sur le caractère saisonnier et nous a fait le retour en commission que les fédérations d'aide à domicile n'étaient pas favorables. Je partage ce que vous dites sur l'attente vis-à-vis des entreprises et je crois que, sur la question du retour à l'emploi, c'est vraiment une question qui doit mobiliser tous ceux pour lesquels la mobilisation générale est attendue, pour lesquels les fédérations d'entreprises doivent également bouger pour nous permettre de trouver des solutions vis-à-vis de ces publics les plus éloignés ou les plus en besoin de formation qualifiante.

J'ajoute que si les propositions seront faites dans ce domaine, il ne faut pas être jusqu'au-boutiste dans des dispositifs qui ne fonctionnent plus. C'est aussi pourquoi je parlais de l'évaluation, et l'évaluation aussi sur la question de la sortie de la pauvreté. Je crois qu'il est également important de poser une évaluation sur cette question de l'évaluation des personnes accompagnées au niveau de leur parcours de sortie de la pauvreté puisque le sujet concerne plus de 2 M€ sur ce dispositif. Je sais que c'est un domaine qui interroge des champs pluriels et multiples mais cela se regarde aussi de manière objectivée et évaluée.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Lorsque l'on fait le rapport d'exécution de la CALPAE, l'État demande comment nous avons utilisé l'argent, le nombre de sorties positives, etc. Il est vrai que les grilles sont très techniques, un peu illisibles mais l'évaluation est faite. Nous avons un taux d'exécution de 78 % de la CALPAE.

**Mme KHERKHACH**. – Je partage avec toi l'idée que bien sûr, l'évaluation est faite du point de vue de la réalisation. Je parle pour ma part de l'évaluation en termes d'impact sur les publics accompagnés, par rapport aux actions menées.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Lorsque je citais les raisons d'être de la CALPAE, c'est bien la sortie de la pauvreté, je pense donc que l'État a mis des critères dont il estime qu'ils évaluent la sortie de la pauvreté.

**Mme DUCOS**. – Je vais revenir sur le rapport n°1020 dont vous avez parlé respectivement dans les discours et dont tu viens de parler, Christine GONZATO-ROQUES, qui porte donc que sur le financement par le Département de la mise en place des mesures de revalorisation salariale en faveur des personnels socio-éducatifs exerçant au sein des établissements médico-sociaux suite à l'application de la loi rectificative du mois d'août 2022. Nous avions déjà voté lors de la DM1, à la suite du décret du mois d'avril 2022, le versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale dans le cadre du Ségur de la Santé et là, c'était au sein des directions de la Protection Maternelle et Infantile.

Ces décrets comportent effectivement un vide, voire des vides, puisqu'ils excluent notamment la catégorie des infirmières du service de la direction Autonomie, du service APA et Accueil Familial. Vous appliquez avec une grande rigueur les décrets puisqu'effectivement, vous avez fait le

choix que ces neuf infirmières de cette direction ne touchent pas cette réévaluation. Et pas besoin de rappeler, Madame la Présidente, l'importance de leur mission, leur charge de travail, leurs actions continues pendant la période du Covid. Madame la Présidente, vous qui tenez toujours à ne laisser aucun Lot-et-Garonnais sur le bord de la route, ne le faites pas avec vos agents puisque là, nous parlons uniquement de neuf infirmières.

Vous auriez pu faire le choix de leur accorder malgré le décret. C'est un choix. Cependant, ce qui me choque le plus, c'est le silence face au courrier qu'elles ont adressé, ces neuf infirmières ont cosigné un courrier qui vous a été adressé en date du 7 octobre dernier. Sauf erreur de ma part, personne, ni vous, Madame la Présidente, ni les Directions des services, n'avez dénié leur répondre, ce qui les laisse dans un désarroi que nous comprenons fortement. Vous auriez pu leur fournir quelques explications de vos décisions, quitte à simplement regretter que ce vide du décret les exclue.

Ce silence les touche, les dévalue, nous les comprenons et nous tenions à intervenir à ce sujet aujourd'hui.

**Mme la Présidente**. – J'ai effectivement été interpellée par plusieurs corps de métiers, notamment des infirmières, mais aussi des travailleurs sociaux tels que les ALI, sur le fait qu'effectivement, elle ne pouvait pas bénéficier de la prime Ségur. C'est une loi, je ne peux pas aller au-delà de la loi. Nous sommes en revanche en train de voir dans le cadre du RIFSEEP, parce que c'est aussi une histoire de grade, pour essayer de compenser et qu'elles puissent en bénéficier. Ce ne sera pas la prime Ségur parce que là, ce n'est pas possible, ce sont les textes de loi, mais essayer de rééquilibrer au travers du RIFSEEP que nous allons mettre en place au cours du premier semestre 2023.

J'ai répondu par un courrier leur expliquant que j'étais désolée, que j'avais interpellé le ministre cet été et que nous n'avions pas eu de réponse, que tous les départements se posent la même question parce que cela crée des difficultés. Aujourd'hui, d'autres agents de la Collectivité pourraient réclamer le Ségur. Lorsque les agents d'accueil reçoivent les travailleurs sociaux de l'extérieur avec des mineurs non accompagnés, les agents de sécurité à l'entrée pourraient aussi prétendre à cette prime. Mais aujourd'hui, ce n'est pas prévu. Donc, dans le cadre du travail que nous allons mener dans le RIFSEEP, nous allons essayer de rééquilibrer au mieux.

**M. CALMETTE**. – Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, je voudrais dire à notre collègue que c'est bien d'avoir pris attache et de voir qu'elles avaient fait un courrier. Vous dites qu'elles n'ont pas eu de réponse, mais cette information est partielle, elle est mensongère. Madame la Présidente a fait un courrier, vous n'êtes peut-être pas au courant mais Madame la Présidente a fait un courrier. Il ne faut pas dire que nous n'avons pas répondu.

**Mme DUCOS**. – Honnêtement, les neuf infirmières n'ont pas reçu de courrier. S'il y a eu un courrier, Monsieur CALMETTE, je veux bien que vous me le fassiez parvenir. Mais elles n'ont pas reçu de courrier.

**Mme la Présidente**. – En tout cas, il est certain qu'il y a eu cette information. Je me souviens très bien avoir répondu au secrétariat, ça, c'est certain, aux ALI me semble-t-il aussi, peut-être pas par un courrier écrit aux infirmières mais elles ont eu l'information leur indiquant que nous allions travailler dans le cadre du RIFSEEP pour essayer de compenser ce à quoi elles n'ont pas droit aujourd'hui dans le cadre de la loi.

**Mme DUCOS**. – Cette lettre étant nominative, elles étaient effectivement en droit d'attendre une réponse de sensibilisation de votre part, étant les seules infirmières des services, je pense, à ne pas bénéficier, malheureusement, de ce décret.

**Mme la Présidente**. – Non, il y en a d'autres. Il y en a d'autres. Avez-vous d'autres questions sur cette commission avant de passer au vote ? (*Non.*) Je vous propose donc de passer au vote des différents rapports de cette commission.

**RAPPORT N° 1016**

**PROLONGATION DU DISPOSITIF DE CUMUL DE L'ALLOCATION DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) AVEC LES REVENUS D'UNE ACTIVITE SALARIEE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 1017**

**CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI (CALPAE) 2022-2023 ENTRE L'ÉTAT ET LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 1018**

**RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2021-2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 1019**

**SLIME 47 : UN NOUVEAU SERVICE DEPARTEMENTAL COMPLEMENTAIRE POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE AU PLUS PRES DES MENAGES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 1020**

**FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE DE LA MISE EN PLACE DES MESURES DE REVALORISATION SALARIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS, SOIGNANTS ET**

**PARAMEDICAUX EXERÇANT AU SEIN D'ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE EXCLUSIVE DU DEPARTEMENT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 1021**

**AMELIORATION DE LA REMUNERATION ET DES INDEMNITES VERSEES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX EMPLOYES PAR LE DEPARTEMENT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. Borie)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

**Mme la Présidente**. – Nous passons à la Commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative. Je donne la parole à Madame Marylène PAILLARES.

***COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE***

**Mme PAILLARES**. – Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues, le monde sportif qui a traversé des moments très délicats ces derniers mois retrouve, c'est une très bonne nouvelle, de la sérénité avec un retour progressif des pratiquants au sein des associations sportives. Pendant cette période, notre collectivité a su rester à leur côté par un soutien maintenu et une adaptation de ses dispositifs départementaux. Mieux, pour poursuivre les objectifs de sa labellisation Terre de Jeux 2024, notamment celui de mettre plus de sport dans le quotidien des Lot-et-Garonnais, le Département est plus que jamais mobilisé et engagé pour le développement du sport sous toutes ses formes, du sport pour tous au sport de haut niveau.

En vue de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre, notre politique sportive s'est enrichie ces derniers temps de nouveaux appels à projets destinés à accompagner les actions associatives remarquables menées en faveur du sport pour tous, du sport de pleine nature, du sport inclusif des personnes en situation de handicap et du sport santé.

Plus récemment et dans le cadre de la convention éducative est né un appel à projet destiné à favoriser les actions des collèges lot-et-garonnais labélisés Génération 2024 visant à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Dans le même esprit, une animation sportive estivale inédite a vu le jour en collaboration étroite avec le CDOS 47. La Caravane du Sport a sillonné cet été nos territoires et a offert aux petits et grands la possibilité de découvrir et de s'initier à de nombreuses activités sportives. Lors des quatre étapes de Laroque à Duras et de Monflanquin à l'Hôtel du Département, et malgré une météo particulièrement capricieuse, la Caravane a pu rassembler près de 1 500 participants. L'opération reviendra en 2023 et ralliera de nouveaux villages. Elle se poursuivra jusqu'à l'ouverture des J.O. de Paris avec en point d'orgue une journée finale dans le parc de l'Hôtel du Département.

Enfin, nous sommes actuellement engagés activement dans la mission du développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature qui, je le rappelle, nous est attribuée par la loi. Notre action désormais ancrée et reconnue sera poursuivie dans les prochains mois dans le cadre d'un schéma des sports de nature actualisé, fixant la mise en œuvre de multiples fiches actions. Dans le même temps, le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires continue de s'enrichir avec l'inscription à venir de nouveaux itinéraires de randonnée.

Si le sport pour tous est l'axe principal de notre politique sportive, le sport de haut niveau n'en est pas pour autant oublié. En ce sens, les clubs sportifs qui évoluent au niveau national sont soutenus spécifiquement. Jusqu'alors deux dispositifs distincts coexistaient : un en faveur des clubs évoluant dans des championnats professionnels ou semi-professionnels et un en faveur des clubs engagés dans les championnats nationaux amateurs. Certaines évolutions fédérales des compétitions nationales et la difficulté accrue de distinguer ce qui relève du professionnel et de l'amateur au meilleur niveau nous conduisent aujourd'hui à proposer une refonte de notre aide en faveur des clubs de haut niveau. Précisément, le rapport qui vous est soumis aujourd'hui pose le principe d'une simplification, d'une clarification et d'un renforcement de notre accompagnement. Désormais, un seul dispositif regroupera et soutiendra l'ensemble des clubs qui brillent et qui font briller notre département au niveau national. Je vous remercie.

Vous avez tous pris connaissance de la délibération qui explique plus précisément la refonte des clubs et le pourcentage que nous avons modifié, passant de 5 % à 7 %, ce qui permet de continuer à subventionner certains clubs qui auraient disparu si nous n'avions pas réévalué ce pourcentage. Tout cela parce que la Fédération française de Rugby a créé une nationale supplémentaire, qui est la

Nationale 2, dont Marmande fait partie. Cela nous permet avec 7 % de maintenir la subvention pour les clubs de Fédérale 2 qui concerne cette année quatre clubs. La subvention pour ces clubs est de 8 000 €.

**Mme la Présidente**. – Mme PAILLARES, vous faites aussi le secteur culturel et je passerai ensuite la parole à Madame Emilie MAILLOU, qui va nous faire une présentation dans le cadre de la citoyenneté.

**Mme PAILLARES**. – Je prends la parole à la place de Jacques BILIRIT qui est excusé pour cette session. Je souhaitais avant tout rappeler, je parle au nom de Jacques bien entendu, qu'après deux années quasi blanches, cette année 2022 a permis de renouer avec la vie culturelle sur nos territoires. Les saisons culturelles, les festivals, les rencontres ont de nouveau été programmés et les publics ont répondu présents. Ce sont des moments privilégiés, essentiels dans nos vies, que nous aurions pu durant ces deux années de crise sanitaire tout simplement oublier. Partager, rencontrer, vivre ensemble des temps artistiques et culturels est fondamental et en tant qu'élus, nous avons la responsabilité de les accompagner, de les faciliter et de les favoriser.

J'ai particulièrement plaisir aujourd'hui à vous retrouver pour cette dernière session plénière de l'année. Deux axes forts de la politique culturelle départementale sont mis en exergue : la lecture publique et le cinéma. Le contexte reste compliqué et difficile, socialement, énergétiquement, cela ne vous aura pas échappé, mais le Département continue à répondre présent pour les filières culturelles.

La lecture publique tout d'abord avait fait l'objet d'un rapport présenté au mois de juillet dernier en DM1 au travers du renouvellement du Contrat Départemental Lecture Itinérance, le CDLI, pour la période 2022-2024. Ici, comme Jacques s'y était engagé au printemps lors d'une commission spécialisée et lors d'échanges avec vous, il s'agit de l'aboutissement de la réflexion autour des soutiens aux manifestations dédiées au livre. À l'issue de rencontres avec l'ensemble des organisateurs, il est proposé un ajustement du régime d'aide permettant de distinguer deux catégories d'initiatives portées par des associations, des communes ou des intercommunalités. Des initiatives structurées et structurantes en premier lieu, qui contribuent au développement culturel du territoire et proposent généralement un travail en profondeur tout au long de l'année et des initiatives plus événementielles en second lieu, mais intéressantes pour nos territoires qui proposent généralement un seul temps fort durant l'année.

Les montants des aides ont également été revus, je vous en laisse en prendre connaissance dans le rapport et les annexes associées, avec un double objectif, encourager les initiatives et mieux accompagner la lecture et le livre et maintenir le budget qui nous est alloué.

Pour la filière cinéma que vous connaissez, qui a bénéficié de nombreux temps de présentation et de débat dans cet hémicycle, il s'agit ici de clôturer la dernière année d'exercice de la Convention Triennale de Développement Cinématographique et Audiovisuel 2020-2022, regroupant le CNC, la Région et six Départements de la Nouvelle-Aquitaine et d'évoquer les perspectives à venir. Une année 2022 exceptionnelle avec un fonds de soutien porté à 250 000 €, dont 45 000 € de recettes du CNC. Quelques chiffres-clés : cinq longs-métrages, trois courts-métrages, trois documentaires et une résidence d'écriture soutenus.

Pour la période à venir, la Convention Triennale sera retravaillée avec une nouveauté : l'intégration officielle de COMETT dans la contractualisation. Pour rappel, COMETT est une plateforme d'éducation à l'image qui offre aux établissements scolaires la possibilité de visionner une sélection de courts-métrages tournés en Lot-et-Garonne et en Gironde, depuis peu de temps dans les Landes et en projet en Charente et Charente-Maritime. Chaque film est accompagné d'un contenu pédagogique et permet un apprentissage du cinéma et de son langage. Dans le prolongement de la plateforme, le Festival COMETT a été créé à l'attention du grand public qui découvre en salle chaque année une sélection de courts-métrages tournés localement.

Le CNC, la Région et les six Départements souhaitent aujourd'hui une meilleure visibilité de cet outil et ont acté la rédaction d'un article commun et partagé dans la nouvelle convention pluripartite 2023-2025. Le Département ne peut que se féliciter de cette initiative et de l'extension de COMETT à l'échelle de la Région.

Je finirai mes propos par un point d'actualité. Je rappelle que les porteurs de projets doivent transmettre les comptes rendus de leurs actions 2022 avant le 30 novembre prochain afin de ne pas perdre le solde de la subvention. Pour l'année 2023, les demandes de subvention sont en cours jusqu'au 30 novembre 2022 pour les projets de fonctionnement et jusqu'au 31 décembre 2022 pour les projets d'investissement hors FACIL. Les acteurs culturels sont parties prenantes, les services sont mobilisés à leurs côtés et répondent présents. De nombreuses initiatives seront proposées en 2023 sur l'ensemble du territoire départemental. Nous aurons l'occasion d'évoquer l'ensemble de ces dynamiques en commission spécialisée dès la rentrée. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur ces deux rapports ? (*Non.*) Nous allons donc passer au vote.

**RAPPORT N° 6006**

**CREATION D'UN DISPOSITIF UNIQUE D'AIDE EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EVOLUANT DANS DES CHAMPIONNATS NATIONAUX**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 6007**

**AJUSTEMENT DES REGIMES D'AIDE – POLITIQUES CULTURELLES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 6008**

**PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE – CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE CNC 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)

- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. Borie)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)

**Mme la Présidente**. – Je donne maintenant la parole à Mme Emilie MAILLOU pour la présentation des films du Conseil départemental des Jeunes.

**Mme MAILLOU**. – Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Chers Collègues, à quelques jours du lancement de la nouvelle mandature du Conseil départemental des Jeunes qui aura lieu le 7 décembre prochain, je tenais à vous présenter le fruit du travail de la précédente session.

Durant l'année, 26 établissements ont œuvré à la création d'un clip vidéo sur une thématique unique, la laïcité, suite aux préconisations du Conseil Consultatif Citoyen dans son rapport intitulé Défense et promotion de la laïcité. L'ensemble des clips a été présenté à l'occasion de la session de clôture en juin dernier et les jeunes élus ont désigné leur prix départemental de la Laïcité au clip du collège Anatole France de Villeneuve-sur-Lot pour leur court-métrage, *L'unique*. Trois autres prix, des coups de cœur, ont été décernés à cette occasion. Il s'agit de la MFR de Barbaste pour son clip *La laïcitine*, du collège Lucien Sigala de Duras pour son film *La Fleur au voile*, et enfin, l'IME de Fongrave avec *Laïcité*. Je vous propose donc aujourd'hui une petite séance de cinéma afin que chacun puisse appréhender le travail qui peut être réalisé par cette instance de participation citoyenne. Je vous souhaite un bon visionnage et je vous parlerai à la suite de la prochaine session.

**Diffusion des courts-métrages *L'unique, La fleur au voile, Laïcité, La laïcitine*.**

*(Applaudissements.)*

**Mme MAILLOU**. – Comme vous pouvez le voir, effectivement, la laïcité, c'est un vaste champ. 26 établissements lors de la dernière session du CDJ ont fait une vidéo pour exprimer ce qu'était leur laïcité et ils sont tous visibles sur YouTube, sur la chaîne CDJ. Si vous voulez tous les voir, je vous les recommande avec plaisir.

Avant de repartir dans les débats pour terminer cette session, je tiens à vous préciser que le prochain mandat du CDJ, 2022-2024, se fera donc sur 2 ans et est en train de débuter. 24 établissements scolaires participent à cette nouvelle édition, publics, privés, MFR et IME. J'ai la liste des participants avec moi, donc si vous êtes intéressés, vous pouvez venir me voir après, je vous la donnerai.

Les jeunes vont donc travailler sur une thématique choisie parmi les trois proposées, le développement durable, l'égalité filles-garçons et le Lot-et-Garonne, Terre d'accueil. Le travail qu'ils rendront en fin de ce mandat sera similaire à celui que vous venez de voir. Chacun créera un mini film sur la thématique choisie.

La toute première date de rencontre avec les jeunes se tiendra le 7 décembre 2022, il s'agit de la journée d'intégration à laquelle vous êtes tous conviés. Elle se tiendra au Campus Numérique à Agen et vous recevrez une invitation en bonne et due forme. Huit autres dates ponctueront le mandat entre les sessions plénières à Agen et des sessions de travail sur le clip au sein des établissements scolaires.

Pour épauler les jeunes dans leurs tâches, cinq associations les accompagneront : la Ligue de l'Enseignement, l'IFAC, la Maison de l'Europe, le CEDP 47 et enfin, SolaR'hythm. Je suis intimement convaincue que nous devrions encore une nouvelle fois avoir de belles surprises en termes de création pour les jeunes et pour pouvoir travailler avec eux. Je vous remercie, je vous attends tous le 7 décembre et je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente**. – Merci, Mme MAILLOU. Je vous invite à prendre connaissance des jeunes conseillers départementaux de votre canton. Je le fais moi-même et je les associe autant que je peux sur des manifestations sur le canton, notamment sur les commémorations ou les animations particulières. Ils sont en général très honorés d'être associés, évidemment quand c'est possible.

**Mme MAILLOU**. – Ils sont en attente de cela. Les élections ont eu lieu et il y en a 24 sur tous les établissements qui ont voulu avoir des conseillers départementaux jeunes. J'ai la liste, il faudra venir me voir.

**Mme la Présidente**. – Nous allons vous la donner. Merci encore, Mme MAILLOU.

Je vous propose de passer à la Commission Agriculture et Forêt. Je donne la parole à Monsieur Marcel CALMETTE.

***COMMISSION AGRICULTURE ET FORET***

**M. CALMETTE**. – Bonsoir Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, Joël HOCQUELET ayant dû partir, vous me chargez de présenter un rapport. Je vais donner deux messages. Nous avons beaucoup parlé de pauvreté tout à l'heure et je voudrais simplement dire que la campagne des Restos du Cœur commence aujourd'hui. Elle sert 15 000 habitants de notre Département et sert également durant toute la saison près de 1,2 million de repas.

Le sujet que je dois vous présenter est le rapport sur la santé animale et l'hygiène alimentaire. Ce rapport fait 25 pages, je peux vous le lire ou tout simplement vous proposer d'en prendre acte puisque l'objet du rapport est de prendre acte de la mission qui a été assurée par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes durant l'année écoulée. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur ce rapport ? (*Non.*)

**RAPPORT N° 7006**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES**

***L'Assemblée prend acte.***

**Absents lors de l'examen de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)

**Mme la Présidente**. – Avant de passer à la commission suivante, j'ai oublié de passer au vote le rapport n°1022 sur le transfert de la mission d'évaluation de prestation de compensation du handicap à la MDPH et l'actualisation des apports du Conseil départemental au fonctionnement de la MDPH formalisé dans la convention constitutive du GIP MDPH 47. Aviez-vous des questions ? (*Non.*)

**RAPPORT N° 1022**

**TRANSFERT DE LA MISSION D'EVALUATION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) LA MDPH ET ACTUALISATION DES APPORTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU FONCTIONNEMENT DE LA MDPH, FORMALISEE DANS LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP MDPH 47**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)

**Mme la Présidente**. – Je donne la parole à Monsieur DEZALOS pour la Commission Administration générale et ressources humaines.

***COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES***

**M. DEZALOS**. – Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues, je vais essayer de ne pas – comment a-t-elle dit ? – vous « emboucaner ».

Plusieurs dossiers, mais certains ont été votés ce matin, le 8012 qui portait sur l'approbation des débats de la précédente session, le n°8016 également concernant les délégations à la Présidente.

Un mot sur le dossier n°8013 qui concerne une modification du règlement intérieur. C'est tout simplement une rectification, une modification concernant la publicité des actes du Département.

**RAPPORT N° 8013**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

Concernant le dossier n°8014, composition des commissions, notre collègue Guillaume LEPERS avait été malencontreusement exfiltré de la commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilité, sans intention de nuire de quiconque. Il s'agit de le rétablir au sein de cette commission, je pense que vous n'y serez pas opposés.

**Mme la Présidente**. – Nous passons au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**RAPPORT N° 8014**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS L'ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 8009 DU 8 JUILLET 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

Ensuite, le tableau des effectifs, exercice qui revient régulièrement, vous le savez, il s'agit d'ajuster le tableau que nous avions adopté lors du Budget Primitif. Les principales modifications portent sur la création d'un contrat de projet de 2 ans dans le cadre du Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau en application du SDAGE pour le recrutement d'un technicien en assainissement et milieux aquatiques. Ensuite, la création d'un poste de coordinateur dans le cadre de la mise en place du SLIME 47 dont nous avons parlé, convention avec le réseau CLER, puis des modifications statutaires des cadres d'emploi des puéricultrices et infirmières. Voilà pour le tableau des effectifs, l'essentiel en tout cas.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions ? (*Non.*) Nous passons donc au vote.

**RAPPORT N° 8015**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)

- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**Mme la Présidente**. – Nous passons à la Commission Finances, Patrimoine, Évaluation des Politiques Publiques.

**M. DEZALOS**. – Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de refaire une présentation du FACIL, le règlement d'intervention du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises, nous en avons parlé ce matin, sauf s'il y avait des questions.

**M. DEVILLIERS**. – J'ai 72 questions.

**M. CHOLLET**. – Abstention.

**M. DEZALOS**. – Cela a été abondamment discuté ce matin, je pense que nous pouvons peut-être passer au vote directement, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente**. – Je rappelle un certain nombre de choses, puisqu'il y a tout de même eu beaucoup de débats ce matin, effectivement, et je vous en remercie. Je pense qu'il y a un avis unanime sur l'intérêt, sur le fond de ce FACIL, sur le fait de rendre plus lisible, de passer de 16 régimes d'aide à 1, de répondre plus précisément aux enjeux au travers des deux fonds.

Ce qui est important, parce que j'ai bien entendu, notamment dans les remarques proposées par Monsieur Arnaud DEVILLIERS, les communes doivent connaître les règles assez rapidement puisque les dépôts de candidatures devaient être faits avant le 31 décembre 2022. Cependant, puisque nous proposons ce fonds aujourd'hui, nous reportons au 28 février 2023.

Je m'engage donc sur deux points. La 10e commission pourrait regarder les dossiers fin février 2023 pour regarder les demandes qui sont déjà arrivées et qui arriveront jusqu'au 28 février, avec la possibilité d'adapter le FACIL si c'était nécessaire. Je m'engage également à faire un bilan au bout d'un an, pour revoir éventuellement la forme et peut-être le fond. Voilà les engagements que je prends devant vous à 17h35.

**M. MIRANDE**. – Un complément d'information. Dans le document du FACIL, je tiens à rappeler que des choses ont été prises en compte à la suite de rencontres avec des professionnels, en particulier le fait que nous aidions à traiter les problématiques de couverture photovoltaïque en présence de plaques amiantées. Je le précise parce que cela a été pris en compte dans le cadre des rencontres avec les professionnels.

Pour information, sachez qu'avec la nouvelle réglementation thermique, nous devons respecter certaines contraintes, arriver à une certaine performance, en utilisant des matériaux particuliers, des systèmes de chauffage et autres entre autres. Il est maintenant obligatoirement demandé d'utiliser des matériaux dits biosourcés, ce qui entraîne un surcoût. Je propose que nous l'intégrions donc dans le FACIL au niveau des critères d'obtention des aides du Département, de façon à répondre pleinement à la réglementation et à la nécessité pour les entreprises d'avoir un message politique fort sur le fait que le Département le prend en compte. Je vous remercie.

**M. DEVILLIERS**. – C'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Nous allons multiplier les critères et nous allons nous retrouver à nouveau avec une usine à gaz. Je suis tout à fait d'accord sur l'idée, mais nous sommes en train d'ajouter des critères aux critères et nous allons nous retrouver avec une liste à la Prévert de ce qu'il faudrait faire.

Je ne vais pas relancer le débat parce que je ne sais pas s'il y a une réponse et nous allons voter. Mais je ferai tout de même deux petites précisions. J'aimerais à titre personnel que l'on puisse intégrer dans le rapport le fait que les communes ou intercommunalités qui auraient déposé un dossier dans l'année 2022, qui serait donc en cours d'étude, aient le choix d'intégrer le FACIL ou de conserver l'ancien régime.

**Mme la Présidente**. – Tout dépend des dates.

**M. DEVILLIERS**. – Si le dossier a déjà été déposé ou s'il est en cours d'étude.

**M. DEZALOS**. – Je rappelle que nous avons débattu le 8 juillet 2022 sur le principe de mise en place du FACIL et que nous avons supprimé les 16 régimes qui existaient jusque-là. La proposition de notre collègue Arnaud DEVILLIERS me paraît donc difficile à tenir puisque le régime n'existe plus à ce jour juridiquement.

**M. DEVILLIERS**. – Il est 18h, je ne vais donc pas relancer le débat mais je pense que vous devriez faire un point là-dessus parce qu'à mon avis, il y a un malentendu quelque part.

**Mme la Présidente**. – Au 31 décembre 2022, les anciens régimes n'existeront plus. Les nouveaux projets qui arriveront jusqu'au 28 février 2023 entreront dans le cadre du FACIL.

**M. DEVILLIERS**. – Nous sommes d'accord mais je parle de dossiers qui auraient déjà fait l'objet d'un dépôt.

**Mme la Présidente**. – Je vous ai parlé tout à l'heure d'un certain nombre de courriers que j'ai reçus de maires, suite à un courrier que j'avais envoyé à l'ensemble des maires du Département à la suite de la dernière session, m'interpellant pour me dire : « J'ai un projet dans ma commune, est-ce que je pourrais… ». Ils ont donc évidemment très vite compris qu'il allait y avoir des modifications. Ils m'ont donc interpellée pour me dire qu'ils allaient avoir un projet et je leur ai répondu qu'il se ferait effectivement dans le cadre du FACIL et qu'ils avaient jusqu'au 28 février 2023 pour déposer de façon complète leur dossier.

**Mme DALLIES**. – Merci, Madame la Présidente. Sauf erreur de ma part, pendant la réunion à Fauguerolles sur le sujet, il me semble qu'il avait été dit à un moment donné que les dossiers en cours allaient intégrer le FACIL. Ceux qui ont été déposés cette année.

**Mme la Présidente**. – Si nous avons donné une réponse sur un financement avant la DM1, l'ancien régime sera appliqué. Rappelez-vous, justement à Fauguerolles, j'ai regretté d'être allée à une inauguration dans un village, Poussignac pour ne pas le citer, qui avait eu droit à 20 000 € et que dans le cadre du FACIL, il aurait eu droit à 150 000 €.

Les dossiers qui ont été instruits avant la DM1 bénéficieront évidemment de l'ancien régime.

**M. DEVILLIERS**. – Effectivement, quelqu'un qui bénéficierait d'un régime d'aide au titre d'un dossier d'un dossier qui aurait été déposé préalablement au FACIL et qui se retrouverait dans la situation d'avoir un régime d'aide actuel moins intéressant que le FACIL a l'autorisation de l'annuler et de le représenter au FACIL.

**M. DEZALOS**. – Non.

**M. DELRUE, Directeur général des Services**. – La situation est relativement simple. Les communes qui déposent des dossiers actuellement, le font dans le cadre des régimes actuels, c'est-à-dire les régimes valables jusqu'au 31 décembre 2022. En général, les demandes formulées par les communes dans le cadre du régime actuel, sont instruites dans le cadre du régime actuel et cela ne pose pas de difficultés particulières. Nous allons d'ailleurs encore en voter pendant la dernière CP du 2 décembre 2022.

Il y a des cas particuliers, parfois, où l'enveloppe du régime est close parce que tout a été attribué, auquel cas nous répondons à la commune, c'est ce que disait la Présidente tout à l'heure, que nous transférons son dossier en 2023 mais dans le cadre du FACIL, sauf si elle nous dit le contraire. Le dossier est donc automatiquement transmis l'année suivante, il est enregistré dans nos tablettes.

Certaines communes, cela arrive notamment sur la partie Culturelle et Patrimoniale, nous ont envoyé des dossiers pour lesquels les maires se demandent, et c'est peut-être ce que vous évoquez, M. DEVILLIERS, s'ils seront traités au titre des régimes 2022 ou du FACIL 2023. Nous leur répondons que comme ils déposent leur dossier au titre de 2023, ils seront gérés dans le cadre du FACIL en 2023.

C'est pourquoi nous écrivons à chacun des maires pour lesquels il n'y a pas de traitement automatique dans le cadre des régimes d'aides actuels, pour leur dire que nous tiendrons automatiquement compte de leur dossier dans le cadre du FACIL 2023, sauf avis contraire de leur part.

**M. DEVILLIERS**. – Puis-je juste un peu pousser l'avantage ? J'ai un deuxième cas particulier.

**Mme la Présidente**. – Allez-y et nous passons ensuite au vote.

**M. DEVILLIERS**. – Imaginons que nous ayons un projet en deux tranches – ce qui est interdit, parce que nous sommes bien d'accord que dans le FACIL, c'est le projet lui-même qui est financé – et que la première tranche a déjà fait l'objet de l'obtention du Département dans le cadre de l'ancien système. La deuxième tranche est-elle subventionnée au titre du FACIL dans son intégralité. Daniel BORIE, je compte sur toi pour m'aider sur ce coup-là, c'est pour Tournon.

J'en avais fait part en commission et il m'a été répondu que c'était un point politique et que nous devions en parler entre nous politiquement.

**Mme la Présidente**. – Ce qui est acté dans le nouveau régime d'aide, est que si vous proposez dans le cadre du FACIL un projet sur plusieurs tranches, il faudra avoir la somme globale, dès le départ, pour que la subvention soit calculée sur l'ensemble du projet. Même s'il y a plusieurs phases. Je pense que pour la deuxième phase uniquement, ce sera sur le FACIL.

**M. DEVILLIERS**. – Banco, nous le notons dans le procès-verbal.

**Mme la Présidente**. – Oui, c'est cela. Pour les projets dont la première phase a pu bénéficier des régimes antérieurs, je pense à un projet bien particulier dans le nord du département et j'ai déjà évoqué le sujet avec le maire concerné, s'il y a une deuxième phase, elle entre dans le cadre du FACIL. En revanche, pour les nouveaux projets déposés avant le 28 février 2023, ce sera global. Nous sommes d'accord ?

**M. DEZALOS**. – J'ajoute pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté que l'imputation d'une opération sur l'exercice avant FACIL ou après FACIL, ce sont des dossiers qui doivent avoir été déposés avant le 31 décembre 2021 pour avoir le régime avant FACIL. Les dossiers déposés en juillet, c'est dès à présent le régime FACIL. C'est compliqué.

**Mme la Présidente**. – Non, ce n'est pas compliqué, c'est très simple. C'est FACIL, d'abord.

## RAPPORT 9013

## REGLEMENT D'INTERVENTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES LOT-ET-GARONNAIS (FACIL)

***VOTE : Le rapport est adopté à la majorité. Abstention du groupe 100 % Lot-et-Garonne.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Concernant le dossier n°9014 sur le projet de renouvellement et de modernisation d'engins lourds de lutte contre les feux de forêt du SDIS 47. C'est une demande de subvention exceptionnelle au titre de la DSIL. Une opportunité s'est en effet présentée de pouvoir bénéficier, pour cet équipement qui normalement relève de l'initiative du SDIS, de subventions DSIL, que seul le Département pouvait porter. Le SDIS ne le pouvait pas directement.

L'objet est donc de procéder à l'opération suivante : solliciter une subvention DSIL auprès de l'État, auprès du Préfet, pour financer l'acquisition de deux unités d'extinction de feu pour une somme totale de 769 612 € et de bénéficier d'une subvention DSIL à hauteur de 80 % de cette somme, de rétrocéder l'ensemble au SDIS, c'est-à-dire les équipements et également la subvention contre paiement par le SDIS au Département de l'ensemble de l'opération, de déléguer ou de transférer au SDIS la possibilité de récupérer la TVA. Voilà l'opération qui fait l'objet de ce rapport. Je ne reviens pas sur l'intérêt et la nécessité pour le SDIS de procéder à des renouvellements de matériel, dont certains ont été endommagés à l'occasion des feux de l'été.

**M. DUFOURG**. – S'agissant des dégâts occasionnés durant les feux de l'été, les assurances se mettent également en place.

**Mme la Présidente**. – Il s'agit là de matériel. C'est exclusivement fléché sur les véhicules incendie et feux de forêt. Concernant le SDIS 47, quatre véhicules ont été détruits pendant les feux de forêt de cet été. Cela permettra d'en avoir deux neufs.

**M. DEZALOS**. – Et si l'on passe par le Département, pardon d'insister, c'est pour pouvoir bénéficier de cette subvention DSIL.

**Mme la Présidente**. – Sur le 9014, projet de renouvellement et de modernisation du parc d'engins lourds de lutte contre les feux de forêt du SDIS 47, qui est contre, qui s'abstient. Le rapport est adopté.

**RAPPORT 9014**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT ET DE MODERNISATION DU PARC D'ENGINS LOURDS DE LUTTE CONTRE LES FEUX ET FORET DU SDIS 47 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA DSIL EXERCICE 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – M. Jean-Jacques MIRANDE nous présente le dossier n°9015.

**M. MIRANDE**. – Je vous invite à chausser les baskets pour le dossier n°9015 car nous allons aller beaucoup plus vite que d'ordinaire. Pour faire très court, concernant le plan de réduction des consommations d'énergie pour l'hiver 2022-2023, à titre indicatif, sachez qu'en 2022, le coût de l'énergie était de 635 000 € et que l'estimation pour l'hiver 2022-2023 sera de 1,5 M€. En conséquence, le plan d'urgence qui vous est proposé vise à amplifier les efforts de réduction des consommations de fluides engagés depuis déjà plusieurs années.

Les dépenses d'énergie de la Collectivité : depuis 2011, les installations de génie climatique des bâtiments départementaux sont gérées dans le cadre d'un marché avec intéressement, incluant la modernisation des équipements. À ce sujet, sachez que depuis que la Collectivité a engagé ce marché avec intéressement, nous avons diminué nos consommations de 40 %. Les équipements sont aujourd'hui à un bon niveau et tous les sites de plus de 1 000 m², voire parfois moins, sont régulés en chaufferie ou utilisent des pompes à chaleur.

En parallèle des économies de gaz, le développement des équipements de climatisation et pompe à chaleur réversible explique la hausse de la consommation d'électricité, en particulier dans les CMS, de même que l'utilisation de chauffage d'appoint.

Deux courbes intitulées « Évolution de la consommation globale d'électricité et de gaz » figurent sur le document que vous avez reçu. Sachez que pour la partie gaz, la descente importante en 2016 est simplement liée à des décalages de facturation. Ce n'est pas une baisse de consommation.

Pour information, sachez que pour les bâtiments dits infrastructures, c'est-à-dire les bâtiments des Routes, la baisse de consommation de fuel s'explique par la suppression du chauffage au fuel. Nous avons installé du chauffage au gaz ou des pompes à chaleur, d'où une augmentation de la consommation pour ce type de bâtiment.

Plusieurs actions vous sont proposées pour réduire la consommation d'énergie. Afin de permettre une aide à la décision efficace, les propositions portent sur des actions réalisables à court terme. Pour information, sachez que les services ont travaillé dans l'urgence à ce plan d'urgence depuis le mois de septembre, d'où certaines imperfections. Il faut en tenir compte.

Ce plan d'urgence distingue deux actions. D'abord, l'efficacité énergétique qui correspond à la diminution de consommation énergétique d'un dispositif technique pour un service rendu équivalent, et ensuite la sobriété énergétique, qui selon l'ADEME n'a pas de définition précise, mais nous pouvons la synthétiser par une modération de la production et la consommation de ressources énergétiques et matérielles par la transformation des modes de vie, au-delà de la recherche d'efficacité.

Le présent plan d'urgence porte donc essentiellement sur la sobriété d'usage, qui résulte de la bonne utilisation des équipements en vue d'en réduire la consommation. Premier axe, l'efficacité énergétique, dont la première action est de remplacer toutes les lampes actuelles d'éclairage par des LED. Il faut savoir que sur cette opération, 1 € investi, c'est 1 € d'économie. C'est tout de même très rentable et c'est pourquoi nous y allons au plus vite. À cet effet, sachez que nous en aurons pour l'Hôtel du Département pour une somme de 16 240 €, pour des économies estimées à 14 580 €. Comme nous n'avons pas assez de personnel en régie pour le faire dans un temps très court, nous proposons d'embaucher quatre électriciens sur deux mois. À ce jour, si je ne me trompe pas, nous en sommes déjà à deux électriciens extérieurs embauchés pour accélérer le processus.

Concernant la sobriété énergétique sur les véhicules, nous allons développer l'écoconduite. Nous avons trois types de conducteurs parmi les agents du Département : ceux qui conduisent beaucoup, au service des Routes, en particulier les agents d'exploitation, ceux qui utilisent fréquemment des véhicules du Département et ceux qui conduisent occasionnellement. Nous allons en conséquence les former à l'écoconduite avec trois types de formations adaptées en fonction des trois types de conducteurs dont je viens de vous parler et nous estimons que l'économie sera de 45 000 € par an.

L'écoconduite consiste à sensibiliser et former les agents à utiliser les véhicules d'une façon complètement différente, entre autres : rapports à bas régime, vitesse stable, vitesse plus réduite, ce que l'on appelle le stop and start, c'est-à-dire ne pas accélérer quand il n'y a pas besoin d'accélérer et d'y aller tout doucement. On apprend à le faire. Cela s'apprend. Je sais que par exemple, La Poste l'a lancé, la Macif l'a également lancé, depuis de longues années.

Des formations vont donc être mises en place de manière à ce que nos agents puissent conduire dès cet hiver d'une manière différente pour aller dans le sens des économies de gasoil.

Autre opération facile à réaliser et qui est instantanée, c'est la baisse de la température de consigne des installations de chauffage. Nous chauffons actuellement nos bâtiments à 20°, nous baisserons de 1° et l'économie escomptée est de 32 000 € par an. Et vous l'avez constaté, c'est déjà en place puisque nous n'avons pas eu très chaud tout à l'heure dans la salle de restauration.

Toujours pareil, des actions rapides à mettre en place : réduire la consommation d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments départementaux et en particulier à l'Hôtel du Département. Cela va tout simplement consister à fermer les robinets d'eau chaude dans les toilettes, excepté un robinet ou plusieurs selon les services, pour le personnel qui fait le nettoyage de nos locaux, pour qu'ils puissent

utiliser de l'eau chaude et pour les agents qui ont besoin de se laver les mains avec de l'eau chaude pour des raisons sanitaires et médicales. Concrètement, nous faisons de lourdes économies, elles sont estimées à 6 700 € par an.

Ce sont certes de petites économies en chiffres mais si nous les mettons bout à bout, cela s'appelle l'effet colibri.

Également à titre d'information, mais ce sera validé par le Comité technique du 29 novembre 2022, nous proposons de fermer les bâtiments départementaux une journée de plus, ce qui induirait une économie entre 3 000 et 5 000 €. Je crois qu'il sera proposé au Comité technique de fermer le 2 janvier 2023, car les écoliers seront encore en vacances. Pour l'instant, ce n'est pas une décision puisque nous attendons l'avis du Comité technique.

Un point qui nous concerne tous sur les équipements électriques mobiles, tout ce qui est bouilloire individuelle, cafetières, machines à café, qui sont parfois réparties dans des bureaux. L'objectif est de les récupérer, de les lister et de créer des lieux de convivialité, qui existent déjà, mais qui ne sont pas toujours utilisés, équipés avec du matériel moderne qui consomme beaucoup moins, pour éviter que nos agents utilisent leur propre matériel. L'économie escomptée est de 4 500 € par an.

Ensuite : harmoniser les plages horaires de chauffage, c'est-à-dire d'arrêter le chauffage à partir d'une certaine heure le soir et l'harmoniser au niveau des bâtiments départementaux. Nous pouvons escompter une économie de 2 300 € par an.

Concernant l'éclairage, lorsque nous avons présenté ce dossier au CHSCT, des problématiques se sont posées de mise en œuvre de délestage aux heures les plus chères de l'éclairage public. Cela ne peut pas être mis en œuvre de façon brutale, car nous remettrions en cause de manière trop rapide l'organisation et le fonctionnement des services pour un gain espéré assez faible. Nous proposons en conséquence de le traiter dans le cadre de la mise en « conformité » des travaux de rénovation, en particulier de l'Hôtel du Département et, dans ce cadre, nous mettrons les outils pour couper l'éclairage à partir d'une certaine heure, sans couper l'informatique.

Dernier point soulevé au CHSCT : la consommation du matériel informatique. Vous le savez, ce matériel reste en fonctionnement 24h/ 24h et 365 jours par an. Nous avons donc demandé au Service Informatique du Département de faire une étude sur le sujet, de voir ce qui peut être fait à ce niveau, parce que nous ne pouvons pas couper le matériel sans nous donner des moyens de sécurité, en particulier en matière de cyberattaque. Ils ont donc pour mission de se pencher sur le sujet, de manière à essayer de réduire les consommations d'éclairage et du service informatique.

Certaines choses sont tout de même en place depuis quelques années, juste à titre indicatif, pour votre culture personnelle et la mienne également, un matériel informatique qui date de 5 ans consomme grosso modo de 180 Watts en activité et 4,42 Watts en veille. Entre un matériel qui date de 5 ans et un matériel acheté aujourd'hui, la consommation du matériel peut être réduite entre 3 et 5, ce qui n'est pas négligeable. C'est pourquoi le plan de rénovation du matériel informatique doit aller dans le sens de la réduction de la consommation énergétique du Département.

Dernier point, communiquer et fédérer. Les actions du présent plan d'urgence s'inscrivent en majorité dans des dispositifs de sobriété d'usage qui ne peuvent être réellement réalisés qu'avec une forte adhésion des agents de la Collectivité. C'est pourquoi il y aura beaucoup de communication, et des référents vont également être mis en place dans les services pour que si certains se demandent comment améliorer leur comportement et leur consommation, des agents soient formés pour répondre à ces questions et peut-être faire remonter certaines informations qui devront être traitées techniquement.

Pour que les actions mises en place fonctionnent, elles doivent être relayées par des agents désignés à cet effet, en capacité incidemment de contrôler la température d'un bureau ou les

équipements mobiles en place. Je précise bien que ce ne sont pas des gendarmes, ce sont plutôt des agents qui auront pour but d'aider à obtenir les objectifs et à modifier les comportements.

J'ai fait au plus vite, Chers Collègues.

**Mme la Présidente**. – Merci, M. MIRANDE. Avez-vous des questions sur ce plan ?

**M. CHOLLET**. – Nous avons juste trouvé qu'il faisait froid au restaurant ce midi.

**Mme la Présidente**. – C'est vrai mais nous allons nous y habituer.

**M. DUFOURG**. – Il est vrai qu'il faudrait économiser mais je pense que beaucoup de personnes ne savent pas ce que c'est. Je pense que nous sommes tous responsables ici, nous avons toujours respecté la chaleur, le froid mais il faut tout de même ce qu'il faut. Il ne faut pas non plus tomber dans l'absurdité. Le rapport est très bien mais tout respecter à la ligne sera un peu compliqué, notamment pour que les personnes qui travaillent immobiles à un bureau n'aient pas trop froid. Cela pourrait induire des arrêts de travail et il ne faut pas non plus tomber dans l'excès.

Tout ce que nous allons changer nous coûtera également, donc à un moment donné, je ne sais pas si nous allons vraiment faire des économies. Mais c'est mon avis personnel.

**RAPPORT 9015**

**PLAN D'URGENCE POUR LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX AU COURS DE L'HIVER 2022-2023**

***VOTE : Le rapport est adopté à la majorité. M. DUFOURG s'abstient.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Je poursuis avec le rapport n°9016 concernant la décision de la Présidente, prise sur la base de ses délégations de fonction. Elle en donne connaissance, vous avez pu en prendre connaissance, tout simplement, il n'y a pas de vote.

**RAPPORT 9016**

**DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR EN APPLICATION DES ARTICLES L.1413-1, L3211-2, L.3221-10-1 ET L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

***L'Assemblée prend acte.***

**Absents lors de l'examen de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Le rapport n°9017 reprend les travaux de la commission consultative des services publics locaux en 2021. La commission a entendu les rapports fournis par l'Agropole et par le Laboratoire des Pyrénées qui traite de l'hygiène alimentaire et de la santé animale. Il s'agit de prendre acte également.

**RAPPORT 9017**

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2021**

***L'Assemblée prend acte.***

**Absents lors de l'examen de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Le rapport n°9018 correspondant au rapport sur les pertes et créances irrécouvrables. Il s'agit là encore, vous le savez, d'admettre en non-valeur certaines créances qu'il n'est plus possible de recouvrer, d'enregistrer des pertes, de reprendre des provisions initialement faites. Vous avez plus de détail dans le rapport mais je pense que c'est traditionnel.

**RAPPORT 9018**

**PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - PROVISIONS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)

- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Le rapport n°9019, qui va nous prendre du temps, nous allons repartir sur la DM2 à proprement parler. Nous en avons parlé ce matin, il s'agit, Madame la Présidente, d'adopter cette DM2 portant sur le budget principal mais également sur le budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade dont nous avons un peu parlé ce matin. Il y a très peu de modifications, 13 000 €, je crois, de dépenses supplémentaires de personnel.

**RAPPORT 9019**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DM2) DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB) POUR L'EXERCICE 2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Le rapport n°9020 porte sur les mesures qui nous permettent d'assurer la continuité budgétaire en engageant des dépenses de fonctionnement à la hauteur du budget précédent, des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %. Ce sont des mesures de continuité, traditionnelles à cette période de l'année.

**RAPPORT 9020**

**EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**Mme la Présidente**. – Concernant le rapport n°9021, « Rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine, relatif au contrôle des comptes gestion de la société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne, SEM47, exercice 2016 à 2020 ». La Chambre régionale des Comptes nous a transmis le rapport définitif relatif à son contrôle des comptes et de gestion de la SEM47 pour les exercices 2016 à 2020, ce rapport vous a été transmis. Souhaitez-vous que nous en débattions ? Non, il n'y a pas d'intervention. L'Assemblée départementale me donne-t-elle acte de la transmission de ce rapport et de la tenue d'un débat contradictoire ? Je vous remercie.

**RAPPORT 9021**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LOT-ET-GARONNE (SEM47) – EXERCICES 2016 A 2020**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**M. DEZALOS**. – Concernant la préparation du Budget départemental, il faut donner acte à la Présidente qu'elle a fourni un rapport d'impact de l'inflation et de mesures législatives et gouvernementales sur les finances du Département. Nous en avons parlé ce matin. C'est le tableau de toutes ces dépenses imprévues, mais qui sont bien d'actualité aujourd'hui, à la hauteur de pratiquement 20 M€, nous ne revenons pas sur le montant, nous en avons parlé ce matin.

**RAPPORT 9022**

**PREPARATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2023 : IMPACTS DE L'INFLATION ET DES MESURES LEGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES SUR LES FINANCES DU DEPARTEMENT**

***L'assemblée prend acte de la transmission du rapport et de la tenue d'un débat contradictoire.***

**Absents lors de l'examen de ce rapport :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)

- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**Mme la Présidente**. – Je pense que nous en avons terminé avec les rapports, nous allons maintenant procéder à l'examen de la motion déposée par le groupe de la Majorité départementale.

***MOTION***

**M. DEZALOS**. – Ce rapport a, je crois, été communiqué à l'ensemble des conseillers départementaux qui ont pu en prendre connaissance et je pense que nous devons être en mesure de procéder au vote sur cette motion.

**M. CHOLLET**. – Nous avons beaucoup travaillé aujourd'hui et honnêtement, nous n'avons pas eu le temps d'en discuter. C'est arrivé hier soir et nous avions terminé mercredi soir. Nous ne prendrons donc pas part au vote mais nous avons compris deux choses sur cette motion. C'est à notre avis que les élections sénatoriales ont bien commencé, parce que cette motion, pour nous, c'est juste de nous mettre en difficulté par rapport à ce qui s'est passé avec Monsieur Jean-Pierre MOGA et Madame Christine BONFANTI-DOSSAT (sénateur et sénatrice de Lot-et-Garonne en fonction depuis 20217) qui ont pris une position qui n'est pas forcément la nôtre. Vous accepterez donc, s'il vous plaît, que nous ne prenions pas part à ce vote.

Je vous promets que nous en discuterons dans notre groupe. Ce n'est pas un sujet banal, ce n'est pas un sujet à traiter à la dernière minute. C'est un sujet fort, qui n'a rien à voir avec les pronostics de SUA-Oyonnax qui est dans 3 heures.

**Mme la Présidente**. – Pour être tout à fait honnête, cette motion devait être proposée à la DM1 puisqu'il y avait effectivement eu des discussions à ce moment-là, au niveau de l'Assemblée nationale. Honnêtement, cela n'a aucun lien avec les élections sénatoriales à venir. Je pense que le fond de la motion porte juste sur le respect et la possibilité de donner de façon définitive aux femmes qui le souhaitent le droit de recourir à une interruption volontaire de grossesse et nous savons qu'aujourd'hui en Europe, c'est interdit dans certains pays et que certains seraient tentés de revenir sur cette décision. C'est en quelque sorte un filet de sécurité. Mais en aucun cas, cela me vexerait presque que vous puissiez le penser, il n'y a derrière un contexte d'élections sénatoriales.

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – Merci, Madame la Présidente. Je regrette moi aussi cette attitude. Chers Collègues, dans de nombreux pays, le droit à l'IVG n'est toujours pas acquis, et nous assistons même aux USA à l'avènement d'une ère de régression des libertés et des droits fondamentaux, sans équivalent dans l'histoire.

C'est le résultat, je crois, de l'œuvre ravageuse des forces d'extrême droite américaines, celle de la remise en cause des droits fondamentaux en général et ceux des femmes en particulier. Cela n'était possible que grâce à de longues mutations du champ politique et culturel américain. Cette situation appelle à mon avis deux réflexions.

La première est que l'extrême droite, même banalisée, fait son œuvre lentement, mais sûrement, en distillant dans la société ses idées liberticides et antidémocratiques et les met en œuvre dès que l'occasion se présente.

La seconde est que nos droits fondamentaux ne sont pas acquis. C'est une lutte permanente et une vigilance de tous les instants. Alors que 10 à 13 % des mortalités maternelles dans le monde sont attribués à des avortements non sécurisés, avec des variations selon le milieu social, constitutionnaliser le droit à l'IVG, c'est sécuriser l'avortement. Une révision ultérieure est bien sûr toujours possible mais bien plus difficile qu'une modification législative.

À travers cette mise en lumière du droit des femmes à disposer de leur corps, nous réaffirmons l'importance de nos droits fondamentaux et notre réactivité vis-à-vis de toute remise en cause de ces droits. Notre Collectivité en tant que collectivité de la solidarité et du soutien aux femmes à travers les centres de planification familiale, la PMI, la lutte contre les violences conjugales, l'égalité

hommes-femmes, a toute sa part à prendre dans ce combat, dans son rôle défenseur des personnes vulnérables et protecteur des droits au quotidien et en tant qu'autorité morale et politique.

Si 80 % des Français sont favorables à la constitutionnalisation du droit à l'IVG, affirmons avec eux et pour eux que le droit à l'avortement sera protégé au sommet de la hiérarchie des normes et non pas par une loi qu'une simple loi pourra défaire.

C'est bien plus qu'un symbole comme l'affirme le Parlement européen qui demande à inscrire le droit à l'IVG dans la Charte européenne des Droits fondamentaux.

Chers Collègues, Chers Élus de la République, dépassons les clivages politiques qui parfois nous opposent pour affirmer ensemble et en mémoire et en hommage à Madame Simone VEIL, qu'en constitutionnalisant le droit à l'IVG, nous défendrons bec et ongles ce droit, tout comme nous défendrons tout droit, Messieurs, qui serait menacé à votre encontre. Aujourd'hui, face à ce risque de changement politique, face à ce risque sociétal qui nous guette, soyons unis et solidaires car si rien n'est jamais acquis à l'homme, il l'est encore moins à la femme. Je vous remercie.

**M. CHOLLET**. – Nous n'avons rien à voir avec l'extrême droite.

**Mme la Présidente**. – Ce n'est pas du tout ce qui a été dit !

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – J'ai parlé du risque de l'extrême droite.

**M. CHOLLET**. – C'est un débat important, nous voulons l'avoir entre nous parce que c'est un sujet fondamental. Je rappelle que Simone VEIL n'était pas pour que ce soit inscrit dans la Constitution. Il y a des choses sur lesquels nous devons discuter, nous en parlerons entre nous. Nous ne prendrons pas part au vote, tout le monde est parti, nous avons beaucoup travaillé pendant la journée.

**Mme PAILLARES**. – Je voudrais juste confirmer qu'il n'y a rien de lié aux sénatoriales, mais je veux rappeler qu'à Malte, qui fait partie de l'Union européenne, les femmes risquent encore jusqu'à 3 ans de prison si elles se recourent à l'avortement.

**Mme la Présidente**. – 100 % Lot-et-Garonne ne participe pas au vote, mais je mets tout de même cette motion au vote.

**MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE REAFFIRMANT LE CARACTERE FONDAMENTAL DU DROIT A L'AVORTEMENT**

***VOTE : La motion est adoptée à la majorité. Abstention des groupes 100 % Lot-et-Garonne et Les 47.***

**Absents lors du vote de la motion :**

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Lacombe)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos)
- Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel)
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme Lavit)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)

- Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet)
- Mme CASTILLO Julie (a donné pouvoir à M. Dupuy)
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAURENT (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Constans)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Bousquier)
- Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Mirande)
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Vo Van)

**Mme la Présidente**. – Je pense que nous avons terminé. Nous vous donnons les dates des prochaines sessions, regardez-les, mais nous allons également vous les envoyer.

**Présentation d'un diaporama (p. 122)**

Je vous remercie, bonne fin de soirée et bon week-end.

***La séance est levée à 18h12.***

# TEXTE DE LA MOTION

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

**Décision modificative du 18 novembre 2022**

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

REAFFIRMANT LE CARACTÈRE FONDAMENTAL DU DROIT À L'AVORTEMENT

***

Chaque année, dans le monde, 50 000 femmes meurent à la suite d'un avortement clandestin pratiqué dans des conditions insalubres et dangereuses.

Au cœur même de l'Europe, perdurent des législations très restrictives, comme en Irlande, en Pologne et au Luxembourg où le recours à l'avortement est strictement limité et même totalement interdit à Chypre et à Malte.

En France, le droit à l'IVG est issu d'un long combat. A partir de 1920, de nombreuses lois ont accentué la répression, et particulièrement sous le régime de Vichy qui considérait l'avortement comme un crime contre l'État français, passible de la peine de mort. C'est seulement en 1975 que sera autorisée l'IVG, sous l'impulsion de mouvements féministes et par le combat courageux de Simone Veil.

L'Histoire démontre que ce droit fondamental peut être remis en cause lors de changement de majorité politique. Plus récemment, dans une grande démocratie comme les Etats-Unis, les femmes se voient interdire ou fortement restreindre l'accès à l'IVG dans de nombreux états, droit pourtant acquis de longue date.

En France, comme d'autres textes législatifs, il suffirait qu'une majorité de députés s'accordent sur un texte interdisant l'avortement et le votent à l'Assemblée pour voir ce droit réduit à néant. Dès lors, il convient de tout mettre en œuvre pour rendre ce droit imprescriptible, et seule son inscription dans la Constitution le permettra.

Les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 18 novembre 2022 :

- **REAFFIRMENT** le caractère fondamental du droit à l'avortement et leur soutien aux femmes qui y recourent, quelles qu'en soient les raisons ;
- **ALERTENT** le Gouvernement sur l'impérieuse nécessité de maintenir les services de proximité adaptés pour la prise en charge des femmes contraintes de pratiquer une IVG ;
- **SOUTIENNENT** l'inscription dans la constitution d'un droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception.

# DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Décision modificative n° 2 2022

## *Session du 18 novembre 2022*



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Décision modificative n°2 de 2022

| Sections | Types de mouvements | Dépenses en € | Recettes en € |
|---|---|---|---|
| INVESTISSEMENT | **Réel** | **0** | **0** |
| | *Ordre* | *63 000* | *63 000* |
| | Total investissement | 63 000 | 63 000 |
| FONCTIONNEMENT | **Réel** | **4 300 000** | **4 300 000** |
| | *Ordre* | *0* | *0* |
| | Total fonctionnement | 4 300 000 | 4 300 000 |
| **TOTAL DES PROPOSITIONS** | | **4 363 000** | **4 363 000** |

- Augmentation très faible du volume budgétaire et pas d'impact sur les équilibres budgétaires :
  section de fonctionnement équilibrée en D=R à 4,3 M€
  section d'investissement D=R = 0,063 M€ *(uniquement des opérations d'ordre)*
- Des crédits nouveaux financés par redéploiements de crédits complétés par de nouvelles recettes

## Décision modificative n°2 de 2022

- 88,5% des ajustements de fonctionnement sont la traduction financière des mesures gouvernementales auxquels s'ajoutent les impacts d'une inflation galopante
- 2,7 M€ de crédits nouveaux d'investissement sont proposés et remplacent, pour un même montant, des programmes votés au BP mais reportés en 2023.
- Au niveau des travaux, un volume de 8,2 M€ est présenté sous forme d'autorisations de programmes, concernant l'ajustement du « plan collèges » (6 M€ pour Casseneuil et 1 M€ pour les autres collèges), les ouvrages d'art (0,7 M€) et la réhabilitation du centre d'exploitation de Marmande (0,5 M€).



## Décision modificative n°2 de 2022

- Du coté des recettes, en fonctionnement, principalement :
  - des participations de la CNSA (2,870 M€
  - un complément de Taxe d'aménagement (0,6 M€)
- En investissement, près de 1 M€ dont la moitié correspond à une subvention de l'Etat *(véhicules de lutte contre les feux de forêt).*
- Réduction de l'emprunt d'équilibre ; son montant passe de 15,6 à 14,6 M€
- La collectivité se désendettera, a minima, de 12 M€ en 2022

TECHNOPOLE
agropole
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2021
Novembre 2022
LOT-ET-GARONNE
Le Département

TECHNOPOLE
agropole by
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
DE L'IDÉE
À L'USINE
La plus grande technopole agroalimentaire d'Europe

# LES 5 FONCTIONS D'AGROPOLE

1 FORMATION ACCOMPAGNEMENT

2 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

3 CRÉATION D'ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES À VOCATION INDUSTRIELLE

4 IMPLANTATION INDUSTRIELLE

5 APPUI AU MARKETING TERRITORIAL ATTRACTIVITÉ DE L'AGROALIMENTAIRE

ENTREPRISES agropole

SERVICES agropole

CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES agrotec

# L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE
*en chiffres*

- FRANCE -
271 Mds €

- NOUVELLE AQUITAINE -
29,8 Mds €

- LOT ET GARONNE -
2,5 Mds €

TECHNOPOLE agropole › 748,4 Millions d'euros

# CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entreprises **106**

74 Services

32 Production

Nombre d'emplois **2745**

1939 Production

806 Services

Chiffres d'affaires **748 367 k€***

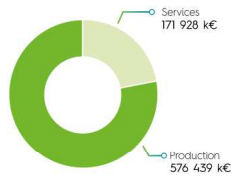


*Calculé sur la base du CA déclaré de 95 entreprises sur 106

Investissements cumulés **386 809 k€**

+48 219 k€ (vs 2020)

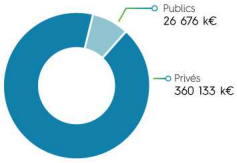

# NOS SERVICES

## Agrotec

CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES agrotec

Agrotec accompagne les porteurs de projets et industriels pour innover en agroalimentaire, tester les produits en analyse sensorielle et assurer leur formation.

**26** Salariés › **8** Chefs de projet

CRT centre de ressources technologiques

**30 ans** d'expérience

**1400 m²** de plateforme

**2** laboratoires

**550** contrats par an

**7** centres Actia en réseau

# NOS SERVICES
## Agrotec

CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES agrotec

- Innovation produit et mise au point de procédés de fabrication
- Qualité, bonnes pratiques et amélioration continue
- Organisation et développement durable
- Formations personnalisées des équipes
- Valorisation des coproduits végétaux
- Etudes sensorielles et marketing

# NOS SERVICES
## Accompagnement

SERVICES agropole

Tout au long de la démarche de création, de l'idée à l'industrialisation, les chefs de projets Agropole accompagnent les créateurs.

**3** Chefs de projet

**12** Entreprises en pépinière

**83%** Taux de survie à 3 ans (+9% (74% en France))

**71%** Taux de survie à 5 ans (+10% (61% en France))

Quelques grands noms accompagnés

SUD'n'SOL, BONCOLAC, Cité Gourmande, Yooji, ultra premium direct, SOJAMI, Briau, Lechef, VEGECROC, Le Temps des Cerises

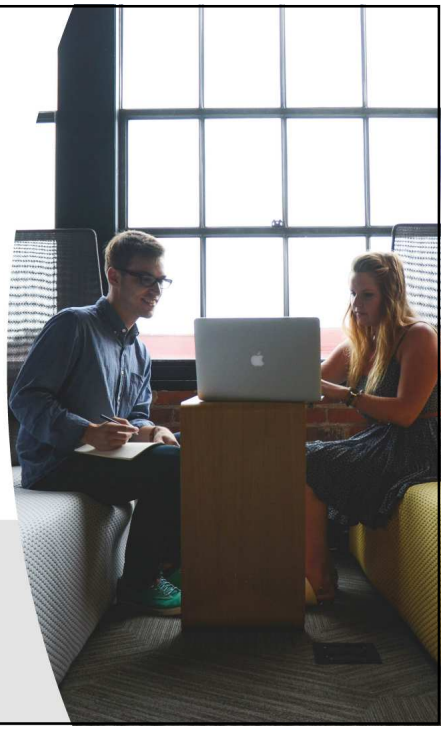

# NOS SERVICES

ENTREPRISES agropole

## *Pépinière & espaces de production*

Agropole met à disposition des entreprises accompagnées des bureaux et espaces de production afin de démarrer leur activité dans les meilleures conditions.

**5500 m²**
d'espaces de production

Bureaux de
**8 à 100 m²**

# ANIMATION

SERVICES agropole

## *Fédérer les entreprises*

Recrutement, mobilité, formation... tout au long de l'année, les services Agropole construisent des animations en réponse aux besoins des entreprises.

AGROPOLE RECRUTEMENTS

**6ème** édition | **40** entreprises | **400** candidats

Le 12-14 d'Agropole

**20** entreprises | **120** participants | **10** rencontres thématiques

MOOV'AGRO

**1** édition par an | **1** appli de covoiturage | Mise en place de vélos électriques

# ANIMATION

## *Accélérer les entreprises*

Depuis 1994, le Concours National Agropole chasse les start-ups les plus talentueuses et prometteuses et les présente devant un jury exceptionnel de professionnels de l'agroalimentaire.

**29ème** édition

**200** inscrits par an

**Les lauréats 2021**

circul egg

UMIAMI

PAP'S

# ACTUS 2021

**UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ**

**14** candidats à la création d'entreprises industrielles reçus pour un 1er contact
**13** porteurs de projets accompagnés durant l'année

**LE CONCOURS NATIONAL AGROPOLE**

**154** candidatures
**57** dossiers complets reçus
**20** porteurs de projet auditionnés
**6** candidats présentés au jury.
**3** lauréats

**INFRASTRUCTURES**

Locaux de production pépinière
OCCUPATION 99,4 %
Locaux de bureaux pépinière
OCCUPATION 88 %
Usine durable :
OCCUPATION 100%
Usine Cocagne :
OCCUPATION 100%
Usine photovoltaïque :
OCCUPATION 100%

**ANIMATIONS**

**AGROPOLE RECRUTEMENTS**
(2 éditions)

**FÊTE DE LA SCIENCE :** accueil de plus de 200 personnes au travers d'une semaine thématique "Quand l'agroalimentaire fait recette de la science".

**GRANDE CONFÉRENCE AGROPOLE**
En partenariat avec RIA

# FAITS MARQUANTS 2021

Agropole Recrutements

Salon Alina à Bordeaux

Concours National 2021

Raphaël Haumont à l'Agropole

Formations avec ADI

Lancement de la démarche collaborative

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2021

**3 752 000 €** de recettes (financements/produits)

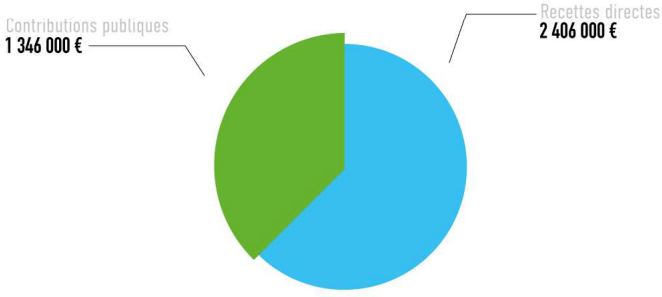

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2021

**1 346 000 €** de contributions publiques

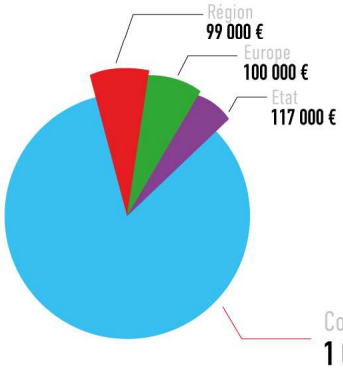


Conseil Départemental 47
**1 030 000 €**

# BILAN D'ACTIVITÉ

*Relation entre délégant et les délégataires*

**1 030 000 €** de participations financières du Département

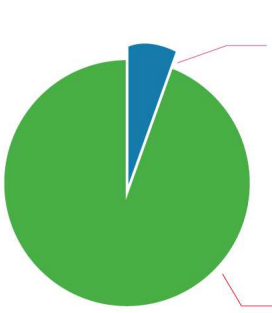

agrotec
**45 108 €**

SERVICES agropole
**985 151 €**

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2021

**2 405 224 €** de recettes directes

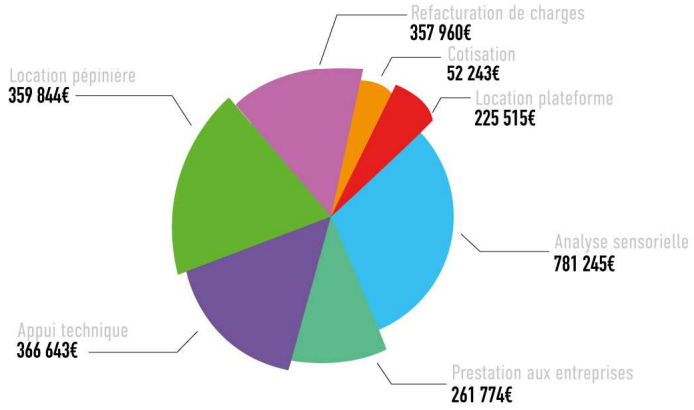

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2021

**3 556 950 €** de charges (ventilation budgétaire)

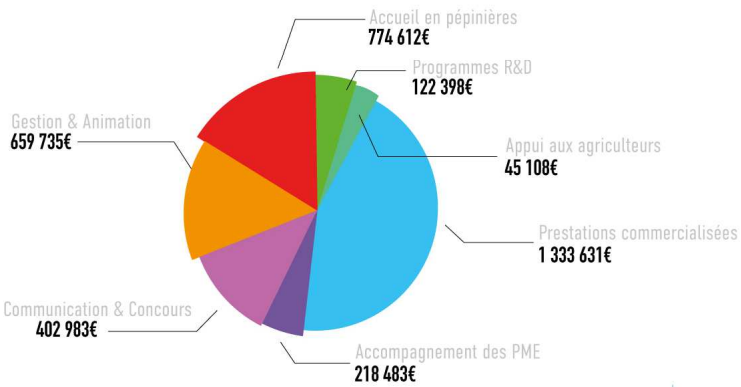

# FAITS MARQUANTS 2022

**FEV. 22** La Technopole Agropole au travers de son Centre de Ressources Technologiques expérimente l'économie circulaire en lançant «La Fabrique à Soupe».

**MARS 22** La Technopole Agropole se rapproche des influenceurs de «Pour nourrir demain» et ensemble ils créent le prix spécial éponyme pour son Concours.

**AVRIL 22** La Technopole Agropole, fidèle à sa mission de service public lance sa 6ème édition d'Agropole Recrutements avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**MAI 22** La Technopole Agropole obtient le renouvellement de son label «Technopole» pour 5 ans par RETIS, le réseau français des écosystèmes territoriaux.

# FAITS MARQUANTS 2022

**MAI 22** Sylvain PINEAU, Directeur Général de la Technopole Agropole est nommé Président de l'association Nouvelle-Aquitaine Technopoles.

**JUIN 22** La Technopole Agropole, accompagnée de 3 autres structures de développement économique de Lot-et-Garonne lance la Bataille des startups.

**JUIN 22** La Technopole Agropole accompagne la création du premier GIE autour du chanvre bien-être de France.

**JUIL. 22** La Technopole Agropole muscle ses équipes autour de deux domaines d'activités stratégiques.

# FAITS MARQUANTS 2022

**JUIL. 22** La Technopole Agropole annonce étendre ses frontières sur le Département de Lot-et-Garonne au travers de son implantation sur un nouveau site.

**JUIL. 22** La Technopole Agropole annonce le lancement de son nouveau parcours d'accompagnement immersif : PLUS10.

**SEPT. 22** La Technopole Agropole, en association avec le CFIA Toulouse, présente le résultat du premier appel à projet (CAP) autour de la création produit durant le salon.

**SEPT. 22** Le concours national Agropole tient sa 29ème édition au coeur du Sénat. 3 lauréats sont désignés et 1 prix spécial «Pour nourrir demain» est décerné

# FAITS MARQUANTS 2022

**OCT. 22** 7ème édition d'Agropole Recrutements, une édition exceptionnelle avec 50 entreprises et plus de 200 candidats présents

**OCT. 22** La Technopole Agropole s'associe aux Assises des Départements de France au cours de visites organisées et sur un stand dédié aux start-up

**OCT. 22** La Technopole Agropole s'expose au SIAL Paris au travers d'une animation insolite : l'assiette de 2050.

**NOV. 22** La Technopole Agropole parraine le prix de l'économie «Agropole de la transition agroalimentaire» lors des Néo Aquitains.

# FAITS MARQUANTS 2022

La bataille des startups

La fabrique à soupe

La fête de la science 2022

L'assiette de 2050 au SIAL

Damazan nous voilà !

Inauguration de l'Orangeraie Coworking

TECHNOPOLE agropole

WWW.AGROPOLE.COM

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**Réunions de l'Assemblée plénière :**

- 24 février 2023 : Orientations budgétaires 2023
- 24 mars 2023 : Budget primitif 2023
- 23 juin 2023 : Décision modificative n°1 de 2023

**Réunions de la commission permanente :**

- 27 janvier 2023
- 24 février 2023 (à l'issue de la session consacrée aux orientations budgétaires)
- 28 avril 2023
- 26 mai 2023
- 7 juillet 2023

# LEXIQUE

**Table des sigles :**

| | |
|---|---|
| M€ : | Million d'euros |
| Md€ : | Milliard d'euros |
| ACOR : | Action pour le conseil et le recrutement |
| ADEME : | Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie |
| ADF : | Assemblée des Départements de France |
| AFNOR : | Association française de normalisation |
| AIS : | Allocations individuelles de solidarité |
| ALI : | Antenne locale d'insertion |
| AMF : | Association des maires de France |
| AP : | Autorisation de programme |
| APA : | Allocation personnalisée d'autonomie |
| ASE : | Aide sociale à l'enfance |
| ASID : | Accompagnement Social Individualisé Départemental |
| BAT 47 : | Bureau d'accueil de tournage du Lot-et-Garonnne |
| BP : | Budget primitif |
| BRSA : | Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active |
| CA : | Compte administratif |
| CALPAE : | Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi |
| CATIM : | Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité |
| CCAS : | Centre communal d'action sociale |
| CCI : | Chambre de commerce et d'industrie |
| CDG : | Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne |
| CDJ : | Conseil départemental des jeunes |
| CDLI : | Contrat départemental Lecture itinérance |
| CDOS : | Comité départemental olympique et sportif |
| CEDP 47 : | Centre d'étude et de découverte du paysage |
| CHSCT : | Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail |
| CLER : | Comité de liaison pour les énergies renouvelables |
| CMS : | Centre médico social |
| CNC : | Centre national du cinéma et de l'image animée |
| CNSA : | Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie |
| CVAE : | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises |
| DECI : | Défense extérieure contre l'incendie |
| DGF : | Dotation globale de fonctionnement |
| DGS : | Directeur général des services |
| DM 1 ou 2 : | Décision Modificative n°1 ou n°2 |
| DMTO : | Droits de mutation à titre onéreux |
| DREAL : | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| DRT : | Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne |
| DSDEN : | Direction des services départementaux de l'Education nationale |
| DSIL : | Dotation de soutien à l'investissement local |
| EPCI : | Etablissement public de coopération intercommunale |
| ESS : | Economie sociale et solidaire |
| ETI : | Entreprise de taille intermédiaire |
| FACIL : | Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises |

| | |
|---|---|
| FSE : | Fonds social européen |
| FSL : | Fonds de solidarité logement |
| GIP : | Groupement d'intérêt public |
| IFAC : | Institut de formation, d'animation et de conseil |
| IME : | Institut médico-éducatif |
| IVG : | Interruption volontaire de grossesse |
| MDPH : | Maison départementale des personnes handicapées |
| MECS : | Maisons d'enfants à caractère social |
| MFR : | Maison familiale et rurale |
| MIN : | Marché d'intérêt national |
| PCH : | Prestation de compensation du handicap |
| PDH : | Plan départemental de l'habitat |
| PDI : | Programme départemental d'insertion |
| PLFSS : | Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale |
| PME : | Petites et moyennes entreprises |
| PMI : | Protection maternelle infantile |
| PPI : | Plan Pluriannuel d'Investissement |
| R&D : | Recherche et développement |
| RIFSEEP : | Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel |
| RSA : | Revenu de solidarité active |
| RSE : | Responsabilité sociétale des entreprises |
| SAAD : | Service d'aide et d'accompagnement à domicile |
| SDAGE : | Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux |
| SDIS : | Service départemental d'incendie et de secours |
| SEM47 : | Société d'aménagement de Lot-et-Garonne |
| SIAL : | Salon international de l'Agriculture |
| SLIME : | Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie |
| SMAVLOT : | Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot |
| SUA : | Sporting union Agen |
| TE47 : | Territoire Energie Lot-et-Garonne |
| TFB : | Taxe sur le foncier bâti |
| TPI : | Tableau pédagogique interactif |
| TVA : | Taxe sur la valeur ajoutée |
| VGA : | Val de Garonne Agglomération |

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

**REUNION DE LA DECISION MODIFICATIVE n°2 DU 18 NOVEMBRE 2022**

**EMARGEMENT**

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BILIRIT Jacques<br>Absent (pouvoir donné à N. Lacombe) | BORDERIE Jacques | BORIE Daniel | BOUSQUIER Philippe | BOUYSSONNIE Thomas | CALMETTE Marcel | CAMANI Pierre |
| CASTILLO Julie | CHOLLET Pierre | CONSTANS Rémi | DALLIES Vanessa | DELBREL Christian | DEVILLIERS Arnaud | DEZALOS Christian |
| DHELIAS Danielle | DUCOS Laurence | DUFOURG Gilbert | DUPUY Aymeric | GARGOWITSCH Sophie | GENOVESIO Cécile | GIRAUD Béatrice |
| GONZATO-ROQUES Christine | GRENIER Marie-Laure | HAURE-TROCHON Caroline | HOCQUELET Joël | KHERKHACH Baya | LACOMBE Nicolas | LAMY Laurence |

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

**REUNION DE LA DECISION MODIFICATIVE n°2 DU 18 NOVEMBRE 2022**

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| LAURENT Françoise | LAVIT Béatrice | LEPERS Guillaume | MAILLARD Clarisse | MAILLOU Emilie | MASSET Michel | MESSINA-VENTADOUX Annie |
| MIRANDE Jean-Jacques | PAILLARES Marylène | PICARD Alain | SUPPI Patricia | TONIN Valérie | VO VAN Paul | BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental |

**ARRETE – SIGNATURES**

**Décision modificative n° 2 2022**

Présenté par la Présidente,
A Agen, le 18/11/2022
La Présidente,

Budget du Foyer Enfance Balade :
Nombre de membres en exercice……42……
Nombre de membres présents……24……
Nombre de suffrages exprimés……42……
VOTES : Pour……42……
Contre……0……
Abstentions…0……

Nombre de membres en exercice……42……
Nombre de membres présents……24……
Nombre de suffrages exprimés……42……
VOTES : Pour……42……
Contre……0……
Abstentions…0……

Date de convocation : 12 octobre 2022

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 18/11/2022

Les membres du Conseil départemental,

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M. BILIRIT Jacques Absent (pouvoir donné à M. Lacombe) | M. BORDERIE Jacques | Mme BORDERIE Sophie | M. BORIE Daniel | M BOUSQUIER Philippe | M BOUYSSONNIE Thomas | M. CALMETTE Marcel Absent (pouvoir donné à M. Vo Van) |
| M. CAMANI Pierre Absent (pouvoir donné à Mme Borderie) | Mme CASTILLO Julie Absente (pouvoir donné à M. Dupuy) | M. CHOLLET Pierre | M CONSTANS Rémi | Mme DALLIES Vanessa | M. DELBREL Christian | M DEVILLIERS Arnaud |
| M. DEZALOS Christian | Mme DHELIAS Danièle Absente (pouvoir donné à Mme Tonin) | Mme DUCOS Laurence | M DUFOURG Gilbert | M DUPUY Aymeric | Mme GARGOWITSCH Sophie | Mme GENOVESIO Cécile Absente (pouvoir donné à M. Bousquier) |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mme GIRAUD Béatrice | Mme GONZATO-ROQUES Christine | Mme GRENIER Marie-Laure Absente (pouvoir donné à M. Borderie J.) | Mme HAURE TROCHON Caroline Absente (pouvoir donné à Mme Gonzato-Roques) | M. HOCQUELET Joël Absent (pouvoir donné à Mme Paillares) | Mme KHERKHACH Baya Absente (pouvoir donné à M. Castravas) | M. LACOMBE Nicolas |
| Mme LAMY Laurence Absente (pouvoir donné à M. Dezalos) | Mme LAVIT Béatrice | Mme LAURENT Françoise Absente (pouvoir donné à Mme Gargouilloch) | M. LEPERS Guillaume Absent (pouvoir donné à M. Chollet) | Mme MAILLARD Clarisse Absente (pouvoir donné à M. Delbrel) | Mme MAILLOU Emilie Absente (pouvoir donné à M. Mirande) | M. MASSET Michel Absent (pouvoir donné à Mme Lavit) |
| Mme MESSINA-VENTADOUX Annie | M MIRANDE Jean-Jacques | Mme PAILLARES Marylène | M. PICARD Alain Absent (Pouvoir donné à Mme Messina-Ventadoux) | Mme SUPPI Patricia Absente (pouvoir donné à Mme Dubos) | Mme TONIN Valérie | M VO VAN Paul |

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 28/11/2022 et de la publication le 28/11/2022

*Approbation des débats de la session consacrée à la « Décision Modificative n°2 » du 18 novembre 2022*

Fait le 24 février 2023

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Clarisse MAILLARD

Publié en Mars 2023

Certifié conforme :

*La Présidente du Conseil départemental,*

*Sophie BORDERIE*

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département